

# FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(11-22 mai 1981)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1981

SUPPLÉMENT N° 8



NATIONS UNIES

New York, 1981

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1981/48  
E/ICEF/685

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
SIGLES .....		v
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	1 - 3	1
II. RESUME DES DEBATS .....	4 - 18	2
III. LA SITUATION DES ENFANTS .....	19 - 22	5
IV. L'AVENIR DU FISE .....	23 - 67	7
Orientation générale .....	26 - 38	7
Situation financière .....	39 - 52	11
Budget et effectifs des services .....	53 - 67	14
V. ENGAGEMENTS APPROUVES A LA SESSION .....	68 - 73	19
VI. QUESTIONS PARTICULIERES INTERESSANT LE PROGRAMME ...	74 - 147	20
Rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) .....	74 - 114	20
Soins de santé primaires .....	76 - 92	20
Programme élargi de vaccination .....	93 - 96	25
Médicaments essentiels .....	97 - 99	26
Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques .....	100 - 102	27
Lèpre .....	103 - 105	28
Schistosomiase .....	106 - 109	28
L'incapacité chez les enfants .....	110 - 113	29
Conclusions du Conseil .....	114	30
Alimentation du nourrisson et du jeune enfant ....	115 - 130	31
Approvisionnement en eau potable et assainissement	131 - 136	38
Interventions du FISE en matière de secours d'urgence et d'aide au relèvement et en cas de situation exceptionnelle .....	137 - 147	41
VII. TENDANCES DU PROGRAMME .....	148 - 193	44
Généralités .....	148 - 166	44
Amélioration de l'approche par pays .....	149 - 153	44
Quelques statistiques concernant les programmes	154 - 157	45
Bénéficiaires de l'aide au titre des programmes	158 - 163	46
Activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant .....	164 - 166	47
Collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies .....	167 - 177	48
Participation communautaire .....	178 - 179	50
Parenté responsable et planification de la famille .....	180	50
Nutrition .....	181 - 185	51

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Activités des programmes en faveur des femmes ...	186 - 188	52
Les enfants des familles urbaines à faible revenu .....	189	53
Communications pour l'appui aux projets .....	190 - 191	53
Pays africains qui se trouvent dans des situations particulières .....	192 - 198	53
VIII. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES ET APPROVISIONNEMENT .....	199 - 219	56
IX. COOPERATION AVEC LES COMITES NATIONAUX POUR LE FISE ET AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES .....	220 - 229	61
X. QUESTIONS DIVERSES .....	230 - 249	64
Rappel du message adressé à l'Assemblée générale à l'occasion de sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement .....	230 - 238	64
Hommage à Son Altesse royale le prince Talal .....	239 - 240	66
Elargissement éventuel de la composition du Conseil d'administration .....	241 - 246	66
Conduite des travaux .....	247	67
Préparation de la session de 1982 .....	248 - 249	67

Annexes

I. Plan financier révisé du FISE - Masse commune des ressources .....	69
II. Projections révisées des recettes (recettes effectives de 1980 et montants prévus pour 1981 à 1984), montrant l'éventail des prévisions	70
III. Résumé des engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session de mai 1981, par région et par principal domaine de coopération .....	71
IV. Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session de mai 1981, par pays .....	72
V. Résumé des prières de noter approuvées par le Conseil d'adminis- tration à sa session de mai 1981, par région et par principal domaine de coopération .....	78
VI. Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources du FISE pour 1981, à la date du 15 juin 1981 .....	79

## SIGLES

AIE	Année internationale de l'enfant
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CMDS	Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SSP	Soins de santé primaires
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIPAC	Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 552<sup>ème</sup> à 562<sup>ème</sup> séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 22 mai 1981. Le Comité du programme, siégeant en tant que Comité plénier, a tenu ses 417<sup>ème</sup> à 422<sup>ème</sup> séances, les 18, 19 et 21 mai. Le Comité de l'administration et des finances s'est réuni du 14 au 16 mai et le 21 mai. La session s'est terminée le 22 mai 1/.
2. Le Président du Conseil était M. Paal Bog (Norvège), le Président du Comité du programme, M. Dragan Mateljak (Yougoslavie), et le Président du Comité de l'administration et des finances, M. Saran Sing (Inde). L'ordre du jour du Conseil, tel qu'il a été adopté, figure dans le document E/ICEF/679/Rev.2.
3. La liste des documents publiés à l'occasion de la session a été publiée sous la cote E/ICEF/INF/43.

---

1/ Le Conseil d'administration, tel qu'il sera composé à compter du 1<sup>er</sup> août 1981, a tenu sa 563<sup>ème</sup> séance au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 juin 1981, en vue d'élire les membres du Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 1981 au 31 juillet 1982. Faute de temps, il n'a pas été possible de tenir cette séance immédiatement après la session ordinaire. Le rapport de cette réunion figure dans le document E/ICEF/683.

## II. RESUME DES DEBATS

4. Le Conseil a approuvé des engagements d'un montant total de 351 millions de dollars pour de nouveaux programmes à exécuter sur plusieurs années, qui appuieront les activités en faveur de l'enfance dans les pays en développement. Un huitième de ces engagements (44 millions de dollars) a été approuvé sous réserve et sera dégagé en 1981 si les sommes versées à la masse commune des ressources dépassent les 264 millions de dollars prévus dans le plan financier révisé (voir par. 69 ci-dessous).

5. Les principales questions dont était saisi le Conseil avaient trait à l'orientation future des travaux du FISE, à sa situation financière et au projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983. Ces problèmes sont étroitement liés et le débat a montré qu'à divers degrés les délégations sont préoccupées par l'orientation de la politique générale du FISE, par le rapport entre programmes et prévisions de recettes, par l'ampleur des engagements budgétaires ainsi que par le nombre et le déploiement des postes dont la création a été proposée.

6. Lors du débat sur l'orientation de la politique générale du FISE à l'avenir, le Conseil s'est dit conscient du défi que posent au Fonds, d'une part la détérioration de la situation mondiale et de l'autre le mandat contenu dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 35/56 de l'Assemblée générale), qui va dans le sens d'une accélération du progrès social et de l'action au service de l'enfance. Les membres du Conseil se sont accordés à penser que le FISE devrait relever ce défi en redoublant d'efforts pour trouver de nouvelles ressources et des moyens d'améliorer à moindre coût, toutes proportions gardées, les services en faveur de l'enfant. Ils ont également reconnu que le FISE devait continuer à mettre l'accent sur l'assistance qu'il apporte à la misère "silencieuse" et sur ses activités opérationnelles sur le terrain et rappelé que la stratégie des services de base reste la principale méthode d'action.

7. Les recettes du Fonds en 1980 se sont élevées à 313 millions de dollars. En termes réels (en dollars constants), cela représente une augmentation de 12 p. 100 par rapport à 1979. La masse commune des ressources était de 205 millions de dollars. Les prévisions de recettes présentées par le Directeur exécutif dans le projet de plan financier pour 1981-1984 étaient basées sur la perspective d'une augmentation considérable des contributions en provenance de diverses sources, notamment des pays arabes du Golfe. Toutefois, lors de la réunion du Conseil, on ne savait pas encore quand ces fonds supplémentaires seraient disponibles et c'est pourquoi le Directeur exécutif a présenté des prévisions de recettes révisées. Pour 1981, on est assuré de 264 millions de dollars, qui iront à la masse commune des ressources; si les prévisions de ressources antérieures se concrétisent, les recettes pourraient atteindre 319 millions de dollars. Le Conseil a pris note du montant des recettes prévues en 1981 pour la masse commune des ressources.

8. Pour la première fois, le budget soumis au Conseil portait sur un exercice biennal (1982-1983). Il était présenté sous une forme nouvelle, les activités du secrétariat étant regroupées sous quatre principales rubriques. Il a été proposé d'augmenter de 384, soit d'environ 10 p. 100 par an, le nombre de postes permanents, en partie pour faire face à une augmentation du volume d'activités, en partie pour améliorer l'efficacité et la qualité des services assurés et pour élargir la

coopération avec les pays en développement dans la recherche de solutions nationales aux problèmes de l'enfance. Dans un premier temps, un certain nombre de participants se sont dits préoccupés par l'ampleur des prévisions de dépenses et par divers autres aspects de la question. Aussi, étant donné la complexité du problème, le Conseil a décidé avant de se prononcer, de s'en référer au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB); il a également décidé de prier celui-ci d'examiner à l'avenir les budgets biennaux du Fonds ainsi que les budgets additionnels et de faire des observations à ce sujet.

9. Lors de son examen du rapport présenté par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS), le Conseil s'est félicité de la collaboration du Fonds et de l'OMS qui s'efforcent de faire face à la situation en matière de soins de santé primaires (SSP) dans une optique globale, à l'échelle des pays, et de l'appui tout particulier qu'ils apportent aux pays qui s'emploient à faire passer dans les faits ce type d'approche. Il a également approuvé que l'on renforce l'appui à divers éléments importants des SSP, tels que le programme élargi de vaccination, la lutte contre les maladies diarrhéiques et la fourniture de produits pharmaceutiques de première nécessité.

10. Le Conseil a approuvé une augmentation de la participation du FISE en fait de promotion de l'allaitement au sein et d'encouragement à l'utilisation de bonnes méthodes de sevrage. Sont incluses dans le programme prévu les activités suivantes : surveillance des tendances en ce qui concerne l'allaitement; orientation et formation de spécialistes et autre personnel sanitaire; orientation des enseignants et moniteurs; préparation de matériels d'information à l'intention des mères; examen des pratiques suivies sur le plan des services de santé; amélioration de la nutrition maternelle; diffusion de moyens permettant de lutter contre la malnutrition du nourrisson et du jeune enfant; renforcement des systèmes d'aide sociale et application du code de commercialisation des produits qui remplacent le lait maternel. Le FISE oeuvrera dans ce sens avec les gouvernements mais aussi avec les institutions spécialisées, notamment l'OMS, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur industriel et les médias.

11. Après avoir examiné les réalisations du FISE dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et dans le contexte de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, le Conseil a décidé que la politique adoptée en 1978 n'avait pas à être modifiée. Il fallait toutefois mettre davantage l'accent sur les aspects sociaux, en particulier sur la participation des femmes et de la communauté dans son ensemble et sur l'éducation sanitaire. Le fonctionnement et l'entretien de certaines installations d'assainissement et de distribution d'eau potable dans diverses zones où des projets sont en cours sont préoccupants et le Conseil a prié le Directeur général de lui faire rapport à ce sujet à sa session de 1982.

12. En examinant le rôle joué par le FISE dans des situations d'urgence, les membres du Conseil ont estimé que si le Fonds a beaucoup à faire en pareil cas, cela ne doit pas être au détriment des activités à long terme en faveur de l'enfance, qui constituent la partie essentielle de son mandat. Le Conseil est convenu qu'il fallait s'efforcer systématiquement de renforcer l'aptitude du FISE à faire face aux situations d'urgence et de collaborer étroitement avec les autres organisations concernées de la communauté internationale. Il a décidé de revoir sa politique dans ce domaine à sa session de 1982, compte tenu des décisions du Conseil



économique et social visant la coordination des activités humanitaires et de secours au sein du système des Nations Unies. La majorité des délégations ont été d'avis que le FISE devrait cesser au 31 décembre 1981 d'être le principal organisme responsable de l'opération de secours au Kampuchea.

13. Le Conseil n'a pu arriver à un consensus sur la recommandation à faire au Conseil économique et social à propos de l'élargissement de sa composition, mais il espère y parvenir grâce à de nouvelles consultations. Il a donc prié son nouveau Président de poursuivre les consultations officieuses avec les membres du Conseil, afin de pouvoir présenter une recommandation à ce propos lors de la session extraordinaire du Conseil en 1981 ou de la prochaine session ordinaire, en 1982.

14. Le Conseil a rappelé qu'il avait adressé un message à l'Assemblée générale 2/, à l'occasion de la dixième session extraordinaire qu'elle a consacrée au désarmement (1978).

15. Le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il réitère ses remerciements au Prince Talal pour les efforts qu'il déploie afin d'associer davantage les États arabes du Golfe à l'effort de la communauté internationale en faveur de l'enfance.

16. Le Conseil a décidé d'établir trois rapports spéciaux qui seront examinés à sa session de 1982. Ils porteront sur les problèmes et l'organisation des travaux au niveau local, sur l'expérience acquise en matière de services urbains de base et sur les diverses manières d'aborder les programmes selon la situation socio-économique des pays concernés. Il a élargi la composition du Comité de l'administration et des finances, qui est devenu un Comité plénier.

17. Les débats du Comité de l'administration et des finances sont résumés dans le rapport publié sous la cote E/ICEF/AB/L.230/Rev.1 et Corr.1 et ceux du Comité du programme dans une déclaration de son Président (E/ICEF/CRP/81-41).

18. Les engagements et décisions de noter pris par le Conseil sont énumérés et présentés sous forme résumée dans les annexes III, IV et V au présent rapport.

---

2/ A/S-10/AC.1/5; reproduit dans le rapport du Conseil exécutif de mai 1978 (Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément No 14 (E/1978/54; E/ICEF/655), par. 13).

### III. LA SITUATION DES ENFANTS

19. Les délibérations du Conseil et son examen de l'orientation des activités du FISE pour les années à venir étaient sous-tendus par une conscience aiguë de la situation des enfants des pays en développement et de l'immensité de la tâche à accomplir : aider les pays en développement à protéger leurs enfants, à leur donner le moyen de s'épanouir et à les préparer à devenir des membres actifs de la société.

20. Dans son rapport sur l'état des travaux E/ICEF/681 (deuxième partie), par. 2 à 67, le Directeur général a fait valoir que les familles à faible revenu et les programmes de développement social avaient beaucoup souffert financièrement du ralentissement de la croissance économique mondiale et des difficultés financières auxquelles se heurtent les pays en développement.

21. A la différence des stratégies adoptées pour les précédentes décennies pour le développement, qui insistaient uniquement sur la croissance économique, la Stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement accorde une importance toute particulière au développement humain et social. Elle s'attache particulièrement à améliorer la condition des enfants du monde et énonce à cet égard les objectifs précis que les Etats membres devront chercher à atteindre, y compris une baisse du taux de mortalité infantile dans tous les pays. D'ici l'an 2000, il devrait être ramené à 50 ou moins pour 1 000 naissances. Ces objectifs ne pourront être atteints dans la plupart des pays que si l'on parvient au cours des 20 prochaines années à doubler, voire à tripler par rapport aux dernières décennies les progrès accomplis dans le sens d'une réduction du taux de la mortalité chez le nourrisson et le jeune enfant et de l'analphabétisme parmi les femmes.

22. L'écart qui existe entre les objectifs adoptés par la communauté internationale et la situation actuelle des enfants est illustré par les chiffres suivants :

Mortalité infantile. Dans les pays industrialisés, le taux de mortalité infantile est d'environ 13 p. 1 000 naissances, mais dans les pays à faible revenu, il est souvent de 100 à 150 p. 1 000.

Espérance de vie. En 1977, l'espérance de vie dans les pays industrialisés était de 74 ans, dans les pays à revenu moyen de 60 ans et dans les pays à faible revenu, de 50 ans seulement.

Mortalité maternelle. En Afrique et en Asie, 500 000 femmes meurent tous les ans pour des raisons liées à la maternité, laissant derrière elles plus d'un million d'orphelins.

Services médico-sanitaires. Vingt à 25 p. 100 seulement de la population des pays en développement a accès à des services médico-sanitaires. De ce fait quelque 400 millions d'enfants de moins de six ans ne peuvent bénéficier d'aucun service de ce type.

Eau potable. Vingt-huit p. 100 seulement de la population des pays à faible revenu a accès à une eau salubre contre 59 p. 100 de la population des pays à revenu moyen; plus de 1,2 milliard de personnes ne sont pas approvisionnées en eau salubre.

Malnutrition. Quelque 100 millions -- soit environ 20 p. 100 -- des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition protéino-énergétique, 10 millions d'entre eux étant gravement atteints. Un nombre plus important encore souffre de microcarences nutritionnelles (manque de vitamine A, de fer, ou d'iode par exemple).

Education des filles. En 1975, dans les pays à faible revenu, 54 p. 100 seulement des filles de 6 à 11 ans, contre 70 p. 100 des garçons, étaient inscrites à l'école primaire. Dans les zones rurales, seul un faible pourcentage des enfants terminent les 4 ou 5 ans d'enseignement primaire.

Analphabétisme. Presque tous les enfants qui ne fréquentent pas pendant plusieurs années l'école primaire demeurent illettrés. Le nombre des adultes illettrés atteint environ 800 millions, la majorité étant des femmes.

Incapacités chez l'enfant. Un enfant sur 10 souffre d'incapacités physiques ou mentales qu'il serait possible de prévenir ou tout au moins d'enrayer, pour qu'elles ne se transforment pas en handicaps permanents.

#### IV. L'AVENIR DU FISE

23. L'une des principales préoccupations du Conseil a été l'orientation du développement ultérieur du FISE 3/. Tout au long du débat s'est manifesté le souci général de renforcer les responsabilités et le contrôle exercés par le Conseil pour que tout en restant une organisation orientée vers l'action concrète, le FISE puisse répondre aux demandes accrues qui lui sont faites et gérer ses dépenses de façon à accroître l'efficacité de ses activités en faveur de l'enfant. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction de la résolution 35/79 sur le FISE que l'Assemblée générale a adoptée le 5 décembre 1980 et a apprécié les félicitations que l'Assemblée générale a décernées au FISE pour ses politiques et ses activités. Il s'est déclaré résolu à tout faire en son pouvoir pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution relatives à ses fonctions et responsabilités.

24. Les débats ont surtout porté sur les questions suivantes : l'orientation générale des activités du FISE (par. 26 à 38 ci-après); la situation financière du FISE et le niveau des ressources futures qu'il conviendra d'utiliser comme base de la planification de ses travaux (par. 39 à 52 ci-après); les propositions du Directeur général concernant le recrutement du personnel et le budget (par. 53 à 67 ci-après).

25. Un grand nombre de délégations ont demandé, avec plus ou moins d'insistance, que l'orientation du FISE vers l'action concrète ne pâtisse pas du fait que l'organisation répond aux demandes de plus en plus pressantes qui lui sont faites d'élargir son champ d'action. Elles ne voulaient pas non plus que la participation du FISE aux opérations d'urgence 4/ nuise à sa coopération à des programmes à long terme en faveur des enfants. Certains ont exprimé la crainte qu'étant donné la situation économique mondiale, les projections de recettes ne se révèlent par trop ambitieuses pour répondre aux exigences de la planification. En ce qui concerne le personnel, les délégations ont souhaité que l'administration du FISE garde sa légèreté caractéristique et ne devienne pas pléthorique; certaines d'entre elles voulaient s'assurer que la gestion budgétaire du FISE était conforme aux pratiques de l'Organisation des Nations Unies.

#### Orientation générale

##### Vues du Directeur général

##### Les missions du FISE

26. Dans sa déclaration d'ouverture (E/ICEF/684), le Directeur général a parlé des trois missions qui se recoupent du fait même du mandat du FISE : faire face aux urgences "criantes" ou qui font la une des journaux, soulager sans tarder la misère "silencieuse" dont souffrent des centaines de millions d'enfants et qui va souvent de pair avec un sous-développement national spectaculaire et une misère des plus abjectes; enfin faire campagne en faveur des enfants, rôle qui a pris un nouveau relief à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant.

3/ Les principaux documents présentés au Conseil pour son débat sur les travaux ultérieurs du FISE étaient les suivants : l'introduction du Directeur général à son rapport sur l'état des travaux /E/ICEF/681 (Partie I)7, le projet de plan de travail à moyen terme pour la période 1980-1984 (E/ICEF/L.1423) et le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983 (E/ICEF/AB/L.225). Le Conseil était saisi d'un exposé général des politiques, de l'organisation et des méthodes de travail du FISE (E/ICEF/670/Rev.1).

4/ Pour un exposé plus détaillé de l'action du FISE dans les cas d'urgence, voir par. 137 à 147.

Malnutrition. Quelque 100 millions - soit environ 20 p. 100 - des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition protéino-énergétique, 10 millions d'entre eux étant gravement atteints. Un nombre plus important encore souffre de microcarences nutritionnelles (manque de vitamine A, de fer, ou d'iode par exemple).

Education des filles. En 1975, dans les pays à faible revenu, 54 p. 100 seulement des filles de 6 à 11 ans, contre 70 p. 100 des garçons, étaient inscrites à l'école primaire. Dans les zones rurales, seul un faible pourcentage des enfants terminent les 4 ou 5 ans d'enseignement primaire.

Analphabétisme. Presque tous les enfants qui ne fréquentent pas pendant plusieurs années l'école primaire demeurent illettrés. Le nombre des adultes illettrés atteint environ 800 millions, la majorité étant des femmes.

Incapacités chez l'enfant. Un enfant sur 10 souffre d'incapacités physiques ou mentales qu'il serait possible de prévenir ou tout au moins d'enrayer, pour qu'elles ne se transforment pas en handicaps permanents.

#### IV. L'AVENIR DU FISE

23. L'une des principales préoccupations du Conseil a été l'orientation du développement ultérieur du FISE 3/. Tout au long du débat s'est manifesté le souci général de renforcer les responsabilités et le contrôle exercés par le Conseil pour que tout en restant une organisation orientée vers l'action concrète, le FISE puisse répondre aux demandes accrues qui lui sont faites et gérer ses dépenses de façon à accroître l'efficacité de ses activités en faveur de l'enfant. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction de la résolution 35/79 sur le FISE que l'Assemblée générale a adoptée le 5 décembre 1980 et a apprécié les félicitations que l'Assemblée générale a décernées au FISE pour ses politiques et ses activités. Il s'est déclaré résolu à tout faire en son pouvoir pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution relatives à ses fonctions et responsabilités.

24. Les débats ont surtout porté sur les questions suivantes : l'orientation générale des activités du FISE (par. 26 à 38 ci-après); la situation financière du FISE et le niveau des ressources futures qu'il conviendra d'utiliser comme base de la planification de ses travaux (par. 39 à 52 ci-après); les propositions du Directeur général concernant le recrutement du personnel et le budget (par. 53 à 67 ci-après).

25. Un grand nombre de délégations ont demandé, avec plus ou moins d'insistance, que l'orientation du FISE vers l'action concrète ne pâtisse pas du fait que l'organisation répond aux demandes de plus en plus pressantes qui lui sont faites d'élargir son champ d'action. Elles ne voulaient pas non plus que la participation du FISE aux opérations d'urgence 4/ nuise à sa coopération à des programmes à long terme en faveur des enfants. Certains ont exprimé la crainte qu'étant donné la situation économique mondiale, les projections de recettes ne se révèlent par trop ambitieuses pour répondre aux exigences de la planification. En ce qui concerne le personnel, les délégations ont souhaité que l'administration du FISE garde sa légèreté caractéristique et ne devienne pas pléthorique; certaines d'entre elles voulaient s'assurer que la gestion budgétaire du FISE était conforme aux pratiques de l'Organisation des Nations Unies.

#### Orientation générale

##### Vues du Directeur général

##### Les missions du FISE

26. Dans sa déclaration d'ouverture (E/ICEF/684), le Directeur général a parlé des trois missions qui se recoupent du fait même du mandat du FISE : faire face aux urgences "criantes" ou qui font la une des journaux, soulager sans tarder la misère "silencieuse" dont souffrent des centaines de millions d'enfants et qui va souvent de pair avec un sous-développement national spectaculaire et une misère des plus abjectes; enfin faire campagne en faveur des enfants, rôle qui a pris un nouveau relief à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant.

---

3/ Les principaux documents présentés au Conseil pour son débat sur les travaux ultérieurs du FISE étaient les suivants : l'introduction du Directeur général à son rapport sur l'état des travaux /E/ICEF/681 (Partie I)7, le projet de plan de travail à moyen terme pour la période 1980-1984 (E/ICEF/L.1423) et le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983 (E/ICEF/AB/L.225). Le Conseil était saisi d'un exposé général des politiques, de l'organisation et des méthodes de travail du FISE (E/ICEF/670/Rev.1).

4/ Pour un exposé plus détaillé de l'action du FISE dans les cas d'urgence, voir par. 137 à 147.

27. Pour s'acquitter de ces missions, le FISE se heurte à un problème qui a toujours été au centre de ses préoccupations : comment utiliser les fonds de façon que les enfants en tirent des bénéfices justifiant les sommes dépensées; il ne s'agit pas uniquement des fonds du FISE, mais aussi de ceux que les pays en développement, soucieux de réduire la disproportion entre les dépenses et les résultats, consacrent à l'amélioration de la situation des enfants.

#### Effet des événements récents

28. Le Directeur général a signalé que plusieurs événements l'an passé ont rendu le problème plus aigu : a) l'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans laquelle une place d'une importance nouvelle a été faite au développement social et humain et dans laquelle entre par conséquent l'action en faveur des enfants; b) les exhortations que l'Assemblée générale a lancées à l'UNICEF dans sa résolution 35/79, lui demandant "d'assumer dans un esprit créateur et dynamique les importantes responsabilités qui lui incombent pour ce qui est des activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant"; c) la crise économique mondiale toujours sans solution, où récession et inflation se combinaient et dont souffraient cruellement les pays pauvres et surtout les enfants des familles à faible revenu; d) la persistance des urgences "criantes", grevant le FISE qui se devait d'y faire face tout en prenant soin de se détourner le moins possible de ses principales responsabilités; e) les possibilités d'accroître les ressources financières du FISE à partir de 1981.

#### Le FISE devant cette situation

29. Selon le Directeur général, ce que ces événements impliquent pour l'avenir n'est pas tant un changement de direction qu'une action toujours renforcée dans le sens des priorités que le FISE avait lui même établies ces dernières années, notamment : avoir une action fondamentale concrète; aider les pays à tirer plus d'enseignements de l'expérience acquise grâce aux programmes locaux et aux programmes d'autres pays; utiliser d'autres sources d'appui financier et des services consultatifs extérieurs et les encourager à apporter un soutien plus efficace aux services en faveur des enfants; enfin, aider les pays à résoudre les problèmes des enfants qui vivent en dehors des régions couvertes par les programmes auxquels le FISE participe directement.

30. Le Directeur général a estimé que le minimum exigé du FISE était : a) d'améliorer les moyens dont il dispose pour aider les pays à mieux utiliser leurs propres ressources budgétaires et humaines dans le cadre des services en faveur des enfants, surtout en ce qui concerne les services de base et les mesures préventives; b) de s'attacher davantage à accroître la complémentarité des services en faveur des enfants (approvisionnement en eau, nutrition maternelle et infantile, services sanitaires pour enfants et enseignement) étant donné leur importance pour la communauté; c) de s'intéresser davantage au rôle que les femmes jouent dans le développement et les bienfaits qu'en tirent les enfants, d'améliorer les connaissances monnayables des femmes et leur faciliter l'accès aux services sanitaires et à l'éducation non scolaire dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la puériculture et autres sciences analogues; d) d'apporter un appui accru aux initiatives originales dans les programmes et, le cas échéant, à leur institutionnalisation, laquelle pourrait à son tour attirer de nouveaux investisseurs; e) de s'attacher davantage, surtout par des campagnes et des conseils, à aider les pays en développement qui ont des revenus relativement plus élevés à améliorer le bien-être de leurs enfants.

31. Le Directeur général a proposé d'assigner à la coopération du FISE, pendant les quatre prochaines années du Plan de travail continu, les deux grands objectifs suivants : a) accélérer la réduction de la mortalité infantile et juvénile (essentiellement en mettant l'accent sur les SSP, l'utilisation d'eau potable, l'assainissement et une nutrition appropriée pour les mères et les jeunes enfants); b) améliorer le développement de l'enfant (en mettant d'abord l'accent sur les activités des femmes, les activités préscolaires et l'enseignement). Ces objectifs s'imposent plus spécialement dans le cas des enfants sous-privilegiés, surtout ceux des familles à faible revenu.

32. Le Directeur général a aussi émis l'avis qu'il fallait donner une place spéciale à la région d'Afrique qui se trouve périodiquement en situation d'urgence, qui souffre d'une production alimentaire précaire et qui compte un grand nombre de pays les moins avancés.

#### Les principales préoccupations des délégations

33. De nombreuses délégations ont souligné que le FISE ne devrait pas cesser d'accorder une grande importance à la principale mission qui lui a été confiée - soulager sans tarder la misère "silencieuse" pour aider les pays en développement à améliorer effectivement et durablement la situation des enfants grâce au développement des services de base. En expliquant leur position sur cette question et sur l'orientation future du FISE, de nombreuses délégations ont émis les avis suivants. Du fait qu'il se soit vu confier le rôle de principal organisme responsable des activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant, le FISE a dû faire dans son programme de travail une place relativement plus grande aux campagnes en faveur de l'enfant, aux services consultatifs et à l'amélioration dans les pays de la base d'information, données nécessaires à l'établissement de ses programmes; mais cela ne doit pas être interprété comme un encouragement à modifier le caractère traditionnellement concret et opérationnel des activités du FISE. Celui-ci ne doit pas attendre de disposer de renseignements plus précis sur la base d'information ou sur l'élaboration de plans détaillés pour aider à améliorer la situation existante. La crédibilité des campagnes du FISE est fonction directe de l'orientation pratique de son programme qui lui permet d'accroître l'efficacité de ses campagnes et de faire face aux urgences "criantes". Le FISE doit envisager les changements nécessaires dans un esprit créateur certes mais tempéré de réalisme.

34. Les délégués ont pensé qu'il fallait faire meilleur usage des rapports de suivi et d'évaluation établis par les pays; néanmoins, cette évaluation ne devrait pas constituer pour les administrations nationales un fardeau trop lourd. Avant d'appuyer les programmes de recherche, projets pilotes, conférences et séminaires, il fallait opérer une sélection fondée sur l'intérêt pratique que ces activités présentent compte tenu des objectifs visés par les services. Pour aider les pays à se doter de leurs propres moyens de planification et d'application des programmes, un "logiciel" plus abondant est indispensable pour les travaux préliminaires et pour la conception des programmes aux échelons national et local. Bien qu'une certaine forme de dirigisme central de bon aloi soit nécessaire à toutes les opérations sur le terrain, il ne doit pas devenir trop restrictif; il doit plutôt servir à diffuser l'information utile. Il fallait prendre soin de ne pas imposer aux pays des modèles inappropriés, et assurer un bon équilibre entre les aspects qualitatifs et les aspects quantitatifs de l'action du FISE.



35. D'autres points ont aussi été soulevés. Il fallait en priorité formuler des programmes en faveur des enfants dans les pays les plus pauvres, toucher les enfants qui appartiennent à des groupes vivant en marge de la société et atteindre les enfants les plus vulnérables. Il fallait aussi formuler des programmes correspondant aux besoins du milieu socio-culturel des pays et régions auxquels ils s'adressent, adapter les programmes aux possibilités locales et commencer par les améliorations qui n'impliquent pas des coûts de gestion élevés, faire plus d'efforts pour surmonter les obstacles qui s'opposent à une participation accrue de la collectivité et encourager sans tarder l'élaboration de plans novateurs et l'utilisation d'une technologie appropriée.

36. La plupart des points précités étaient -- comme l'ont fait ressortir les débats -- des éléments normaux de la stratégie actuelle de coopération du FISE aux programmes de pays 5/. Le nombre croissant de pays qui réclament la coopération du FISE et les observations faites par un certain nombre de représentants de pays qui en bénéficient indiquent que dans l'ensemble cette coopération est sur la bonne voie. Les représentants d'autres pays ont trouvé le fait rassurant.

37. Au cours de récentes sessions du Conseil, l'accent avait été mis sur le rôle croissant du FISE dans l'aide apportée aux pays pour leur permettre d'atteindre les objectifs sociaux adoptés par la communauté internationale, tout en assurant le bien-être de leurs enfants selon leur situation propre 6/. A la session de 1981, ce rôle a été jugé encore plus important. La Stratégie internationale du développement préconisait de rechercher notamment une coopération internationale plus large pour accélérer au cours des 20 prochaines années la marche vers les objectifs intéressant les enfants (voir par. 21 ci-dessus). De plus, en décembre 1980, dans sa résolution 35/79 sur le FISE, l'Assemblée générale a rappelé l'importance des objectifs de développement social et humain, y compris le bien-être des enfants, qui font partie intégrante du processus de développement, tel qu'il est exposé dans la Stratégie internationale du développement et les responsabilités qui en découlent pour le FISE.

38. D'autres remarques ont été formulées à cet égard. Le FISE, organisation dont l'action en faveur des enfants se veut concrète, a un rôle central à jouer dans la communauté internationale en contribuant aux efforts des pays pour surmonter un certain nombre de problèmes relatifs au développement social; avec toute la souplesse que lui donne son orientation concrète, le FISE pourrait contribuer à la lutte générale contre la pauvreté en faisant porter ses efforts essentiellement sur les services en faveur des enfants dans les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables. Il pourrait aussi aider à atteindre les objectifs sociaux de la Stratégie internationale du développement en communiquant son expérience à d'autres organismes des Nations Unies. L'un des éléments importants de la Stratégie qui est directement lié aux programmes du FISE est de pousser les pays à s'engager à satisfaire les besoins nutritionnels des enfants; la stratégie des services de base devrait être poursuivie dans le cadre du nouvel ordre économique international et le FISE devrait insister davantage sur les liens qui existent entre les deux. Les responsabilités supplémentaires que la mise en oeuvre de la stratégie impose au FISE nécessiteraient des ressources supplémentaires.

---

5/ On trouvera une courte description de cette stratégie dans le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1423, par. 28).

6/ Voir E/ICEF/661, par. 36 et 37 et E/ICEF/673, par. 44.

## Situation financière

### Recettes pour 1980

39. Les recettes du FISE se sont élevées, pour 1980, à 313 millions de dollars dont 54 millions sous forme de contributions destinées à l'opération de secours au Kampuchea. En 1979, les recettes avaient été de 253 millions de dollars dont 31 millions pour l'opération de secours au Kampuchea. En termes réels (dollars constants) elles étaient de 12 p. 100 supérieures à celles de 1979.

40. Les recettes versées à la masse commune des ressources étaient de 205 millions de dollars, soit 22 millions de dollars de plus qu'en 1979, ou un accroissement nominal de 12 p. 100. Les contributions à des fins spécifiques autres que l'opération de secours au Kampuchea se sont élevées à 54 millions de dollars, soit 15 millions de dollars de plus qu'en 1979, ou un accroissement nominal de 38 p. 100. Les contributions versées par des sources non gouvernementales (y compris les revenus provenant de l'Opération cartes de vœux) se sont élevées à un total de 63 millions de dollars en 1980, soit un accroissement nominal de 13 p. 100.

41. Soixante-douze pour cent des recettes pour 1980 ont été directement versées par les gouvernements au titre de leurs contributions régulières et de celles qu'ils faisaient à des fins spécifiques; 11 p. 100 provenaient de sources privées (autres que l'Opération cartes de vœux); 5 p. 100 provenaient de l'Opération cartes de vœux; 2 p. 100 du système des Nations Unies et 6 p. 100 de sources diverses. Presque tous les fonds émanant de sources privées ont été recueillis par les Comités nationaux pour le FISE qui avaient vendu des cartes de vœux et organisé des campagnes diverses (appels directs par lettre, campagnes télévisées, quête d'Halloween, etc.).

42. Les recettes comptabilisées ne tiennent pas compte des donations en nature faites par l'intermédiaire du FISE en 1980, essentiellement sous forme d'aliments pour enfants, et que l'on a évaluées à 11 millions de dollars. Ne sont pas entrés non plus dans le calcul des recettes les 31 millions de dollars qui constituaient pour le FISE un fonds d'affectation spéciale pour le financement d'engagements de dépenses non soumis à l'approbation du Conseil; ce fonds a surtout servi à des achats de fournitures remboursables effectués pour le compte de gouvernements, d'autres organismes du système des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) 7/.

### Recettes projetées

43. Le plan financier pluriannuel tel qu'il a d'abord été présenté dans le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1423), prévoyait une majoration d'environ 50 p. 100 des prévisions de recettes par rapport à celles de l'année précédente. Après un accroissement vertigineux des recettes qui se sont élevées en 1981 à 470 millions de dollars, on projetait pour les années suivantes une croissance plus modeste : un revenu de 540 millions de dollars pour 1982, de 620 millions de dollars pour 1983 et de 710 millions de dollars pour 1984, ce qui revenait à un accroissement annuel réel de 6 p. 100, compte tenu d'un taux d'inflation présumé de 8 p. 100 par an.

---

7/ Pour un exposé plus détaillé des achats remboursables, voir par. 218 ci-après.

44. La majoration était basée sur le fait que l'on attendait des contributions plus élevées d'un certain nombre de sources : États arabes du Golfe; pays qui relevaient le chiffre de leurs contributions à l'aide étrangère pour parvenir aux normes en vigueur parmi les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques; dons et prêts en vue de la construction d'ouvrages hydrauliques émanant de fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et des fonds arabes de développement; contributions accrues provenant de sources multilatérales et bilatérales pour parer aux besoins immédiats en Afrique; fonds importants versés pour la reconstruction du Sud-Liban.

45. Bien que, de l'avis du Directeur général on ait été fondé à penser que ces sources contribueraient effectivement à grossir les recettes projetées, on ne pouvait dire avec certitude, au moment où le Conseil s'est réuni, quand le FISE pourrait vraiment utiliser cet apport supplémentaire. Le Directeur général a donc indiqué dans la déclaration qu'il a faite au début du débat général que, par mesure de prudence, il présenterait au cours de la session des prévisions de recettes inférieures et un plan financier révisé basé sur ces prévisions. Il a souligné que s'il était nécessaire de fonder les projections de recettes établies aux fins de planification financière sur une évaluation réaliste des possibilités, ces estimations représentaient aussi pour le monde extérieur les aspirations de l'Organisation et avaient donc une certaine influence sur le montant des contributions.

#### Débats du Conseil

46. L'ensemble du Conseil a félicité le Directeur général des initiatives qu'il avait prises pour obtenir que d'importantes contributions soient versées à la masse commune des ressources par de nouveaux donateurs et pour s'assurer un appui toujours accru de la part des donateurs actuels. Le Conseil a reconnu qu'outre les contributions à la masse commune des ressources, il serait possible d'obtenir un niveau de financement plus élevé pour les projets "notés" (qui seraient totalement financés avant d'être mis en oeuvre), notamment un financement supplémentaire accru pour les ouvrages hydrauliques, pour certaines opérations urgentes en Afrique, et, par l'intermédiaire de prêts "souples", pour de grands projets dont le FISE est l'agent d'exécution 8/.

47. Le Conseil a cependant été d'avis que, pour le moment, les premières projections de recettes établies par le Secrétariat n'étaient pas assez sûres pour la programmation et la fixation des niveaux d'engagements budgétaires pour la période 1982-1984. Il a reconnu que lorsque les fonds provenant du Programme des pays arabes du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies seraient incorporés à la masse commune des ressources du FISE, la situation financière de ce dernier s'en trouverait nettement modifiée et que le fardeau que représentait le financement du FISE, commencerait alors à être plus équitablement partagé. Cependant, un certain nombre de délégations ont estimé que la planification financière à moyen terme pour la période 1982-1984, qui tenait

---

8/ Pour de plus amples informations sur ce sujet, voir par. 133 ci-après.

compte de ces fonds, ne pourrait être entreprise que lorsque le FISE connaîtrait le volume des contributions annuelles versées régulièrement par le Programme et les termes dans lesquels elles le seraient 9/.

48. Certaines délégations ont souligné que la situation économique aléatoire de plusieurs grands pays donateurs et l'état de l'économie mondiale obligeaient un certain nombre de gouvernements à prendre des mesures d'austérité dont il fallait tenir compte avec réalisme dans la planification financière du FISE. Des projections de recettes par trop optimistes pouvaient susciter dans les pays aux programmes desquels coopérait le FISE des espoirs irréalisables. Il était plus sûr de s'en tenir aux prévisions traditionnellement prudentes du FISE car il serait plus aisé de majorer que de réduire les prévisions.

49. Certains représentants ont pensé que l'on pouvait sans grand risque espérer un accroissement important des recettes même si l'on ne savait pas encore quelle serait son ampleur et à quel moment il se produirait. On a aussi indiqué que, lorsqu'il était mesuré en termes réels, l'accroissement de recettes prévu pour la période correspondant au plan de travail à moyen terme n'était pas bien grand.

50. Certains ont suggéré que si les gouvernements donateurs faisaient des annonces de contributions au FISE pour plusieurs années, il serait possible de planifier le programme de travail du FISE avec plus de sûreté; mais d'autres ont fait observer que, de par leur législation, certains pays n'étaient pas en mesure de le faire.

#### Prévisions de recettes révisées

51. Au cours de la session, le Directeur général a dit au Conseil que Son Altesse le prince Talal l'avait informé que le FISE pouvait compter sur un minimum de 50 millions de dollars en 1981 de la part du Programme des pays arabes du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies et de la part du secteur privé. Le Directeur général a donc fait distribuer un plan financier révisé de la masse commune des ressources (reproduit à l'annexe I ci-après) qui tient compte de cette information et du fait que l'Opération cartes de vœux doit rapporter, selon les estimations, 5 millions de dollars de moins en 1981; le plan révisé indique des recettes s'élevant à 264 millions de dollars pour 1981 - soit 55 millions de dollars de moins que dans le plan initial. Ce chiffre est donné dans le plan comme définitif. Une estimation provisoire de 319 millions de dollars a aussi été donnée dans le plan révisé pour le cas où les prévisions de recettes initiales se vérifieraient. Le Conseil a pris note de ces estimations.

52. Le Directeur général a aussi présenté au Conseil une échelle de projections de recettes provenant de toutes les sources pour la période allant de 1981 à 1984 (reproduite à l'annexe II ci-après); en haut de l'échelle se trouve la projection faite dans le plan à moyen terme original (E/ICEF/L.1423, tableau 5), et au bas, une projection inférieure de 55 millions de dollars pour 1981, inférieure de 50 millions de dollars pour 1982 et 1983 et inférieure de 45 millions de dollars pour 1984.

---

9/ Au moment de l'ouverture de la session du Conseil, le Programme des pays arabes du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies avait reçu des annonces de contributions d'un montant de 120 millions de dollars qui devaient l'aider à atteindre les 200 millions de dollars prévus pour 1981. Cependant, ni sa constitution ni le niveau annuel de ses contributions au FISE n'avaient encore été établis. Voir aussi par. 239 et 240, ci-après.

## Budget et effectifs des services

53. Le projet de budget (E/ICEF/AB/L.225) présenté au Conseil porte pour la première fois sur un exercice biennal (1982-1983). Comme le Conseil en avait convenu en 1980, une nouvelle présentation a été adoptée pour le projet, regroupant sous quatre grandes rubriques les activités du secrétariat du FISE : politiques, direction, coordination et contrôle d'ensemble (titre premier); relations extérieures (titre II); administration générale (titre III); mise en train, élaboration, exécution et évaluation des programmes (titre IV). Le regroupement des activités sous les quatre grandes rubriques ci-dessus a remplacé la distinction établie antérieurement entre le budget des services d'administration et celui des services d'appui aux programmes. Les trois premières rubriques pourraient être considérées comme représentant les frais généraux comme c'était en quelque sorte le cas antérieurement pour les "services d'administration".

54. Il a été proposé d'augmenter de 10 p. 100 environ chaque année le nombre de postes permanents inscrits au budget - soit un total de 99 nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan international, 53 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 232 postes d'agent des services généraux. Le montant net des dépenses inscrites aux budgets de 1982 et 1983 s'élèverait à 87 et 96 millions de dollars respectivement, ce qui représente environ 19 p. 100 du programme global du FISE (la proportion a varié de 16 à 23 p. 100 au cours des dernières années), dont un peu moins de la moitié serait à ranger sous les trois premières rubriques citées ci-dessus.

55. Dans son avant-propos au projet de budget, le Directeur général, après avoir examiné quels seraient, à son avis, les crédits nécessaires au FISE pour améliorer plus rapidement le bien-être des enfants (voir les paragraphes 29 à 32 ci-dessus), a appelé l'attention sur les principaux aspects du budget qui se rapportent particulièrement à ces crédits. Ils ont permis un renforcement de la capacité du FISE à aider les pays et le FISE à planifier une meilleure utilisation des ressources (y compris l'affectation des fonctionnaires des services extérieurs du FISE aux bureaux sous-nationaux); à satisfaire les besoins immédiats les plus grands (par exemple en Afrique) et répondre au voeu des pays en développement à haut revenu le bénéficiaire des services consultatifs du FISE (par exemple dans le Moyen-Orient) <sup>10/</sup>; à parvenir à une collaboration plus étroite avec les organismes techniques et le financement, tant à l'intérieur qu'en dehors du système des Nations Unies; à structurer de manière plus satisfaisante les relations extérieures, ce qui implique des campagnes et des collectes de fonds.

### Débats du Conseil

56. Au cours du débat général, de nombreuses délégations présentant des observations sur le volume et la complexité du projet de budget, ainsi que sur l'importance d'évaluer selon une technique uniforme des budgets de dimensions comparables dans le système des Nations Unies et de réaliser le maximum d'économies en matière de dépenses administratives, ont exprimé le désir d'avoir l'avis technique du CCQAB sur le budget avant que le Conseil ne se prononce à son sujet. Les délégations ont eu d'autant plus de mal à analyser les propositions budgétaires que le document pertinent a été distribué avec retard. Tout en convenant qu'il était souhaitable d'avoir l'avis du CCQAB, certaines délégations ont proposé

---

<sup>10/</sup> Voir le paragraphe 162 du présent rapport.

que le Conseil d'administration se prononce à la présente session sur le projet de budget et qu'à l'avenir il demande l'avis du CCQAB sur chacun des budgets biennaux et des budgets additionnels. Plusieurs autres possibilités ont été suggérées telles que l'approbation définitive de certaines parties du budget de l'exercice 1982-1983 et l'ajournement de toute décision concernant les autres tant que l'avis du CCQAB ne sera pas connu. Le Comité de l'administration et des finances s'est vu confier le soin d'examiner à quel moment il conviendrait de demander l'avis du CCQAB.

57. En faisant part de leurs réactions générales au projet de budget, aussi bien pendant le débat général que devant le Comité de l'administration et des finances, un grand nombre de délégations ont exprimé plusieurs préoccupations communes. Elles portent sur les points suivants : nombre des nouveaux postes proposés, compte tenu de la situation difficile qui sévit actuellement dans le monde entier; équilibre entre l'orientation traditionnelle du FISE vers les travaux sur le terrain et l'importance accrue que l'on voudrait accorder aux campagnes en faveur de l'enfance; recours beaucoup plus fréquents aux conseillers (spécialistes de programmes); relation entre les connaissances techniques dont dispose le FISE et celles qu'on peut trouver auprès des institutions spécialisées; effet de l'augmentation proposée des effectifs du siège sur la tendance à long terme vers la décentralisation.

58. Certaines délégations ont estimé que les propositions du Directeur général étaient si ambitieuses qu'elles amenaient à se demander s'il fallait y voir une phase naturelle de l'évolution du FISE ou le commencement de changements plus fondamentaux. On a exprimé la crainte que, si le FISE consacrait une trop grande part de ses effectifs à l'étude de concepts et de problèmes plus généraux et s'il tentait d'entreprendre à la fois toutes les tâches nécessaires, il risquait de détourner sa puissance opérationnelle de son objet propre et de saper son identité distinctive, dont dépend l'appui financier bénévole consenti aussi bien par les gouvernements que par le public. On a souligné que, si l'assistance au développement visant spécialement les enfants devait, par sa nature même, englober bien des aspects du développement, il fallait aborder cette difficulté en recherchant auprès de l'ensemble du système des Nations Unies une coopération accrue et des avis techniques plus nombreux plutôt qu'en incitant le FISE à s'annexer toute la gamme des compétences techniques liées à l'assistance au développement dans les domaines consacrés à l'enfant. Un certain nombre de délégations ont souligné que le FISE devait user pleinement des avantages d'une division du travail dans le système des Nations Unies, au lieu de chercher à s'assurer un rôle central 11/.

59. Quelques délégations ont estimé qu'une légère augmentation du nombre des spécialistes de programme du FISE semble justifiée pour appuyer le personnel hors siège et assurer une liaison avec les autres institutions, surtout dans le cas où celles-ci ne disposent pas d'un capital comparable de connaissances techniques (concernant par exemple l'installation dans les villages d'un réseau d'eau potable par conduites en élévation, ou les services en faveur de l'enfance à la périphérie des villes). On a généralement estimé que les conseillers rendraient de plus grands services s'ils étaient plus souvent stationnés sur le terrain plutôt qu'au siège. On a été d'avis que les conseillers devraient avoir acquis l'expérience du terrain et reçu une orientation pratique et que des efforts devraient être faits pour les recruter dans les pays en développement. L'opinion a été avancée que le FISE devrait se préoccuper davantage d'assurer une compétence technique au personnel

---

11/ On trouvera un examen plus approfondi de cette question aux paragraphes 167 à 177 du présent rapport qui traitent de la collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies.

basé sur le terrain en recrutant et en formant des cadres permanents et qu'il devrait s'attacher les services de spécialistes par des contrats de durée limitée. De plus, il devrait faire plus grand usage des connaissances techniques offertes par les institutions nationales et régionales en faveur des programmes sur le terrain.

60. Un certain nombre de délégations ont souligné que les propositions tendant à augmenter les effectifs devaient être considérées en fonction de la situation difficile que connaissent actuellement la plupart des pays. De nombreux gouvernements qui ont versé des contributions au FISE s'efforcent de réduire le nombre de leurs propres fonctionnaires et le montant de leurs dépenses et d'autres organisations du système des Nations Unies vivent sous le régime de la croissance budgétaire réelle zéro. Dans ces conditions, et surtout parce que les prévisions de recettes semblaient trop optimistes (voir le paragraphe 48 ci-dessus), il était difficile de justifier un appui quelconque aux fortes augmentations d'effectifs proposées. On a été d'avis qu'il faudrait accorder la priorité aux postes directement liés à une augmentation du volume des activités dans les secteurs se rattachant à la mission première du FISE. Un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur d'une réduction sensible de l'accroissement proposé des effectifs du personnel consultatif et des services d'administration centrale du siège. Certains délégués ont recommandé une croissance réelle zéro aux sièges de New York et de Genève ou tout au plus une légère augmentation. Cependant, la plupart des délégations se sont déclarées en faveur du renforcement proposé des compétences du personnel de secours d'urgence du siège 12/. Plusieurs délégations se sont préoccupées du nombre de postes proposés dans les catégories supérieures.

61. Une délégation a fait état d'une étude demandée par le Conseil sur les problèmes de l'organisation du travail à l'échelon local et sur la programmation concernant les zones sous-nationales. D'abord prévu pour la session du Conseil de 1981, l'examen de cette étude a été remis à la session de 1982 en raison des problèmes pratiques que pose le rassemblement des données nécessaires. Cette étude donnerait au Conseil une occasion d'examiner des questions telles que la coopération entre les bureaux extérieurs du FISE, les ministères, les autres institutions de développement et les ONG, ainsi que les moyens de renforcer les bureaux extérieurs de manière à promouvoir la stratégie des services de base. Cette délégation a estimé que le Conseil devrait avoir la possibilité d'examiner les activités sur le terrain du FISE dans le contexte de cette étude, avant de prendre une décision concernant une augmentation radicale des effectifs et des changements structurels importants.

62. Sans remettre en question la création de nouveaux bureaux auxiliaires de pays et la fourniture des services de conseillers en matière de base d'information/statistiques et de suivi et évaluation, comme l'avait recommandé en 1980 l'Inspecteur Bertrand du Corps commun d'inspection, certaines délégations ont été d'avis que, conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de 1980, il convenait d'agir avec plus de prudence que ne le proposait le Directeur général dans la mise en oeuvre de ces propositions 13/.

---

12/ On trouvera aux paragraphes 140 à 143 ci-après un débat plus approfondi sur le renforcement des compétences du personnel de secours d'urgence du FISE.

13/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément No 11 (E/1980/41; E/ICEF/673), par. 96.



63. On s'est accordé à reconnaître la nécessité de fournir le personnel indispensable pour assurer l'efficacité des programmes à l'échelon local. A propos du détachement de fonctionnaires auprès des bureaux sous-nationaux, il a été avancé que certains détachements cesseraient peut-être de s'imposer après plusieurs années, lorsque les programmes en cause auraient été mis sur pied. Au lieu d'imputer de nouveaux postes sur le budget ordinaire, on pourrait tirer meilleur parti du personnel affecté aux projets; on pourrait accorder des contrats de plus longue durée que ne le supposait un projet particulier, afin de s'assurer les services des intéressés pour un certain nombre de projets successifs. Il serait possible de réaliser des économies de personnel si le personnel était choisi en fonction des capacités administratives des ministères avec lesquels le FISE collaborait dans chaque pays. En pourvoyant de nouveaux postes, il fallait observer une répartition équitable entre les pays en développement et les pays développés, ainsi qu'entre les candidats du sexe féminin et du sexe masculin.

64. Certains représentants y compris ceux qui ont partagé plusieurs des vues énoncées aux paragraphes précédents, se sont déclarés en accord avec le principe des propositions du Directeur général, qui procédaient des prévisions en matière de personnel contenues dans le plan à moyen terme approuvé en 1980 et qui seraient raisonnables, compte tenu de l'élargissement de la collaboration concrète et des services consultatifs prévu dans le plan. On a signalé que, à mesure que le programme du FISE devenait plus considérable et plus complexe, les principes directeurs et les structures institutionnelles se modifieraient inévitablement et qu'un certain degré de tension créatrice entre le processus d'une planification prospective et visionnaire et une administration conservatrice comportait des éléments positifs. On a exprimé l'opinion que, compte tenu de l'ampleur des problèmes posés par l'enfant dans les pays en développement, mieux vaudrait pour le FISE faire preuve d'une ambition raisonnable que de se montrer excessivement prudent et conservateur.

#### Réponse du Directeur général

65. En répondant aux observations des délégations, le Directeur général a déclaré que ses propositions budgétaires correspondaient à l'intention de poursuivre dans la voie d'une administration décentralisée et que la proportion élevée de postes hors siège serait maintenue et, en fait, augmentée. En même temps, il était néanmoins nécessaire de disposer d'un centre opérationnel suffisamment développé pour assurer la direction de la politique générale, ainsi que les tâches de coordination, d'appui et de contrôle de la qualité, ce qui permettrait de déléguer le maximum de pouvoirs aux fonctionnaires hors siège, qui travailleraient ainsi avec compétence et efficacité. Il a réaffirmé son accord avec la thèse selon laquelle le FISE devait tirer parti de l'expérience acquise sur le terrain et les travaux opérationnels à l'échelon local demeuraient l'aspect essentiel de la contribution propre du FISE. En ce qui concerne les conseillers, il a estimé que le FISE disposait d'un nombre très insuffisant de spécialistes de programme qui sont indispensables pour faire plus large usage de l'expérience de l'organisation en matière d'activités sur le terrain et pour assurer au FISE les compétences spécialisées nécessaires, d'où les services en faveur de l'enfance tireraient des bénéfices accrus grâce à des interventions et des appels, ainsi que par le recours à la planification, à la programmation et à la collaboration interorganisations;



le rôle qui leur était réservé ne serait pas de remplacer les compétences techniques que les institutions spécialisées peuvent fournir, mais plutôt de permettre une utilisation accrue et plus efficace de ces mêmes institutions.

Renvoi du budget devant le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

66. A la suite des observations générales présentées par les délégations au Comité de l'administration et des finances sur le projet de budget pour 1982-1983, le Comité a fait au Conseil les recommandations suivantes :

- "1. Prier le Comité consultatif d'examiner périodiquement les budgets biennaux et les budgets additionnels du FISE et de faire des observations à ce sujet;
2. Prier en outre le Comité consultatif d'examiner dès que possible le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983 (E/ICEF/AB/L.225) et de faire des observations à ce sujet. Il serait demandé au Comité consultatif d'examiner le projet de budget tel qu'établi initialement par le Directeur général. Les révisions proposées le 16 mai - dans lesquelles le Directeur général propose de remettre à plus tard, lors de l'examen du budget additionnel pour 1982<sup>14/</sup>, la création de certains postes et l'étude de divers points - seraient mises à la disposition du Comité consultatif pour qu'il puisse se faire une idée des priorités établies par le Directeur général en ce qui concerne le calendrier. Le Directeur général est également prié de fournir au Comité consultatif la documentation concernant le mandat, les politiques, le programme de travail et l'organisation du FISE. Le Conseil a adopté cette résolution" <sup>15/</sup>.

67. Cela a eu pour effet de différer, en attendant que les observations du CCQAB soient connues et que le Comité puisse se réunir à nouveau, tout examen systématique de fond du projet de budget au cours duquel le secrétariat pourrait présenter des explications et des justifications. Pour que le budget du FISE soit approuvé avant le début de l'exercice biennal 1982-1983, il a été convenu que le Comité et le Conseil tiendraient une session extraordinaire avant la fin de l'année 1981.

---

<sup>14/</sup> Distribué ensuite sous la cote E/ICEF/CRP/81-44/Rev.1.

<sup>15/</sup> Le CCQAB a accédé ultérieurement à la demande du Conseil et a commencé son examen du budget à la mi-juin 1981.

## V. ENGAGEMENTS APPROUVES A LA SESSION

68. Le Conseil a approuvé de nouveaux engagements de programme s'étendant sur plusieurs années pour un montant total de 351 millions de dollars des Etats-Unis, qui seront financés sur la masse commune des ressources. Les nouveaux engagements concernaient environ la moitié des 111 pays en développement où le FISE coopérait à des programmes. L'assistance aux programmes dans les autres pays était assurée par des engagements à long terme approuvés au cours de sessions précédentes du Conseil.

69. Les sept huitièmes (307 millions de dollars) des nouveaux engagements ont été fermement approuvés, pour des raisons tenant au plan financier 16/. Le reste de ces engagements (44 millions de dollars) qui prendront effet en 1981, a été approuvé sous réserve et sera financé dans la mesure où les recettes perçues au titre de la masse commune des ressources excédera les 264 millions de dollars indiqués dans le plan financier ferme révisé (voir par. 51 plus haut). Un certain nombre de délégations ont jugé que si les recettes perçues en 1981 ne suffisaient pas à financer ces derniers engagements, ceux-ci devraient avoir la priorité en 1982. Le Directeur général a partagé ce point de vue.

70. Un engagement de 5 millions de dollars a été approuvé au titre des budgets révisés d'administration et d'appui aux programmes pour 1981 (voir par. 206 ci-après), ce qui porte à 312 millions de dollars le montant total des engagements approuvés à la session.

71. De plus, le Conseil a "noté" 49 recommandations qui pourraient être financées par des contributions à des fins spéciales, d'un total de 156 millions de dollars. La plupart étaient des éléments "notés" de projets pour lesquels le Conseil avait également approuvé des engagements à prélever sur la masse commune des ressources et qui permettaient de développer des activités déjà en cours. A la fin de la session du Conseil, le total des contributions à des fins spéciales nécessaires aux projets "notés", y compris les projets "notés" déjà approuvés mais non encore financés, s'élevait à 310 millions de dollars 17/.

72. En réponse à des questions posées au Comité du programme, le secrétariat a déclaré qu'il avait la ferme intention de veiller à ce que les projets "notés" proposés soient soumis aux mêmes critères que ceux qui régissent les programmes financés sur la masse commune des ressources et qui font partie, en règle générale, d'un programme de pays plus important.

73. L'annexe III du présent rapport contient un résumé des engagements par région et par principal domaine de coopération, approuvés par le Conseil; l'annexe IV énumère les engagements et les "décisions de noter" par pays, et l'annexe V les "prières de noter" par région et par principal domaine de coopération.

---

16/ Au cours d'une session extraordinaire en janvier 1981, le Conseil a approuvé un engagement de 11 millions de dollars, à prélever sur la masse commune des ressources, pour accroître l'assistance d'urgence destinée aux situations exceptionnelles en Afrique (voir par. 192). Le total des engagements fermement approuvés en 1981, à prélever sur la masse commune des ressources, était donc de 318 millions de dollars à la fin de la session.

17/ Une description de ces projets à l'intention des donateurs éventuels est donnée dans un volume (SA/37).

## VI. QUESTIONS PARTICULIERES INTERESSANT LE PROGRAMME

### Rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS)

74. Le Conseil était saisi du rapport (E/ICEF/L.1429 et Corr.1) du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) sur sa vingt-troisième session (Genève, 2-3 février 1981), qui comprenait huit recommandations d'action 18/. Le Conseil était également saisi d'une note du Directeur général (E/ICEF/L.1430), dans laquelle ce dernier réaffirmait l'importance de l'approche des soins de santé primaires (SSP) et souscrivait aux autres recommandations du CMDS.

75. M. Dragan Mateljak (Yougoslavie), rapporteur du CMDS, a fait une déclaration liminaire devant le Conseil; il a souligné que le concept des SSP était à présent largement accepté par les gouvernements et les institutions internationales et avait même trouvé une place dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

#### Soins de santé primaires

76. Les rapports du CMDS sur les soins de santé primaires (E/ICEF/L.1424 et E/ICEF/L.1425) indiquaient qu'un nombre croissant de pays souscrivaient à l'idée que les SSP devaient se fonder sur des principes internationalement acceptés concernant les questions sociales, politiques et de développement. Certains pays ont mis au point une approche nationale des SSP. L'année dernière, le FISE s'est efforcé (avec plus ou moins de succès), dans les pays où il coopérait à des programmes, de porter le concept des SSP au niveau le plus élevé de formulation de politique, grâce à des séminaires et des monographies.

77. On a noté qu'un grand pas en avant avait été fait en 1980 lorsque l'Assemblée générale avait adopté la résolution 34/58 sur la santé en tant que partie intégrante du développement. Dans cette résolution, l'Assemblée approuvait l'idée selon laquelle un engagement politique en faveur des SSP dispensés dans le cadre plus large du développement pouvait déboucher sur des programmes d'action. Il est certain, cependant, qu'il est encore nécessaire de promouvoir les SSP et d'appuyer intensivement leur mise en oeuvre, et que les progrès enregistrés au cours des prochaines années seront décisifs.

---

18/ Le Comité a examiné les principaux documents suivants : le rapport de situation sur la mise en oeuvre des soins de santé primaires (E/ICEF/L.1424) et l'étude sur la prise de décisions à l'échelon national pour atteindre les objectifs des soins de santé primaires (E/ICEF/L.1425). En outre, le Comité a examiné les questions suivantes : le programme élargi d'immunisation (E/ICEF/CRP/81-5), le programme conjoint FISE/OMS concernant la fourniture de médicaments essentiels pour les soins de santé primaires dans les pays en développement (E/ICEF/L.1426), le programme commun FISE/OMS pour l'enfance handicapée (E/ICEF/L.1428), le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques (E/ICEF/CRP/81-6), un document de travail sur la lèpre (E/ICEF/L.1427), et un rapport sur la situation actuelle de la schistosomiase (E/ICEF/CRP/81-7).

78. Un autre événement important pour les SSP a été la mise en place en 1980 du Groupe de ressources sanitaires, dont l'objectif est d'accroître et de rationaliser toutes les ressources disponibles nécessaires pour les SSP. Il faut espérer que ce groupe rassemblera les principales organisations d'aide, y compris le FISE, et les représentants des pays en développement.

79. C'est dans ces circonstances que le Directeur général de l'OMS et le Directeur général du FISE ont convenu, lorsqu'ils se sont réunis en novembre 1980, de recommander un plan de travail commun visant à fournir un appui stratégique aux SSP tant au niveau global qu'au niveau des pays (voir par. 169 ci-après). Un aperçu de ce plan de travail figure dans le "Rapport de situation sur la mise en oeuvre de l'approche des soins de santé primaires" (E/ICEF/L.1424, partie D). Le CMDS a approuvé ces plans en vue d'une action commune de l'OMS et du FISE et a instamment demandé qu'ils prennent effet le plus rapidement possible (E/ICEF/L.1429, point 4, p. 4).

#### Recommandations du CMDS

80. Le Conseil a approuvé les huit recommandations suivantes du CMDS (E/ICEF/L.1429, chap. 5), concernant les SSP :

"1. Malgré l'existence d'une définition internationalement acceptée des soins de santé primaires, cette expression désigne encore toute une série de réalités et de notions. Afin de suivre les progrès réalisés par les pays en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000 grâce à l'approche des SSP,

il est recommandé que le FISE et l'OMS réaffirment les principes internationalement approuvés de l'approche fondée sur les SSP, qui sont énoncés dans la Déclaration d'Alma-Ata, et que le FISE et l'OMS aident les pays à mettre au point des indicateurs pertinents simples de l'approche SSP et à mettre sur pied ou à renforcer leurs systèmes d'information sanitaire pour pouvoir suivre l'évolution de l'approche à plus long terme.

2. Le FISE et l'OMS continueront d'appuyer les efforts de tous les pays en vue de la mise en oeuvre de l'approche SSP. Toutefois, les ressources internationalement disponibles à cette fin sont limitées et doivent être utilisées avec un effet maximum.

Il est donc recommandé que le FISE et l'OMS coopèrent en vue de mobiliser une aide substantielle qui sera fournie pendant les périodes nécessaires plus particulièrement aux pays qui se sont engagés clairement et d'une manière continue à mettre en pratique l'approche SSP et à en étendre progressivement la couverture aux régions du pays non encore desservies.

3. Puisque l'amélioration de la santé nécessite une planification et une programmation plurisectorielles, y compris la mobilisation des ressources dans le contexte des priorités nationales en matière de santé et de développement,

il est recommandé que le FISE et l'OMS participent à l'effort des pays en vue d'établir ou de renforcer un mécanisme politique de haut niveau chargé de prendre les décisions concernant les politiques de développement socio-économique liées à la promotion de la santé et que le FISE et l'OMS aident les pays à mobiliser leurs institutions compétentes (y compris les organes gouvernementaux, les organisations populaires et les institutions chargées des activités de formation, de recherche et de développement) et à les organiser en un réseau intersectoriel en vue d'une collaboration avec le mécanisme de politique et de planification qui est responsable des politiques et programmes sanitaires ou liés à la santé.

4. Le financement nécessaire à l'approche SSP suppose une planification de l'affectation des ressources nationales dans le secteur de la santé et les secteurs apparentés. Il faudra donc peut-être introduire des mesures législatives et utiliser de nouvelles méthodes de planification économique et budgétaire.

Il est recommandé que le FISE et l'OMS aident les pays à renforcer leur potentiel national d'analyse économique, de législation des soins de santé et de méthodes de planification budgétaire en vue de recenser et de redistribuer les ressources en faveur des SSP.

5. Le FISE et l'OMS ont tout spécialement la responsabilité de mobiliser les ressources mondiales en faveur de l'approche SSP et d'aider les pays dans sa mise en oeuvre.

Il est donc recommandé que le FISE et l'OMS renforcent considérablement leur capacité individuelle et commune de coopération avec les pays en vue d'étendre l'approche SSP à tous et que les deux organisations fassent rapport au CMDS à sa prochaine réunion sur les mesures prises à cette fin.

6. Les politiques et les plans nationaux de santé doivent être soutenus par le grand public, ainsi que par les organisations et les agents au niveau de la collectivité. Cependant, peu de pays disposent de mécanismes efficaces capables de combiner "la planification par la base" avec des procédés politiques et techniques.

Il est donc recommandé que le FISE et l'OMS aident les pays à mettre au point des approches novatrices de planification ascensionnelle de la santé et que les informations pertinentes concernant les expériences de participation communautaire en matière de formulation, de planification, d'exécution et de surveillance des politiques soient diffusées avec le concours d'institutions internationales, et que le FISE et l'OMS aident les pays à mettre au point et à diffuser un matériel explicatif approprié sur les SSP qui sera utilisé dans les campagnes d'information du public, par les grands moyens d'information, par les organisations politiques et sociales et, d'une manière générale, par les filières de communication sociale appropriées aux niveaux national, intermédiaire et communautaire.

7. La mise en oeuvre des SSP sera largement favorisée par la mobilisation des agents de santé et du grand public, notamment des dirigeants aux niveaux national, intermédiaire et communautaire.

Il est recommandé que le FISE et l'OMS aident les pays à mobiliser le soutien en faveur de l'approche SSP en élaborant des programmes d'orientation et de formation appropriés pour les agents de santé et les agents des domaines liés à la santé, à tous les niveaux, et en mettant sur pied des programmes de recyclage du personnel existant.

8. L'analyse des décisions concernant les SSP suppose l'examen d'un large éventail de questions et l'identification de plusieurs domaines où une action ultérieure est nécessaire. Il convient de suivre les expériences et les enseignements de cette étude et de les partager avec davantage de pays.

Il est recommandé que le FISE et l'OMS entreprennent des activités de suivi sur les questions découlant de la présente étude et identifiées dans les conclusions des chapitres 2 à 6 de l'étude conjointe FISE/OMS (E/ICEF/L.1425), ces activités pourraient notamment consister à aider d'autres pays à entreprendre des activités analogues d'auto-évaluation et à organiser des ateliers pour l'orientation des agents de haut niveau de planification du développement, dans le secteur de la santé et dans les autres secteurs connexes, pour leur permettre de poursuivre ces questions dans leur contexte national. Les résultats de ces activités de suivi devraient être présentés à la prochaine réunion du CMDS."

#### Débats du Conseil

81. On trouvera ci-après un aperçu de l'examen de ces recommandations par le Conseil 19/.

#### Recommandation 1 : principes de l'approche des SSP

82. Plusieurs délégations ont donné leur point de vue sur la définition des SSP. Un groupe a jugé qu'il n'était plus nécessaire de les définir; trois ans s'étaient écoulés depuis la Conférence d'Alma-Ata, et à son avis, le concept des SSP était bien compris dans la plupart des pays. Un autre groupe, tout en souscrivant aux recommandations du CMDS, s'est déclaré préoccupé par le fait que le FISE pourrait outrepasser son mandat qui lui enjoignait simplement d'améliorer la situation des enfants; le FISE devrait s'attacher à assurer, dans le cadre des SSP, de meilleurs soins de santé maternelle et infantile et non d'étendre ses services à l'ensemble de la population.

#### Recommandation 2 : engagement des pays à mettre en pratique l'approche des SSP

83. La plupart des délégations ont été d'avis qu'une assistance importante devrait être fournie aux pays qui se sont engagés à mettre en pratique l'approche des SSP. Cependant, certaines d'entre elles ont précisé que ces pays ne devaient pas dépendre entièrement de l'assistance fournie par le FISE; une aide extérieure ne saurait les dispenser de faire leur propre choix, d'adopter des mesures et de prendre l'engagement politique nécessaire à la réussite des programmes.

---

19/ Les réponses données par le secrétariat du FISE aux questions soulevées par les délégations concernant les SSP et les questions figurant dans le rapport du CMDS sont publiées sous la cote E/ICEF/CRP/81-35.

### Recommandation 3 : planification plurisectorielle

84. Les délégations ont toutes reconnu que les SSP exigeaient une approche plurisectorielle du secteur des soins de santé de façon à inclure les aspects social, économique et politique de la planification et de la mise en oeuvre des programmes. Le FISE devrait agir en coopération étroite avec les divers pays pour prendre en considération ces aspects intersectoriels. L'éducation sanitaire doit tenir compte des vues, des coutumes et des croyances des diverses communautés.

### Recommandation 4 : capacité nationale de planification

85. On a souligné le fait que l'appui du FISE devait se conformer aux plans nationaux. La participation des collectivités aux SSP portait également sur d'autres besoins tels que les logements, les routes, l'approvisionnement en eau, etc. et pourrait amener d'autres améliorations.

### Recommandation 5 : collaboration FISE/OMS

86. Les délégations se sont félicitées de la coopération étroite entre le FISE et l'OMS et de leur collaboration avec d'autres organisations internationales pour les SSP. Elles ont souligné la nécessité d'efforts continus pour renforcer les capacités du FISE et de l'OMS au niveau des pays. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait qu'il pourrait y avoir des doubles emplois ou des chevauchements si le rôle de chaque organisation n'était pas clairement et exactement défini. Le secrétariat a estimé qu'en général le rôle des deux organisations était clairement délimité; des problèmes concrets de coordination existaient sur le terrain et les deux organisations devaient déployer de nouveaux efforts dans cette direction.

### Recommandation 6 : approches novatrices de "planification par la base"

87. Au cours de l'examen de cette question, on a souligné que la "planification par la base" est une caractéristique des activités du FISE sur le terrain et l'on a bien recommandé de ne pas perdre de vue cette caractéristique.

### Recommandation 7 : formation et orientation

88. On a estimé que le FISE devait continuer à mettre l'accent sur l'orientation et la formation destinées au personnel de niveau intermédiaire et de base. L'allocation de ressources plus importantes devrait permettre aux gouvernements de toucher davantage de personnes. Un plus grand nombre de femmes devrait participer aux programmes de formation, en particulier au niveau communautaire. Le FISE devrait faire part des évaluations et des données d'expérience aux autres donateurs.

### Recommandation 8 : activités de suivi de l'étude sur la prise de décisions à l'échelon national pour les SSP

89. On s'est accordé à dire qu'il conviendrait de diffuser l'étude sur la prise de décisions aux pays intéressés puisqu'elle analyse les principaux problèmes communs à la plupart d'entre eux. Plusieurs représentants, appuyés par d'autres, ont fait observer que des indicateurs appropriés étaient nécessaires pour donner une meilleure

compréhension des conséquences sur la santé des mesures prises dans ces pays. Il a été précisé que les indicateurs de la santé des enfants devaient être choisis compte tenu de l'expérience des pays et employés à mesurer l'efficacité de l'approche des programmes ou des politiques. Ils pourraient aider à évaluer les contributions faites par le FISE. Les délégations ont souscrit à la déclaration du Directeur général concernant la nécessité de mettre au point des moyens permettant de documenter les progrès enregistrés dans le domaine des SSP.

#### Autres questions

90. On a demandé pourquoi on ne mentionnait pas le paludisme dans le rapport du CMDS. Les délégations des pays d'Amérique latine ont fait observer que la maladie de Chagas n'était pas non plus mentionnée dans le rapport (voir par. 108 ci-après). De nombreuses délégations ont reconnu le rôle extrêmement important joué par les ONG dans les SSP. Un certain nombre d'entre elles ont fait des observations sur la rémunération des travailleurs sanitaires des collectivités, dont l'enthousiasme avait tendance à se refroidir lorsqu'ils ne recevaient pas d'honneurs ou de rémunérations. Plusieurs délégations ont fait observer que, d'après l'expérience de leur pays, il conviendrait de mettre au point des méthodes rémunératrices pour stimuler les travailleurs sanitaires des collectivités.

#### Engagement de programme

91. Un engagement approuvé par le Conseil d'administration concernant un appui accru aux divers domaines de programme (E/ICEF/P/L.2026 (REC) et Corr.1) comprend un appui destiné à favoriser la coopération en 1982-1983 dans certains pays afin de promouvoir l'approche des SSP, conformément aux directives établies conjointement par l'OMS et le FISE et avec un appui technique de l'OMS.

92. Outre cet engagement, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à recevoir et dépenser des fonds supplémentaires d'un montant de cinq millions de dollars au bénéfice de projets d'ensemble dans le domaine des SSP dans les pays où de tels projets avaient été mis en oeuvre ou étaient sur le point de l'être en collaboration avec le FISE et l'OMS.

#### Programme élargi de vaccination

93. Le Conseil était saisi du document E/ICEF/CRP/81-5, qui rend compte de la situation actuelle du programme élargi de vaccination (PEV). Depuis 1974, date à laquelle il a été approuvé pour la première fois par l'Assemblée mondiale de la santé, le programme s'est développé et couvre à présent plus de 100 pays en développement. L'OMS, le FISE, le PNUD ainsi que des institutions bilatérales ont versé des contributions estimées à 15 millions de dollars par an au PEV. Ce programme a appuyé, entre autres, l'élaboration d'un programme de formation à la gestion du PEV auquel quelque 1 800 agents de tous niveaux ont participé. De plus, il a permis de mettre au point du matériel et des méthodes améliorés pour la chaîne du froid et de livrer des vaccins avec le matériel nécessaire à leur expédition, leur stockage et leur administration dans le cadre des programmes nationaux.



94. La première phase du PEV dans les pays visait à renforcer la gestion et les systèmes logistiques afin de créer une base d'élargissement solide. Au fur et à mesure de l'expansion du programme, les besoins d'aide extérieure pour le PEV sont appelés à augmenter de 15 millions de dollars (montant annuel actuel) à 40 millions de dollars d'ici à 1983.

#### Débats du Conseil

95. On a estimé qu'il était nécessaire de disposer de meilleures statistiques quant au pourcentage des enfants vaccinés et à l'incidence des maladies que l'on peut prévenir dans la plupart des pays. On a souligné que l'objectif de l'OMS et du FISE devrait être la vaccination de tous les enfants. Une délégation a expliqué comment les programmes de vaccination obligatoire entrepris dans divers pays avaient pratiquement éliminé, dans ces pays, les maladies infantiles infectieuses. On a fait ressortir que le coût de ces programmes était relativement bas comparé à l'avantage que représente le bien-être de la population en bas âge.

96. Le secrétariat du FISE a signalé que ce dernier s'était employé, conjointement avec l'OMS, à continuer à améliorer la chaîne du froid et à former le personnel national, notamment dans les techniques de la gestion nécessaires à une exploitation efficace. De même, le FISE collabore étroitement avec l'OMS pour aider les pays à organiser et exploiter des programmes qui permettront en définitive de protéger tous les enfants contre les maladies couvertes par le programme.

#### Médicaments essentiels

97. Le document E/ICEF/L.1426, dont était saisi le Conseil d'administration, contient un descriptif du programme conjoint FISE/OMS concernant la fourniture de médicaments essentiels pour les soins de santé primaires dans les pays en développement. Les auteurs de ce document font observer que la fourniture de médicaments essentiels pour les soins de santé primaires dans les pays en développement est un problème énorme et que le FISE ne peut envisager d'apporter qu'une contribution modeste à sa solution. Le FISE et l'OMS avaient collaboré étroitement pour rechercher une solution au problème qu'ils estimaient réaliste et à la mesure des effectifs du FISE et de ses ressources financières. Cette méthode prend en considération la nécessité d'aider les gouvernements à mettre sur pied des politiques nationales en matière de médicaments et à accroître leur capacité à contrôler, gérer et distribuer les médicaments essentiels. Elle tient également compte du potentiel de production et de conditionnement au niveau local ainsi que des possibilités de groupement des programmes des différents pays.

98. Ce plan prévoit d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés qui dépendent actuellement des importations et sont le moins à même d'acheter des médicaments sur le marché international. Ce programme est axé sur un nombre très limité de médicaments essentiels à la santé maternelle et infantile. L'objectif principal du FISE et de l'OMS, en collaboration étroite avec les pays concernés, est de coopérer à l'amélioration générale et à une organisation plus rationnelle de l'approvisionnement des pays en médicaments.

## Débats du Conseil

99. Une délégation a fait savoir que son gouvernement était disposé à participer aux activités de mise en place des programmes dans ce domaine, en fournissant le personnel technique et l'information nécessaire à la mise au point des médicaments, à leur production et au contrôle de leur qualité. L'importance du contrôle de la qualité a été soulignée. On a recommandé au FISE de s'assurer que les médicaments fournis étaient nécessaires avant d'aider à leur production. On a suggéré que l'OMS publie une liste des médicaments essentiels pour les collectivités, assortie de leur mode d'emploi. Plusieurs délégations ont souligné que la coopération active des fabricants de médicaments serait nécessaire. On a également fait ressortir l'importance d'une collaboration étroite avec tous les organismes concernés des Nations Unies.

## Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques

100. Le rapport sur le programme mondial de lutte contre les maladies diarrhéiques, qui a vu le jour en 1975 (E/ICRP/CRP/31-0), fait ressortir que ce dernier joue actuellement un rôle important dans les CCF. Soixante-dix pays ont indiqué qu'ils établissent des plans en vue de formuler des programmes nationaux de lutte contre les maladies diarrhéiques dans le cadre de soins de santé primaires. En continuant à associer la lutte, les services et les activités de recherche, ce programme s'efforce dans l'immédiat de réduire substantiellement la mortalité due aux maladies diarrhéiques, particulièrement chez les nourrissons et les jeunes enfants, tout en cherchant à atteindre son objectif à plus long terme qui est de réduire la morbidité et la malnutrition dues à la diarrhée. On s'est attaché particulièrement à généraliser la fourniture de sels de réhydratation administrés par voie buccale, mais la même importance doit être accordée aux mesures préventives telles que l'approvisionnement en eau salubre et l'instauration d'un environnement sain. L'éducation des mères est également essentielle.

101. Le FISE a accepté récemment l'invitation adressée par l'OMS à devenir, officiellement, un animateur du programme mondial de lutte contre les maladies diarrhéiques. L'élément recherche de ce programme est orienté vers la mise au point d'une meilleure technologie et de services sanitaires plus efficaces. Plusieurs organisations d'aide bilatérale ont contribué à ce programme et l'on avait espéré que la Banque mondiale y participerait également (voir aussi le par. 170 ci-après). Ce programme est destiné à renforcer et à étendre l'approche générale déjà adoptée. En outre, il compléterait et appuierait la coopération du FISE avec les pays pour ce qui est de la fourniture des sels de réhydratation administrés par voie buccale et de leur capacité à les produire.

## Débats du Conseil

102. Le Conseil s'est félicité de l'assistance apportée par le FISE à la production, par les pays, de sels de réhydratation administrés par voie buccale, et a souligné le rôle des gouvernements pour ce qui est de la mise au point de ce programme. Une délégation a passé en revue son propre programme national pour la décennie 1970-1980 et a fait savoir que l'efficacité de la lutte contre les maladies diarrhéiques a été telle que le nombre de décès dus à ces maladies avait diminué de façon spectaculaire; le succès de cette campagne était dû dans une large mesure à l'amélioration du programme national de nutrition des mères et des enfants.

## Lèpre

103. L'introduction du document de travail sur la lèpre souligne que "sur le plan mondial, il n'y a eu guère de changement dans le nombre total des cas présumés de lèpre qui se situe, pour l'ensemble de la planète, autour de 11 millions. Toutefois, dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie où, grâce au soutien commun du FISE et de l'OMS ont été menés à bien des programmes de lutte antilépreuse bien organisés, on a obtenu une importante réduction de la prévalence". Si l'on en croit les derniers renseignements disponibles, le nombre des patients enregistrés dans les centres de traitement est de 3,6 millions, dont environ 20 p. 100 sont des lépromateux (E/ICEF/L.1427, sect. I).

104. Les auteurs du document ont observé que des changements importants ont lieu actuellement dans le domaine de la lutte contre la lèpre : a) l'introduction de schémas thérapeutiques efficaces; b) les progrès considérables réalisés récemment dans le domaine de la recherche, notamment en ce qui concerne la mise au point d'un vaccin; c) l'intégration croissante des activités antilépreuses au système SSP. L'infection due à la lèpre est contractée dans l'enfance. En raison de la nature chronique et de la large distribution de la lèpre, il est nécessaire de disposer d'un vaste réseau de centres de santé. D'un autre côté, les dispensaires antilépreux fixes et les unités mobiles ont été jusqu'à présent les seuls moyens dont disposaient nombre de pays pour assurer les soins au niveau périphérique et maintenir le contact avec la collectivité au niveau des villages. A long terme, la lutte antilépreuse semblerait parfaitement relever de l'approche des SSP.

### Débats du Conseil

105. Les débats ont souligné la nécessité d'une éducation qui éliminerait la stigmatisation qui s'attache à la maladie; les membres du Conseil ont approuvé de façon générale l'inclusion de la lutte antilépreuse dans l'approche des SSP. On a fait observer que le rapport du CMDS sur la lèpre ne fournissait pas suffisamment de détails sur les plans du programme antilépreux pour 1981.

### Schistosomiase

106. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport (E/ICEF/CRP/81-7) sur la situation actuelle de la schistosomiase. Cette maladie, l'une des infections parasitaires les plus complexes, frappe les populations pauvres des zones rurales dont les installations sanitaires sont insuffisantes et qui n'ont pas accès à des sources satisfaisantes d'approvisionnement en eau salubre. On estime à 200 millions le nombre des personnes infectées et à 500 millions le nombre des personnes exposées aux risques d'infection. Ce sont les enfants qui sont le plus en contact avec les eaux naturelles infectées, qui courent les plus grands risques d'infection, qui accusent les formes de pathologie les plus aiguës et qui sont le plus aptes à transmettre et à perpétuer l'infection.

107. Les auteurs du rapport du CMDS ont souligné que la stratégie de lutte contre la schistosomiase a évolué de façon radicale ces dernières années grâce aux grands progrès réalisés dans la recherche et la mise au point de médicaments contre cette maladie. La lutte contre la schistosomiase chez l'homme par un traitement chimiothérapeutique semble plus efficace que la tentative d'éradication du mollusque qui

sert d'hôte à la maladie, et le coût est nettement inférieur. Le progrès le plus important que l'on ait enregistré est la découverte récente du fait que la contamination du milieu aquatique par le passage des oeufs excrétés par l'hôte humain peut être réduite de façon notable par un traitement chimiothérapeutique de la population humaine : ainsi, la transmission peut être réduite dans des proportions non négligeables (E/ICEF/L.1429, sect. 6.4).

### Débats du Conseil

108. Le Conseil a formulé l'espoir que les progrès enregistrés dans la lutte contre la schistosomiase se poursuivraient, car il s'agit d'une des maladies les plus importantes qui frappent les enfants de certains pays. Certaines délégations ont souligné qu'il était également nécessaire d'accorder une importance particulière à des maladies similaires qui sévissent en Amérique latine - comme la maladie de Chagas dont la prévalence est très élevée dans les Amériques et qui devrait retenir l'attention du FISE.

109. Le Secrétariat a fait savoir que le FISE espérait être en mesure de participer, dans le cadre des SSP, aux activités de lutte contre la schistosomiase et de prévention de cette dernière, en axant ses efforts sur les enfants âgés de 6 à 15 ans et en coopération et collaboration étroites avec l'OMS, les institutions bilatérales et les gouvernements concernés.

### L'incapacité chez les enfants

110. Le Conseil a convenu en 1981 que l'UNICEF pouvait, dans le cadre des services axés sur les collectivités, aider les pays à améliorer la prévention et le traitement de l'incapacité chez l'enfant. Cette décision du Conseil a été fondée, dans une large mesure, sur un rapport qui avait été élaboré à son intention par Rehabilitation International (E/ICEF/L.1410). En novembre 1980, le FISE a conclu un accord avec Rehabilitation International pour aider à donner suite aux concepts et recommandations contenus dans le rapport. En janvier 1981, le Directeur général de l'OMS et le Directeur général du FISE ont publié une déclaration commune, à l'occasion de l'inauguration de l'Année internationale des personnes handicapées (AIPH), déclaration dans laquelle ils ont souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales de prévention des infirmités et des incapacités.

111. A sa session de 1981, le Conseil était saisi du document élaboré pour la session du CMDS (E/ICEF/L.1428); le rapport du directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/681) traite également en partie des incapacités chez l'enfant. Le Conseil était également saisi d'un exposé présenté par Rehabilitation International (E/ICEF/NGO/205), décrivant les six premiers mois du programme d'appui technique qu'il a apporté à l'expansion des activités du FISE dans ce domaine. Cet appui a consisté notamment à aider un certain nombre de programmes nationaux : réunions d'information sur les stratégies à adopter, aide à la planification et à l'organisation de la mise en oeuvre et fourniture ou identification du personnel spécialisé approprié; élaboration de directives sur la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie; mise au point de matériaux d'information essentiels; et documentation de programmes novateurs.

## Débats du Conseil

112. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la coopération du FISE au programme de l'Année internationale des personnes handicapées, plus particulièrement de ses activités sur le terrain, et ont été encouragées par sa collaboration avec l'OMS et d'autres organismes pour ce qui est des mesures concrètes et axées sur les collectivités destinées à prévenir ou à réduire les infirmités ou les incapacités chez l'enfant. Une priorité élevée devrait être accordée à la prévention, y compris les vaccinations, à la formation des agents sanitaires et des sages-femmes des collectivités et à l'éducation des futures mères. Il importe d'atteindre les enfants infirmes au moyen du dépistage précoce. Le cas échéant, les personnes frappées d'incapacité devraient participer à la formulation des programmes. Certaines délégations ont signalé des activités en cours dans leurs pays dans le cadre de l'Année, y compris la création de comités pour l'AIPH. Tout en accueillant avec satisfaction la proclamation de l'AIPH en tant qu'étape intermédiaire vers des efforts de plaidoyer et des mesures concrètes, on a également estimé qu'il était essentiel de donner les moyens d'améliorer, de façon durable, les mesures en faveur des infirmes et des handicapés. On a fait observer que, même si dans certaines régions l'amélioration des procédures obstétricales et d'autres mesures ont permis de réduire un tant soit peu les incapacités chez l'enfant, les cas de handicap augmentent de façon continue du fait d'accidents de toute nature. Il faudrait s'efforcer de favoriser l'intégration des handicapés avec les enfants normaux afin que le handicap n'empêche pas leur développement normal.

113. On a convenu que le Directeur général ferait rapport à la session du Conseil de 1982 sur les résultats de l'AIPH en ce qui concerne les enfants et les activités du FISE, cela pourrait être inclus dans son rapport sur l'état des travaux.

## Conclusions du Conseil

114. Le Conseil s'est déclaré satisfait des travaux du CMDS et a adopté les conclusions suivantes :

"Le Conseil, ayant examiné le rapport du CMDS sur sa vingt-troisième session (Genève, 2 et 3 février 1981 - document E/ICEF/L.1429 et Corr.1) et la note du Directeur général relative à ce rapport (E/ICEF/L.1430), a exprimé sa satisfaction des travaux du CMDS.

Le Conseil se félicite également de la collaboration entre l'OMS et le FISE en ce qui concerne les activités entreprises pour donner suite à la Conférence d'Alma-Ata, et en particulier la promotion et l'appui des soins de santé primaires et de leurs composantes essentielles (E/ICEF/L.1424), parmi lesquelles la lutte contre les maladies qui influent beaucoup sur la mortalité et la morbidité infantile, comme le paludisme, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires. Il note avec plaisir que les efforts communs de l'OMS et du FISE sont axés de plus en plus sur la collaboration avec les gouvernements des divers pays. Le Conseil note avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'ici et espère recevoir du CMDS des rapports périodiques sur la question.

Le Conseil estime que l'étude du CMDS sur la prise de décisions à l'échelon national pour les soins de santé primaires (E/ICEF/L.1425) est un document lucide et intéressant qui donne des informations utiles sur la façon dont procèdent un certain nombre de pays pour mettre en place les soins de santé primaires. Il reconnaît que la mise en place effective des soins de santé primaires doit se faire en fonction des différents contextes socio-économiques et que la responsabilité en incombe, en dernier ressort, aux gouvernements des pays en cause. En prenant note des recommandations contenues dans cette étude, le Conseil d'administration prie l'OMS et le FISE de diffuser largement cette dernière auprès des gouvernements et des organes nationaux, internationaux et non gouvernementaux qui pourraient s'y intéresser.

Le Conseil prend note des conclusions et recommandations du CMDS sur les autres sujets qu'il a examinés à sa vingt-troisième session - programme élargi de vaccination (E/ICEF/CRP/81-5), programme conjoint FISE/OMS concernant la fourniture de médicaments essentiels pour les soins de santé primaires dans les pays en développement (E/ICEF/L.1426), lèpre (E/ICEF/L.1427), schistosomiase (E/ICEF/CRP/81-7), programme commun FISE/OMS pour l'enfance handicapée (E/ICEF/L.1428) et programme de lutte contre les maladies diarrhéiques (E/ICEF/CRP/81-6).

Le Conseil approuve le choix du CMDS concernant la prochaine étude qu'il entreprendra - 'La mise en oeuvre des soins de santé primaires, considérée plus particulièrement sous l'angle du soutien le plus efficace que l'OMS et le FISE pourraient apporter conjointement aux gouvernements' - comme indiqué par le CMDS dans son rapport.

En conclusion, le Conseil souscrit pleinement au souhait du CMDS qui voudrait voir l'OMS et le FISE coopérer et coordonner leurs activités encore plus étroitement, dans le cadre des fonctions et du domaine de responsabilités impartis à chacune de ces organisations, surtout au niveau des pays, en vue d'atteindre l'objectif de la santé pour tous d'ici l'an 2000."

#### Alimentation du nourrisson et du jeune enfant

115. Les organes directeurs de l'OMS et du FISE se sont intéressés, dans les années 70, aux problèmes de santé de l'enfant liés aux pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Cet intérêt a abouti, entre autres mesures, à la convocation d'une réunion commune OMS/FISE sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, qui a eu lieu à Genève en octobre 1979. Les participants à cette réunion ont énoncé des recommandations visant à favoriser et à protéger l'allaitement au sein et à adopter des pratiques de sevrage appropriées, y compris l'élaboration d'un code sur la commercialisation des substituts du lait maternel. Un rapport sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, élaboré en tant que partie du rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/681(part.II)/Add.2) résume les faits nouveaux ultérieurs.

## Avantages du lait maternel

116. Le rapport énumère les avantages de l'allaitement au sein par rapport à l'emploi des préparations pour nourrissons ou d'autres substituts du lait maternel (même lorsque ces aliments artificiels sont préparés convenablement). L'allaitement au sein renforce les liens affectifs et psychologiques entre la mère et l'enfant et le lait maternel fournit tous les aliments nécessaires à la croissance au cours des quatre à six premiers mois de la vie et contient les anticorps qui protègent l'enfant des infections pendant le développement de son propre système d'immunisation. Par conséquent, les enfants nourris au lait maternel sont moins sujets aux infections, tant digestives que respiratoires, que les nourrissons nourris au biberon et les périodes de diarrhées sont plus brèves et moins graves. Cela s'est révélé exact, non seulement dans de mauvaises conditions d'hygiène, mais également dans les communautés des classes moyennes des États-Unis, par exemple. Le lait maternel présente aussi d'autres avantages sur le plan de la santé : il favorise, chez l'enfant, une faible incidence des manifestations allergiques et, chez la mère, l'involution utérine et l'utilisation de l'excédent de graisse accumulé au cours de la grossesse. De plus, l'allaitement au sein prolonge la durée moyenne de contraception après l'accouchement.

## Conditions de pauvreté et de sous-développement

117. La pauvreté et le sous-développement fournissent des motifs supplémentaires de préférer l'allaitement au sein à l'allaitement artificiel. L'allaitement au sein fournit au nourrisson la quantité de liquide nécessaire et évite d'avoir à lui donner une eau qui, souvent, n'est pas salubre. Le coût des aliments lactés artificiels étant élevé par rapport au revenu moyen, ils sont souvent dilués à l'excès et le nourrisson s'en trouve sous-alimenté. On ne dispose souvent pas de moyens satisfaisants de nettoyage et de stérilisation des biberons et tétines. Le coût du combustible est généralement élevé, que ce soit financièrement ou en temps passé à ramasser des brindilles et on ne dispose pas de moyens de réfrigération permettant de garder les préparations entre les tétées. Du fait de la difficulté extrême de maintenir des conditions d'hygiène et de l'absence d'anticorps dans les aliments lactés artificiels, les nourrissons nourris au biberon dans des conditions de pauvreté sont beaucoup plus exposés aux risques de diarrhées, ce qui contribue considérablement à aggraver la malnutrition. Les diarrhées, les infections respiratoires et la malnutrition prolongées occasionnent un taux de mortalité néo-natal plus élevé.

## Situation actuelle

118. Les auteurs du rapport font observer qu'au XXe siècle, et particulièrement depuis 1920, l'allaitement au sein a décliné dans les zones industrielles urbaines. On a constaté une diminution du nombre des mères qui commencent à allaiter et une réduction de la durée de l'allaitement à moins de trois mois ("sevrage prématuré"). Il se produit actuellement un renversement de ces tendances chez les groupes à revenu élevé de nombreux pays industrialisés. Dans beaucoup de pays en développement, l'allaitement au sein continue à être pratiqué pendant 12 mois ou plus par une proportion élevée des mères des zones rurales, alors que la pratique baisse dans les autres zones. Cette désaffection chez les populations des zones urbaines et des périphéries urbaines à revenu peu élevé est considérable du fait de la migration des populations rurales vers ces zones.



## Sevrage

119. Le sevrage, deuxième aspect principal de la nutrition du nourrisson et du jeune enfant, peut affecter gravement la santé et le développement de l'enfant, particulièrement dans des conditions d'ignorance et de pauvreté. Normalement, la croissance des enfants nourris au sein s'effectue au même rythme dans le monde entier jusqu'à l'âge de 4 à 6 mois. Lorsque le lait maternel devient insuffisant, il est nécessaire d'introduire une alimentation complémentaire semi-solide ou solide. C'est habituellement à cet âge, dans les zones à faible revenu, que la croissance du nourrisson commence à être compromise (c'est-à-dire qu'elle se déroule nettement en-deçà du modèle de référence du nourrisson bien nourri). Pour parer aux risques auxquels est exposé l'enfant au cours de cette période de transition du lait maternel aux aliments semi-solides ou solides, il faut veiller particulièrement à faire connaître aux mères les aliments de sevrage appropriés qu'elles peuvent se procurer localement et à un coût modique.

120. Les aliments de sevrage produits industriellement sont pratiques, mais les familles à faible revenu n'ont généralement pas les moyens de se les procurer. Pendant de nombreuses années, le FISE a participé à des programmes nationaux visant la fabrication de produits lactés ou aliments de sevrage à prix modique; toutefois, dans les pays à faible revenu, les subventions ne suffisent pas à les mettre à la portée des populations à faible revenu. C'est pourquoi le FISE axe à présent sa coopération sur les programmes destinés à appuyer la préparation de produits alimentaires locaux au niveau des ménages ou des collectivités.

### Coopération du FISE aux programmes destinés à appuyer l'allaitement au sein et pratiques de sevrage efficaces

121. Le FISE participe actuellement, dans le cadre de programmes en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie et dans le Bassin méditerranéen oriental, à certains services et activités d'appui à l'allaitement et aux pratiques de sevrage appropriées, dont certains sont entrepris depuis longtemps, mais doivent être élargis. La coopération du FISE a porté notamment sur la réorientation de la formation du personnel sanitaire; la mise au point de programmes d'information destinés à être utilisés par les organisations féminines et d'autres systèmes d'appui locaux; l'introduction de la pesée régulière de la mère et de l'enfant dans les services de santé maternelle et infantile; l'alimentation complémentaire de la mère, du nourrisson et du jeune enfant; des études locales sur les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant; l'extension des services de garderie d'enfants; et la production, au niveau local, des aliments de sevrage. Dans de nombreux pays, on organise des campagnes en faveur de l'allaitement au sein. De concert avec l'OMS, le FISE s'est attaché particulièrement à l'élaboration de matériaux essentiels qui peuvent être adaptés et utilisés par les agents sanitaires, les mères et les femmes enceintes les ONG, les organes d'information, les comités nationaux pour le FISE et le public en général.

122. Sur la base de propositions formulées dans le rapport du Directeur général (E/ICFF/681(Partie II)/Add.2, sect. VII), le Conseil a convenu que la coopération du FISE devrait être étendue et rendue plus systématique; le FISE travaillerait en collaboration avec les gouvernements, les institutions spécialisées notamment



l'OMS, ainsi que l'OIT, la FAO et l'UNESCO), les comités nationaux pour le FISE, les organisations non gouvernementales, l'industrie et les médias. Les normes et les directives de l'Organisation mondiale de la santé ont servi de point de référence, à des degrés divers, dans tous les domaines d'activité. Dans certains cas, l'OMS était l'instigatrice principale, le FISE jouant un rôle d'appui. Dans d'autres, le FISE avait un rôle plus important, notamment au niveau du pays. Les domaines d'activité et la répartition des responsabilités entre l'OMS et le FISE, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil, sont décrits ci-après :

#### Observation de l'évolution des attitudes vis-à-vis de l'allaitement maternel

Les pays ont besoin de pouvoir suivre l'évolution des attitudes vis-à-vis de l'allaitement maternel et des pratiques de sevrage dans les zones urbaines et rurales, et pour différents niveaux de revenu. Certains enseignements ont été tirés d'une étude réalisée en collaboration avec l'OMS qui, d'autre part, est en train de mettre au point une méthodologie générale. Il est proposé de mettre cette méthodologie à l'essai dans un certain nombre de pays, puis de la diffuser par l'intermédiaire de groupes de travail régionaux. Le FISE serait invité à participer aux frais. Les pays entreprendraient des enquêtes périodiques et certains demanderaient au FISE d'y participer.

#### Orientation et formation des spécialistes de la santé et autres travailleurs sanitaires

Les conseils donnés à la femme enceinte par les obstétriciens, les infirmières, les auxiliaires, les agents des soins de santé primaires, les sages-femmes et autres travailleurs sanitaires ont une influence importante lorsqu'elle décide d'allaiter ou non, décision habituellement prise avant l'accouchement. La décision d'allaiter peut être facilitée grâce à certains préparatifs. Les spécialistes de la santé et autres travailleurs sanitaires ont besoin de savoir comment conseiller les mères et les familles et quelle est la meilleure manière de résoudre les problèmes qui peuvent se présenter, par exemple celui de l'allaitement en cas de maladie. Ces questions ont été négligées dans les programmes d'enseignement sanitaire au cours des dernières décennies. Les administrateurs de la santé doivent également être bien informés à ce sujet. L'OMS prépare actuellement des modules de formation pour différents niveaux de formation et va mettre en route un noyau de matériels d'enseignement. Ces éléments devront ensuite être adaptés aux divers pays. Le FISE financera des cours de recyclage et la production de matériels d'enseignement en grande quantité, notamment à l'intention des agents sanitaires peu ou non qualifiés.

#### Orientation des enseignants et des vulgarisateurs

Outre les agents sanitaires, les instituteurs et les vulgarisateurs, qui sont en contact avec la collectivité, doivent avoir certaines connaissances en ce qui concerne l'allaitement maternel et le sevrage, pour pouvoir donner des renseignements et des conseils compatibles avec les prestations des services de santé.

Cela est particulièrement important en ce qui concerne les instituteurs, les professeurs de l'enseignement secondaire et les alphabétiseurs. Beaucoup de fillettes qui quittent l'école deviennent mères quelques années après. Il est donc important d'introduire des modules de formation dans les écoles normales et dans les matériels préparés pour les campagnes d'alphabétisation. Ces matériels seraient élaborés principalement au niveau du pays, mais certains éléments essentiels communs sont nécessaires. On demanderait la collaboration de l'UNESCO, ainsi que celle de l'OMS en ce qui concerne le contenu technique.

Les agents de vulgarisation agricole, les monitrices d'enseignement ménager, les agents de développement communautaire et les conseillers de coopérative sont tous à même, de par leur profession, d'exercer une influence sur la collectivité. Des matériels d'orientation devraient être mis au point en collaboration avec la FAO et l'OMS. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge est également prête à apporter son concours dans ce domaine. Les éléments communs seraient préparés puis adaptés aux besoins particuliers de chaque pays. Le FISE serait appelé à participer aux frais.

#### Documents d'information à l'intention des mères

Les pays en développement auront besoin d'aide pour préparer à l'intention des mères et des familles des documents d'information qui puissent être diffusés par les services de santé lors des consultations prénatales et de santé maternelle et infantile. La documentation de base rédigée avec le concours de l'OMS devra être adaptée aux besoins de chaque pays. Certains gouvernements demanderont pour ce faire un soutien du FISE, et aussi pour reproduire les documents (le FISE n'a cependant pas les moyens de produire la totalité des quantités nécessaires).

#### Les pratiques des services médicaux

Le choix de l'allaitement maternel et sa durée dépendent en partie d'un certain nombre de pratiques hospitalières au moment de l'accouchement : information des mères, encouragements prodigués par le personnel hospitalier, utilisation limitée de l'anesthésie pendant l'accouchement, contact physique immédiat de la mère avec son enfant et allaitement du nouveau-né, souci d'éviter l'allaitement artificiel avant la montée du lait et l'allaitement mixte pendant les premiers jours de la vie et limites imposées à la distribution d'échantillons d'aliments pour bébé. L'OMS est en train d'élaborer des directives, et certains pays demanderont qu'on les aide à améliorer les pratiques suivies par les hôpitaux.

#### Nutrition

L'insuffisance de l'alimentation représente un grave problème pour les femmes enceintes, pour les mères qui allaitent et pour les nourrissons et les jeunes enfants dont la famille n'a pas assez de ressources pour satisfaire leurs besoins alimentaires. A long terme, il est possible, en informant et en éduquant les femmes et leur famille, d'accroître au niveau de la famille et de la collectivité la capacité d'assurer une meilleure nutrition aux mères et de produire de meilleurs aliments de sevrage. Il importe également d'appuyer la production alimentaire

familiale et la construction d'installations de stockage appropriées, de même que d'alléger les tâches des femmes et de prendre des mesures à l'échelon de la collectivité pour créer des potagers communs et des installations communautaires pour le stockage et le traitement des aliments de sevrage. Le FISE devrait étendre sa coopération dans ces domaines.

Dans le cas des nourrissons et des jeunes enfants souffrant de malnutrition, il faut également mettre en place des services qui permettent d'obtenir des résultats plus rapidement que ceux exposés ci-dessus; cette action devrait prendre une forme qui débouche sur des arrangements à long terme et sur l'autonomie. Les services de santé devraient étoffer leurs moyens d'action pour pouvoir mieux suivre l'état de santé et l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant, donner des conseils en matière de nutrition, et prendre, le cas échéant, des dispositions pour assurer la distribution de nourriture aux familles à faible revenu. Le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes fournissent une aide extérieure pour l'alimentation des enfants mais, en raison d'obstacles nationaux et internationaux d'ordre financier, logistique et administratif, cette aide ne couvre que les besoins d'une petite fraction de la population des pays en développement. Le problème que pose la nutrition des mères et des jeunes enfants dans les familles ne disposant que de très faibles revenus fait actuellement l'objet d'études dans un certain nombre d'organisations, dont le FISE. En fonction des conclusions de ces études, il se peut que le Directeur général ait de nouvelles recommandations à faire lors de la session suivante 20/.

Dans le cadre de sa coopération avec les organisations non gouvernementales, tant par l'intermédiaire de son Comité des organisations non gouvernementales qu'avec les organisations qui fournissent des services en faveur du développement au niveau des pays, le FISE pourrait encourager le lancement de projets pilotes de soutien dans les collectivités pauvres, urbaines et rurales, dans les pays en développement.

### Les médias

Les médias, en particulier la radio mais aussi de plus en plus la télévision, peuvent diffuser une information à l'intention des nombreuses personnes qui n'ont pas accès à des services médicaux et les encourager à chercher conseil auprès des agents sanitaires partout où il y en a. Le FISE devrait continuer à aider les pays à préparer des matériels d'information à l'usage des médias, en coopération avec les ministères de la santé et autres ministères compétents. Des projections de diapositives accompagnées de commentaires seraient fort utiles pour les réunions et dans les endroits où les gens se rassemblent, tels que les marchés.

### Services sociaux d'appui

Les services sociaux d'appui doivent être renforcés dans un certain nombre de domaines. La réunion OMS/FISE a recommandé que le congé de maternité soit fixé à trois mois minimum; certains pays l'ont maintenant porté à six mois. Des horaires de travail à la carte et la possibilité pour les mères d'allaiter sur le

---

20/ Un financement devant permettre de commencer ces travaux dans les 12 mois a été approuvé dans le document E/ICEF/P/L.2026(REC).

lieu de travail sont d'une grande utilité dans les pays industrialisés mais, à l'heure actuelle, une petite fraction seulement de la population en bénéficie dans les pays en développement. L'expérience a montré que des crèches et des garderies communautaires peuvent être ouvertes dans les quartiers résidentiels, dans les limites des ressources de la collectivité. Le FISE a contribué à la mise en place de ce genre de services dans le cadre de sa participation aux services sociaux urbains; il est souhaitable que son action dans ce domaine se développe largement.

#### Code de commercialisation des substituts du lait maternel

Un certain nombre des pratiques concernant la promotion et la commercialisation des substituts du lait maternel devraient être modifiées. Elles figurent dans le code que l'Assemblée mondiale de la santé a adopté en mai 1981. Un certain nombre de pays solliciteront les conseils et l'aide de l'OMS et du FISE pour l'élaboration des mesures qu'il convient de prendre à l'échelon national pour mettre le code en vigueur, et le FISE devrait être prêt à répondre à leurs demandes.

#### Débats du Conseil

123. L'importance de l'alimentation au sein dans l'amélioration de la nutrition du nourrisson a été mise en relief par la quasi totalité des délégations, et l'on a encouragé le FISE à aller encore plus loin dans la campagne qu'il mène en faveur de ce mode d'alimentation, tout en tenant compte des habitudes et des conditions locales. Il importe tout particulièrement de prendre des mesures préventives pour préserver et favoriser l'allaitement maternel dans les pays où l'usage du biberon n'est pas encore bien implanté. Une délégation a cependant estimé que ce n'était pas au FISE de faire campagne dans le monde en faveur de l'allaitement maternel; cela pourrait faire double emploi avec l'action de l'OMS.

124. L'importance de l'alimentation au sein en tant que moyen de parvenir à une certaine autosuffisance a été mise en relief par plusieurs délégations. Non seulement l'allaitement maternel sauverait des enfants et les empêcherait de tomber dans des états de débilité extrême, mais il permettrait aussi de préserver les maigres ressources, financières et autres, des gouvernements et des familles. La promotion de ce mode d'alimentation, a-t-on dit, devrait faire partie intégrante de l'action des SSP, l'allaitement maternel étant ainsi intégré aux efforts de la collectivité pour améliorer la nutrition.

125. Un certain nombre de délégations ont succinctement exposé les mesures qui avaient été prises ou étaient prévues par leur gouvernement pour encourager l'allaitement maternel en milieux rural et urbain, et plus particulièrement chez les femmes ayant une activité professionnelle. Ces mesures comprennent l'horaire à la carte, l'allongement des congés de maternité, la création de crèches et de garderies et la révision des pratiques de promotion des ventes en usage chez les fabricants industriels.

126. Bien que ce soit surtout devant l'Assemblée mondiale de la santé qu'il convienne de parler du code sur la commercialisation des substituts du lait maternel, la plupart des délégations ont profité des débats sur ce point de l'ordre du jour pour marquer leur adhésion à cet instrument de réglementation.

127. Tout en reconnaissant qu'un large éventail de mesures était nécessaire, plusieurs délégations ont recommandé au FISE de concentrer son action sur trois grands secteurs, les structures sociales d'appui qui améliorent la situation de la mère de famille qui travaille, secteur où le FISE intervient déjà; le travail de recherche permettant de mieux connaître les raisons du déclin suivi du récent regain de faveur de l'alimentation au sein, et de déterminer par la suite les priorités; enfin, en collaboration avec l'OMS, l'amélioration, au niveau des infrastructures de santé, des pratiques et habitudes ayant cours dans les hôpitaux, et la formation du personnel médical et para-médical. L'influence des systèmes sanitaires s'est trop souvent révélée négative. On a estimé que la contribution du FISE et de l'OMS dans ce domaine pouvait être importante.

128. La discussion a fait ressortir la nécessité de tenir suffisamment compte du rôle de la mère. L'allaitement maternel doit être présenté comme une pratique souhaitable et il faut faire en sorte que les femmes puissent la suivre sans avoir à sacrifier quelque chose par ailleurs; il ne faut pas en faire un instrument de propagande pour valoriser des rôles traditionnels ne correspondant plus aux réalités de notre temps. On a souligné à cet égard l'influence que peuvent avoir les ONG, en particulier les associations féminines, et l'utilité de leurs services d'appui 21

### Conclusions du Conseil

129. Le Conseil d'administration a autorisé le FISE à intensifier son action dans les domaines appropriés, afin de préserver et d'encourager l'allaitement maternel et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques de sevrage comme indiqué au paragraphe 122 ci-dessus.

130. Une délégation a précisé que ce qu'elle avait déclaré à l'Assemblée mondiale de la santé s'applique également à l'action menée par le FISE dans ce domaine, et qu'elle ne pouvait par conséquent s'associer aux conclusions du Conseil.

### Approvisionnement en eau potable et assainissement

131. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a exposé brièvement les opérations les plus importantes réalisées en matière d'eau et d'assainissement dans un certain nombre de pays au cours de l'année précédente (E/ICEF/681(Partie II) par. 32 à 44). L'additif 3 à ce rapport traite de la coopération du FISE à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Cette coopération comprend la participation aux opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement au niveau des villages et des collectivités, l'éducation sanitaire, l'introduction de techniques appropriées, la participation des femmes, des activités de propagande contribuant à l'appui aux projets par les communications.

---

21/ Voir les déclarations des ONG à la session du Conseil d'administration : déclaration de la Présidente du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE (E/ICEF/NGO/204); déclaration sur la coopération entre le FISE et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (E/ICEF/NGO/203), et déclaration sur l'alimentation du nourrisson présentée devant le Conseil d'administration du FISE par l'Organisation internationale des unions de consommateurs (E/ICEF/NGO/206). Voir également par. 225 à 229 du présent rapport.

et l'information. On trouvera au paragraphe 156 ci-après des statistiques sur les installations et sur les bénéficiaires. L'une des contributions les plus importantes du FISE aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement a été la formation de techniciens et d'agents autochtones au niveau intermédiaire et au niveau du village, tout en inculquant à la population le sens de l'action communautaire et des notions d'hygiène.

132. Il est évident que l'on ne recueille encore que quelques-uns des bienfaits que l'approvisionnement en eau propre apporte dans le domaine de la santé, et il y a un retard considérable à combler en ce qui concerne l'évacuation des excréta. Le secrétariat du FISE revoit actuellement les opérations portant sur l'eau et l'assainissement dans l'optique des soins de santé primaires, afin de déterminer comment on pourrait en augmenter l'impact sur le plan de la santé. Pour cela, il faudrait épauler les activités renforçant le sens de l'action communautaire, amener les femmes à collaborer, promouvoir l'éducation sanitaire et insister sur l'élément "assainissement" des programmes. Il serait aussi important d'intégrer ces efforts dans le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques (voir par. 100 à 102 ci-dessus).

133. Actuellement, l'apport du FISE aux programmes d'approvisionnement en eau potable représente un montant de l'ordre de 40 millions de dollars par an, une grande partie provenant de contributions supplémentaires. Il semble que l'apport aux programmes relatifs à l'eau pourrait augmenter sensiblement, grâce à l'aide du Fonds arabe de développement économique et social, qui accorderait aux pays désireux de réaliser de tels programmes des prêts "souples", qui pourraient ensuite, au gré des bénéficiaires, être mis à la disposition du FISE pour financer dans ces mêmes pays des projets "notés" de même nature.

134. Au cours des délibérations, le Conseil a félicité le secrétariat de l'importante contribution du FISE aux activités de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. On a insisté sur le fait que l'action du FISE dans les opérations relatives à l'eau doit porter aussi sur l'assainissement et l'hygiène; une attention spéciale doit aussi être accordée à la participation des femmes et des collectivités, ainsi qu'à l'éducation sanitaire. Le FISE devrait travailler plus activement à faire adopter de meilleures méthodes de gestion, et coopérer avec les ONG pour amener les collectivités à intervenir davantage. Il faudrait s'intéresser de beaucoup plus près au rôle que celles-ci peuvent jouer dans la planification, les travaux de construction, la gestion, le financement et les tâches d'entretien. On a aussi insisté sur la question de l'entretien et du fonctionnement des installations mises en place et l'on a demandé qu'un rapport à ce sujet soit présenté au Conseil à sa session de 1982.

#### Conclusions du Conseil

135. Les conclusions adoptées par le Conseil au sujet de l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont les suivantes :

Au cours de l'année 1980, on a accompli un travail considérable dans le sens des directives adoptées par le Conseil d'administration en 1979. Le programme pour la Décennie est en train de s'élargir, bien qu'il n'y ait pas

encore assez de plans de pays pour que l'on puisse déjà conclure que les objectifs de la Décennie seront réalisés en 1990. L'apport du FISE est de plus en plus important, même si l'on peut prévoir qu'il diminuera par rapport à l'ensemble de l'aide extérieure au fur et à mesure que l'aide provenant d'autres sources augmentera plus rapidement. L'assistance du FISE continuera à être axée sur des objectifs bien précis, à savoir ne pas séparer les questions d'eau et d'assainissement des politiques que les pays établissent en faveur de l'enfance, des problèmes qui se posent dans les secteurs où la population n'a que de faibles revenus et de la participation des femmes et des collectivités.

Ce que l'on a pu constater en 1980 tandis que l'on appliquait les politiques qui avaient été affinées en 1979 ne semble pas indiquer qu'il faille introduire un quelconque changement. Mais il est apparu encore plus nettement que l'on doit mettre l'accent sur les aspects sociaux, en particulier sur la participation des femmes et des collectivités et sur l'éducation sanitaire. En 1980, on a pu amener les responsables gouvernementaux et le personnel du FISE à prendre davantage conscience de cette nécessité. C'est probablement par cette oeuvre de longue haleine que l'on pourra faire mieux en ce qui concerne l'hygiène du milieu et l'entretien des dispositifs installés dans les villages et amener les ménages à mieux utiliser l'eau, ce qui se répercutera ensuite avec d'autant plus d'impact sur la santé des enfants.

Le Conseil est préoccupé par l'état des installations d'eau potable et d'assainissement dans certaines régions où sont exécutés des projets. C'est pourquoi il estime que le FISE devrait renforcer notablement sa coopération en ce qui concerne la planification des programmes et la promotion de la participation des services publics et des collectivités à l'entretien et à l'exploitation d'installations telles que les pompes à main, les stations de pompage mécanique, les sources couvertes, les réseaux de canalisations et les latrines. Le Conseil prie le Directeur général de lui présenter à sa session de 1982 un rapport sur l'entretien de ces installations.

136. L'engagement de dépenses approuvé par le Conseil à titre d'aide supplémentaire à divers programmes sur le terrain /E/ICEF/P/L.2026(REC)/ comprend des fonds qui serviront à épauler des stages régionaux en 1982 et à financer en 1983 dans cinq ou six pays la conception et l'élaboration de projets ayant plus particulièrement une orientation sociale.



Interventions du FISE en matière de secours d'urgence et d'aide  
au relèvement et en cas de situation exceptionnelle

137. De temps à autre, le Conseil d'administration s'est penché sur la politique qui doit inspirer l'action du FISE en matière de secours d'urgence, et tout particulièrement sur l'importance de concilier l'assistance qui s'impose en cas d'urgence et la nécessité de concentrer les ressources du FISE sur les activités visant à résoudre les problèmes à long terme qui touchent les enfants. Le Conseil d'administration a estimé que les secours d'urgence ne devraient pas constituer l'une des tâches majeures du FISE.

138. Au cours du débat général tenu à la présente session, le Conseil a examiné la politique du FISE en matière de secours d'urgence, d'aide au relèvement et en cas de situation exceptionnelle, en prenant pour base un document établi par le Directeur général (E/ICEF/681(Partie II)/Add.1). Ce document expose la façon dont le FISE répond aux besoins, à petite et à grande échelle, la première phase des secours d'urgence étant axée sur les besoins immédiats des enfants, la deuxième phase sur la reconstitution ou la remise en état des services en leur faveur, avec parfois une troisième phase au cours de laquelle l'apport du FISE aux services à long terme dépasse le niveau normal parce que les ressources du pays concerné sont provisoirement amoindries. En principe, les secours d'urgence à grande échelle et l'aide au relèvement sont financés essentiellement à l'aide de contributions à des fins spéciales.

139. Pour le Directeur général, la politique actuellement suivie par le FISE semble dans l'ensemble satisfaisante, bien qu'elle n'ait pas encore été suffisamment mise à l'épreuve dans des cas où les conditions économiques se dégradent très fortement ou dans certaines situations qui n'incitent pas les autres sources d'assistance à se montrer généreuses, soit parce que les problèmes restent inconnus du public, soit pour d'autres raisons.

140. Dans son document, le Directeur général fait observer que les cas d'urgence graves semblent de plus en plus fréquents. Pour que le FISE soit mieux en mesure de faire face aux demandes de secours sans opérer de ponctions excessives sur le personnel d'encadrement et d'exécution affecté aux programmes à long terme, le Directeur général propose dans le projet de budget pour 1982-1983 de reclasser le groupe chargé des secours d'urgence au siège et de prendre d'autres dispositions, au siège et sur le terrain, pour que le FISE puisse s'occuper plus rapidement des achats et livraisons, des opérations financières et des affectations de personnel dans les cas d'extrême urgence, et qu'il puisse renforcer la liaison avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les ONG. En ce qui concerne les opérations de secours de peu d'ampleur, le Directeur général recommande de porter les liquidités de son Fonds de réserve pour les secours d'urgence de 3 à 5 millions de dollars.

141. Le Directeur général, partageant en cela l'opinion générale, espère que l'ensemble des organismes des Nations Unies renforceront leurs moyens d'action face aux situations d'urgence. Il voit des avantages à déterminer une fois pour toute quelle institution serait le chef de file (normalement, ce pourrait être le PNUD), selon un arrangement établi dont on ne s'écarterait que dans des circonstances exceptionnelles. Quant au FISE, il sera toujours activement présent lorsque les organismes des Nations Unies entreprendront une action où les enfants seraient dans une large mesure les intéressés.



## Débats du Conseil

142. A la base des idées exprimées par les délégations au sujet de l'intervention du FISE dans les cas d'urgence, il y avait la conviction, comme on l'a vu ailleurs dans le présent rapport (par. 6, 25 et 33 ci-dessus), que le principal souci du FISE doit être la misère "silencieuse" dont les graves conséquences atteignent chaque jour des centaines de millions d'enfants et de mères. Tout en reconnaissant l'importance du rôle tout particulier que le FISE peut jouer dans les secours d'urgence, les délégations ont répété qu'elles restaient favorables à la position précédemment prise par le Conseil, à savoir que cette assistance devait se cantonner dans certaines limites. Quelques délégations ont parlé de la difficulté d'établir une ligne de démarcation nette entre secours d'urgence et mesures d'assistance à plus long terme. A ce propos, de nombreuses délégations ont rappelé la situation particulière qui existe dans un certain nombre de pays africains, où les urgences "criantes" et "silencieuses" se confondent presque, et où il fallait aborder le problème dans le cadre d'un seul programme, dont l'exécution comportait différentes phases 22/. Une délégation a signalé qu'il existe une grande différence entre les situations d'urgence assorties d'aléas politiques et les autres.

143. La plupart des délégations se sont accordées à penser que le FISE doit opérer d'une façon plus systématique et mieux organisée lorsqu'il s'occupe de situations de crise, et elles ont appuyé les propositions du Directeur général en ce sens. Tout en partageant ce point de vue, une délégation a émis le voeu que l'élargissement du groupe chargé des secours d'urgence au siège du FISE n'amène pas celui-ci à intensifier son activité dans ce domaine, tandis qu'une autre délégation a estimé que les recommandations spécifiques du Directeur général devaient être soigneusement examinées d'un point de vue budgétaire. Quelques délégations ont fait observer qu'il serait prématuré, de la part du Conseil, de statuer sur les propositions avant de savoir en quoi consisterait le cadre général mis en place par les organismes des Nations Unies pour les secours d'urgence.

144. On a signalé que le FISE étant capable de faire un travail tout à fait remarquable en cas d'urgence, comme le démontre l'opération du Kampuchea, il est tentant de voir en lui l'institution qui, parmi les organismes des Nations Unies, est la mieux à même de faire face à certaines situations d'urgence, et par conséquent de lui confier des responsabilités de plus en plus grandes. Pour protéger le FISE contre cette tendance, qui pourrait à la longue compromettre l'exécution de sa mission principale, il importe que les organismes des Nations Unies dans leur ensemble renforcent leurs moyens d'action, afin de pouvoir réagir avec promptitude et efficacité en cas d'urgence. On a félicité le Directeur général d'avoir pris l'initiative de soulever cette question devant le Comité administratif de coordination et on a estimé que le FISE doit continuer à participer aux recherches en vue d'améliorer les arrangements actuels. Les délégations suivent avec intérêt l'examen de cette question au Conseil économique et social. A sa session de 1982, le Conseil devra faire le point sur ses orientations compte tenu des mesures décidées par le Conseil économique et social.

---

22/ Voir la section consacrée aux pays africains qui se trouvent dans des situations particulières (par. 192 à 198 du présent rapport).

145. Pour certaines délégations, le FISE ne devrait plus faire fonction d'organisme directeur comme cela a été le cas dans l'opération du Kampuchea; pour d'autres, il pourrait peut-être assumer de nouveau ce rôle dans le cas exceptionnel où aucun autre organisme des Nations Unies ne pourrait s'en charger. Mais, dans l'ensemble, les délégations ont estimé que le FISE ne devrait pas assumer le rôle d'organisme directeur de l'opération de secours au Kampuchea au-delà du 31 décembre 1981 23/.

146. En ce qui concerne les interventions du FISE en matière de secours d'urgence et d'aide au relèvement et en cas de situations exceptionnelles, le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

Le Conseil d'administration réaffirme sa politique actuelle en ce qui concerne l'action du FISE en matière de secours d'urgence et d'aide au relèvement et dans les situations exceptionnelles. Ce faisant, il reconnaît qu'en vertu de sa politique générale, le FISE peut être amené à jouer un rôle spécial, différent de celui des autres organismes, afin de répondre aux besoins immédiats particuliers aux enfants dans les situations d'urgence naturelles ou imputables à l'homme; que l'aide d'urgence apportée à grande échelle devrait en principe être financée, dans toutes la mesure du possible, par des contributions à des fins spéciales; que le FISE n'assumerait pas les responsabilités d'organisme directeur dans les situations d'urgence exceptionnelles, sauf en de rares cas; et que les responsabilités d'organisme directeur ne devraient être acceptées qu'après avoir consulté le Conseil et obtenu son accord.

Le Conseil pense également qu'il faut s'attacher plus systématiquement à renforcer la capacité du FISE de faire face aux situations d'urgence sans que les programmes de développement à long terme, sa préoccupation principale, en souffrent; et que le FISE devrait coopérer étroitement avec les autres organismes concernés de la communauté internationale.

Le Conseil estime que le FISE devrait coopérer pleinement aux travaux actuels du Conseil économique et social axés sur la coordination des activités de secours humanitaires dans le système des Nations Unies. Il a décidé d'examiner ses politiques à cet égard à sa session de 1982 en tenant compte des décisions du Conseil économique et social.

147. Un certain nombre de délégations ayant estimé que l'on n'avait pas à augmenter les liquidités du Fonds de réserve pour les secours d'urgence jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, il a été convenu, sur la suggestion du Directeur général, de maintenir le Fonds à son niveau actuel, soit 3 millions de dollars.

---

23/ Le Conseil a approuvé un engagement de 5 millions de dollars, à prélever sur la masse commune des ressources, et un "montant à noter" de 5 millions de dollars également, ce financement étant assuré à l'aide de contributions à des fins spéciales, au titre de la coopération ordinaire au programme du Kampuchea, s'étendant du milieu de 1981 au milieu de 1982 (voir E/ICEF/P/L.2082(REC), ainsi que le rapport du Président du Comité du programme (E/ICEF/CRP/81-41, par. 23), qui résume les vues des délégations).

## VII. TENDANCES DU PROGRAMME

### Généralités

148. La documentation dont était saisi le Conseil d'administration faisait apparaître que les tendances des programmes étaient restées fondamentalement identiques à celles de l'année précédente, mais que des aspects particuliers de certains domaines du programme étaient mis au premier plan. Ainsi, l'appui à la santé infantile de base était axé sur l'aspect des SSP relatif à la santé maternelle et infantile, la nutrition maternelle et infantile et la promotion de l'allaitement au sein. On s'est attaché davantage aux activités favorisant l'orientation des SSP vers des services qui ne relèvent pas du secteur sanitaire tels que l'enseignement, les services de vulgarisation agricole et le développement rural. Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'accent a été mis sur la participation des collectivités, y compris celle des femmes, aux activités de planification, construction, gestion, financement et entretien des installations et à l'éducation sanitaire en matière d'utilisation de l'eau et d'assainissement. Dans le domaine de la nutrition, outre ses activités régulières, le FISE a accordé un intérêt particulier à la nutrition des femmes, notamment au cours de la grossesse et de la lactation. Les ressources du FISE ont été de plus en plus orientées vers l'éducation des enfants et des jeunes qui ont quitté l'école. Dans le cadre des services de protection sociale, un appui accru aux garderies et crèches communautaires, notamment pour les enfants des mères qui travaillent a été prévu. On a estimé qu'il était nécessaire d'appuyer davantage ces orientations et d'analyser l'expérience ainsi acquise afin d'améliorer la programmation future.

### Amélioration de l'approche par pays

149. A l'ouverture de la session du Comité du Programme, M. Charles A. Egger, directeur général adjoint chargé des programmes, a fait part de l'expérience qu'il a acquise pendant de nombreuses années et qui avait un rapport avec la mise au point de l'approche du FISE par pays. Il a souligné l'importance de l'évaluation de la situation des pays, le FISE devant y intégrer sa coopération en faveur de l'enfance, son appui aux services orientés vers l'enfant dans le cadre du développement national et son aide à la mobilisation de ressources supplémentaires.

150. Il a fait observer que le FISE avait considérablement amélioré ses méthodes d'élaboration des programmes par pays en collaboration étroite avec les ministères concernés. De l'avis de M. Egger, cela a nécessité non seulement un perfectionnement de la méthode d'identification et d'analyse, mais également une appréciation plus exacte des ressources disponibles tant pour les investissements initiaux que pour les dépenses renouvelables. A ce stade, il était nécessaire de se concentrer, d'une manière tout aussi rigoureuse, sur les questions particulières et les secteurs critiques, ce qui exigerait que l'on procède soigneusement à l'interprétation et à l'application de données encore insuffisantes en vue de la formulation des stratégies du programme. Il lui a paru en outre nécessaire d'adapter les méthodes d'élaboration des programmes et les cycles de travail pour y inclure, par exemple, la participation des communautés elles-mêmes. Il fallait également rassembler des ressources à l'intérieur et à l'extérieur des pays et étudier la manière la plus efficace d'utiliser les ressources existantes pour favoriser la protection sociale des enfants.

151. M. Egger a fait observer que l'amélioration de l'approche par pays avait également amené les gouvernements et les organismes à reconnaître que le développement est un vaste processus qui met en jeu de nombreuses entités - par exemple, outre les gouvernements, les universités, les organisations non gouvernementales et les institutions de recherche. Cela confirme le principe de plus en plus accepté selon lequel certains faits se produisent hors du cadre de l'approche planifiée, et le Directeur général adjoint a pensé que le FISE pourrait aider et encourager cette évolution en autorisant qu'une faible proportion des ressources allouées soit mise à la disposition des bureaux de pays, en consultation avec les gouvernements.

152. De même, on dispose de possibilités accrues dans le domaine de la mise en valeur et de l'amélioration des ressources régionales et nationales destinées à l'acquisition des connaissances et compétences techniques. Le fait d'associer ce potentiel aux contributions des organismes des Nations Unies et d'utiliser de façon souple les ressources du FISE - pour ce qui est de l'aide matérielle, du financement local et de l'instauration d'une capacité nationale - pourrait contribuer sensiblement aux aspects techniques et préparatoires de la programmation par pays.

#### Programme du Soudan

153. Un point de l'ordre du jour du Comité du programme appelait un examen approfondi d'une recommandation relative au programme - coopération avec le Soudan. L'examen a été axé sur les préparatifs de la mise en application de la recommandation et les différentes étapes et stratégies en jeu, telles que les a exposées le représentant du FISE 24/. Le Comité a apprécié les renseignements de première main sur la manière dont le FISE procédait sur le terrain ainsi que les éclaircissements fournis par le représentant sur les effets du programme. Un certain nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction l'approche du développement par zone consacrée dans le programme. Les membres du Comité ont convenu que la pratique de l'examen en profondeur d'un programme devrait être poursuivie à ses sessions futures.

#### Quelques statistiques concernant les programmes

154. Suite à des décisions prises par le Conseil à sa session actuelle et lors de sessions précédentes, le FISE coopérait, à la fin de la session, à des programmes dans 111 pays 25/ : 46 pays d'Afrique, 28 d'Amérique latine et des Caraïbes, 29 d'Asie, et 8 du Bassin méditerranéen oriental. Dans l'ensemble de ces pays, on compte environ 1,3 milliard d'enfants âgés de moins de 15 ans. Pratiquement tous ces pays ont bénéficié d'un appui en matière de services de santé maternelle et infantile de base et la plupart d'entre eux ont également reçu une aide dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de la nutrition de l'enfant, des services sociaux et de l'enseignement.

---

24/ Pour un examen plus approfondi de cet exposé, se reporter à l'exposé présenté par le Président du Comité du programme devant le Conseil d'administration (E/ICEF/CRP/8/81-41, par. 4-7).

25/ Non compris 19 pays à revenu élevé où la coopération du FISE consiste essentiellement à fournir des services en matière de consultation et de formation et à échanger des données d'expérience sur les politiques et la gestion des services en faveur de l'enfance, sans fournir d'aide matérielle aux programmes.

155. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a présenté quelques statistiques relatives au nombre d'institutions et de centres qui ont reçu du matériel et des fournitures du FISE dans le cadre des programmes en 1980 et au nombre de personnes qui ont été formées grâce à des indemnités de subsistance du FISE (E/ICEF/681(Partie II), par. 111 à 113 et tableaux 5 à 7). Bien que ces chiffres ne donnent pas d'indication quant à la qualité des programmes ou à leur efficacité, ils illustrent quelque peu l'ampleur de l'aide accordée par le FISE. Quelque 290 000 institutions et centres de santé, de nutrition et de protection sociale et établissements d'enseignement ont reçu du matériel et des fournitures du FISE en 1980. La plupart d'entre eux étaient localisés au niveau des villages.

156. Les chiffres estimatifs des installations d'approvisionnement en eau des zones rurales achevées en 1980 sont les suivants : puits forés ou creusés à la main équipés d'installations de pompes à main, 92 000; installations de pompes à moteur équipées de robinets situés à proximité des puits, 1 150; systèmes de conduites et de branchements, 2 360; autres systèmes, 3 770. Dix millions et demi de personnes environ ont bénéficié de ces systèmes. En outre, quelque 275 000 installations d'évacuation des excréta ont été achevées, et près de 1,7 million de personnes en bénéficient.

157. L'aide du FISE à la formation constitue un élément important de tous les apports des programmes. Huit cent soixante-deux mille agents nationaux ont bénéficié d'une formation grâce à des allocations du FISE en 1980, ce qui représente une augmentation de 134 p. 100 par rapport au chiffre de 1979 (368 200). Près de 90 p. 100 ont suivi des cycles de formation de brève durée (trois mois au maximum), ce qui dénote l'attention particulière accordée à la formation des agents de village et des travailleurs auxiliaires, au recyclage et à la réorientation.

#### Bénéficiaires de l'aide au titre des programmes

158. Le FISE distingue trois groupes de pays selon leur niveau de développement de manière à accorder une assistance plus élevée aux programmes des pays à plus faible revenu ou qui se trouvent dans une situation particulière. En 1980, les dépenses moyennes du FISE par enfant dans les pays où il coopérait à des programmes ont été de 26 cents des Etats-Unis, alors qu'elles étaient de 21 cents en 1979 26/.

159. Dans les pays les moins avancés (Groupe I), les dépenses moyennes par enfant des programmes ont été, en 1980, de 78 cents des Etats-Unis, dont 38 étaient prélevés sur la masse commune des ressources et 40 provenaient de contributions à des fins spécifiques. Ce montant est environ 5,6 fois supérieur aux dépenses moyennes par enfant dans les pays qui bénéficient des formes "normales" de coopération du FISE (Groupe II), soit 14 cents. On s'attend à un rapport du même ordre en 1984 (soit près de cinq fois supérieur).

160. Pour que la coopération du FISE dans les petits pays soit efficace, il a fallu fournir une assistance sans commune mesure avec le nombre d'enfants que comptent ces pays. Les dépenses moyennes par enfant en 1980 pour les petits pays se sont élevées à 106 cents des Etats-Unis.

---

26/ Ce chiffre n'est donné qu'à titre indicatif; les dépenses par enfant bénéficiant d'un programme sont supérieures, car une partie seulement de la population infantine bénéficie de la plupart des services auxquels coopère le FISE.

161. Comme en 1979, les dépenses moyennes dans les pays en développement ayant un revenu supérieur (Groupe III) se sont élevées, en 1980, à 2 cents des Etats-Unis par enfant. Ce chiffre est représentatif d'un type différent de coopération, mettant en jeu essentiellement des activités telles que l'échange d'informations sur les politiques et les programmes et la mise à l'essai de méthodes et de formes d'organisation.

162. Certains pays du Golfe et d'autres régions ayant des revenus élevés et des taux de mortalité et de morbidité infantiles, de malnutrition et d'analphabétisme démesurés par rapport à leurs ressources ont demandé une forme modifiée de ce type de coopération avec le FISE. Dans son projet de budget, le Directeur général a proposé de fournir des services consultatifs aux gouvernements de cette région qui le souhaitent et de procurer des services remboursables.

163. Lors de sessions précédentes du Conseil, certaines délégations avaient déclaré que le FISE appliquait de façon trop rigide le critère du PNB et de la population infantile lorsqu'il détermine le volume de sa coopération aux programmes de pays. En réponse à ces observations, le Directeur général a élaboré une note (E/ICEF/681(Partie II)/Add.5) sur les différentes méthodes de programmation pour des pays placés dans des situations économiques différentes tant du point de vue des possibilités (par exemple, politiques nationales et structures et capacité administratives) que de celui des besoins (par exemple, mortalité infantile et juvénile). Les délégations étaient invitées à écrire au Directeur général pour faire part de leurs observations sur cette note afin qu'il soit tenu compte de leurs vues lors de l'élaboration d'une recommandation qui sera présentée à la session du Conseil d'administration de 1982.

#### Activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant

164. Comme l'a rappelé le Directeur général dans son rapport sur l'état des travaux (E/ICEF/681(Partie II), par. 17-23) et dans le plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1423, par. 30), le Conseil a convenu à sa session de 1980 que le rôle assigné au FISE par l'Assemblée générale dans le cadre des activités consécutives à l'Année qui ont trait au développement (résolution 34/4) devrait comprendre la promotion de l'échange de renseignements et de données d'expérience entre tous les pays sur les questions d'intérêt commun concernant les enfants. L'Assemblée générale a, par la suite, demandé instamment au FISE d'assumer dans un esprit créateur et dynamique, avec l'appui de ses comités nationaux, les importantes responsabilités qui lui incombent pour ce qui est des activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant, en collaboration étroite avec les organismes intéressés des Nations Unies et plus généralement avec la communauté internationale (résolution 35/79).

165. Conformément à cette résolution, des mesures ont été prises pour faire du FISE un centre d'information sur les politiques et programmes nationaux concernant les enfants, en liaison avec un réseau de centres d'orientation, se concentrant sur des activités qui avaient sensiblement amélioré la situation des enfants. Dans une première étape, une publication pilote d'un carnet de référence de l'enfant a été élaborée et est à l'essai. En outre, on procède à des enquêtes sur les mesures qui pourraient être prises en faveur de l'enfant, enquêtes qui portent notamment sur l'exploitation ou l'abandon d'enfants et la situation des enfants de migrants.

166. Au cours du débat général, un certain nombre de délégations ont mentionné le fait que l'Année internationale de l'enfant continuait à exercer une influence en ce qu'elle faisait mieux connaître les besoins des enfants, tant dans leur propre pays qu'ailleurs, et ont félicité le FISE de la méthode qu'il a adoptée pour ce qui est du suivi de l'Année au moyen d'activités de plaidoyer, de services consultatifs et d'information. On s'est félicité particulièrement du nouveau service d'orientation pour l'information technique. Toutefois, certaines délégations ont insisté sur le fait que ces activités ne devaient pas diminuer la priorité qu'accorde le FISE aux programmes opérationnels en faveur des enfants dans les pays en développement.

#### Collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

167. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a mentionné un certain nombre de domaines où le FISE a collaboré, au cours de l'année passée, avec des organismes des Nations Unies (E/ICEF/681(Partie II), par. 114 à 122). La collaboration a été particulièrement étroite avec deux partenaires du FISE, le PNUD et l'OMS. Le FISE coopère de plus en plus avec le PNUD dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

168. De l'avis du Directeur général, le fait que le Secrétaire général ait nommé les représentants résidents du PNUD coordonnateurs résidents des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement devrait permettre une meilleure utilisation de toutes les ressources des Nations Unies en minimisant les doubles emplois et les écarts et en facilitant un renforcement mutuel des compétences dans les programmes. Il a été toutefois reconnu que a) le FISE est essentiellement responsable de la programmation de ses propres ressources; b) les représentants du FISE relèvent directement du Directeur général; c) les représentants du FISE resteront en contact et en liaison avec les ministères fonctionnels avec lesquels coopère le FISE.

169. Le Directeur général de l'OMS et le Directeur général du FISE ont tenu, en novembre 1980, une réunion de deux jours au cours de laquelle ils ont déterminé d'autres domaines d'action commune et convenu des principes de la coopération et des actions communes. Cette réunion a porté principalement sur la collaboration, aux échelons national et régional, et sur les mesures concertées en matière de SSP et de leurs éléments principaux tels que le programme élargi de vaccination, la lutte contre les maladies diarrhéiques et les médicaments essentiels (voir plus haut, par. 79). L'OMS a invité le FISE à participer plus activement à l'Assemblée mondiale de la santé et au Conseil d'administration de l'OMS ainsi qu'aux réunions de ses comités régionaux et de son personnel régional.

170. Le FISE a continué à collaborer avec la Banque mondiale dans le domaine des SSP, de l'enseignement primaire et de l'eau potable. On a fait observer que la direction de la Banque mondiale avait récemment décidé de participer à la recherche dans le domaine des maladies tropicales, à la lutte contre les maladies diarrhéiques et aux services sanitaires (voir plus haut, par. 101). Le FISE pourrait jouer un rôle utile en aidant à cerner les problèmes opérationnels nécessitant un examen et, dans certains cas, pourrait financer la recherche opérationnelle spécifique entreprise par les institutions nationales.



171. Une réunion annuelle intersecrétariats qui s'est tenue en décembre 1980 avec l'UNESCO a permis d'examiner les moyens d'une collaboration plus étroite entre les deux organisations ainsi que les possibilités d'une réunion de travail entre leurs directeurs généraux et d'une nouvelle communication commune vers leurs bureaux extérieurs au sujet de la coopération.

172. Comme indiqué plus haut (par. 57 à 59), lors de l'examen par le Conseil d'administration de propositions tendant à créer des postes supplémentaires de conseillers ou de spécialistes des programmes financés sur le budget, notamment dans des domaines tels que la santé, la nutrition et l'éducation, pour lesquels des institutions spécialisées existent, certaines délégations ont exprimé la crainte que de tels postes ne provoquent une concurrence accrue entre les institutions du système plutôt qu'une coopération renforcée.

173. Dans ses observations, le Directeur général a souligné que ses propositions tendant à renforcer la capacité consultative du FISE à New York et sur le terrain visent essentiellement à permettre au FISE d'utiliser davantage et de manière plus efficace les ressources humaines et financières d'autres organismes des Nations Unies. Le FISE a coopéré de façon d'autant plus efficace avec les institutions qu'il a pu mobiliser de nombreux agents professionnels compétents.

174. Le représentant de l'UNESCO a déclaré que les capacités de cet organisme n'étaient pas encore pleinement utilisées par le FISE. L'UNESCO appuie la création de postes de conseillers de l'enseignement au secrétariat du FISE étant entendu que ceux-ci intensifieraient le dialogue professionnel avec l'UNESCO et mobiliseraient, sur cette base, les connaissances techniques et l'expérience de l'UNESCO afin de renforcer l'assistance aux pays. L'expérience a démontré que la coopération entre l'UNESCO et le FISE a plus de sens et d'efficacité lorsque le personnel du FISE a une formation pédagogique. Il faudrait cependant veiller tout particulièrement à éviter les doubles emplois et les chevauchements de compétence avec le personnel technique qui existe déjà au sein de l'UNESCO et qui pourrait être mis à la disposition du FISE sur sa demande. Lorsque les besoins du FISE en matière de services techniques de l'UNESCO dépassent les possibilités budgétaires de ce dernier, le FISE pourrait envisager d'aider financièrement l'UNESCO à établir ces services. Le représentant a également déclaré que l'UNESCO avait quelques réserves à propos de la proposition qui avait été formulée lors de la réunion du Conseil d'administration du FISE de mai 1980 concernant la création d'un comité mixte des conseils d'administration des deux institutions. D'autres moyens de renforcer la coopération entre les deux organismes seront examinés lors d'une réunion des deux directeurs généraux.

175. Le représentant de l'OMS a déclaré que si le FISE était plus autonome dans le domaine sanitaire technique, ce facteur positif faciliterait le dialogue entre les deux organismes. Il se pourrait cependant que cela suscite un conflit entre les deux organismes; la coordination est donc nécessaire et elle pourrait être réalisée si les deux institutions adhéraient à des politiques sanitaires techniques convenues au niveau international et instituaient un système d'échanges d'information et de participation réciproque aux activités de programmation, particulièrement au niveau des pays.



176. Dans cette optique, l'OMS a pris un certain nombre de dispositions, dont la plus efficace a été d'associer le FISE, à titre de partenaire égal, à toutes les mesures politiques de l'OMS touchant la santé des enfants et des mères. On peut affirmer que la collaboration entre ces deux organismes n'a jamais été aussi étroite en ce qui concerne les politiques, les méthodes et les objectifs. L'OMS a également encouragé les activités communes aux échelons régional et national telles que la formation dans des domaines spécifiques et l'organisation d'ateliers de SSP avec la participation de ressortissants des pays concernés.

177. La création de postes de conseillers sanitaires au siège du FISE pourrait être considérée comme un facteur positif dans la collaboration entre les deux institutions; la description de ces postes devrait spécifier que le renforcement de la coordination et de la collaboration avec l'OMS constitue l'une des tâches principales du candidat. Il va sans dire que le personnel technique et d'autres ressources techniques de l'OMS sont, si nécessaire, à la disposition des bureaux régionaux et extérieurs du FISE. C'est là un domaine qui laisse place à l'expansion et à l'établissement de procédures plus précises.

#### Participation communautaire

178. Avec l'assistance d'un conseiller principal du FISE en matière de participation communautaire, un certain nombre de bureaux régionaux et nationaux ont examiné, au cours de l'année passée, les moyens dont la participation communautaire aux programmes appuyés par le FISE était encouragée et comment elle pouvait être renforcée. Pour favoriser cette approche, une assistance technique a été fournie aux communautés qui s'emploient à des projets de développement social; des ateliers de formation ont été organisés et, dans plusieurs pays, des liens ont été établis avec les ONG qui étaient familiarisés avec la mobilisation de la participation communautaire aux services de base.

179. L'examen, par le Comité du programme, des recommandations relatives aux programmes de pays a souligné l'importance de la participation des populations locales à la conception et à la mise en oeuvre des programmes axés sur les communautés en faveur des enfants et des femmes. Cette approche a été considérée primordiale, non seulement pour assurer le succès des services de nutrition, de santé ou autres, mais également pour faire prévaloir les qualités d'autoassistance essentielles au progrès des populations, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. A cet égard, les ONG étaient considérées comme des ressources importantes. On a insisté particulièrement sur la nécessité, pour le FISE, de revoir continuellement ses politiques et méthodes compte tenu de l'expérience pratique acquise.

#### Parenté responsable et planification de la famille

180. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a rappelé que le FISE, tenant compte du fait que d'autres sources fournissent un appui considérable aux services de planification de la famille, a concentré ses efforts sur des activités connexes essentielles dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'enseignement, y compris l'éducation des populations ou l'organisation de programmes de préparation à la vie familiale à l'intention des mères et des pères, ce qui a paru motiver davantage les populations à avoir des familles moins nombreuses. Pour favoriser l'idée de parenté responsable, le FISE a mis l'accent sur l'appui aux activités d'enseignement et de motivation par tous les services qui sont en contact

avec les communautés, en s'adressant particulièrement aux adolescents, filles ou garçons. Dans les cas où les autorités nationales souhaitaient que la planification de la famille fasse partie des services de santé maternelle et infantile et où l'aide extérieure était insuffisante, le FISE a pu appuyer les services de planification de la famille en tant que tels. Les délégations se sont déclarées favorables à cette approche souple, qu'elles estiment être un élément essentiel des SSP, et ont souligné l'importance d'une collaboration étroite et continue avec le FNUAP.

#### Nutrition 27/

181. Dans son rapport sur l'état des travaux /E/ICEF/681(Partie II)/, le Directeur général a décrit les activités déployées au niveau national en faveur des politiques et programmes destinés à satisfaire les besoins nutritionnels des enfants et des mères. Le FISE a coopéré dans les domaines suivants : étude et suivi des situations alimentaires et nutritionnelles des enfants et des populations vulnérables afin de fournir les éléments d'une analyse des problèmes et un choix de politiques et programmes; promotion des politiques alimentaires et nutritionnelles et élaboration de plans nationaux; formation destinée à renforcer la capacité nationale en matière de planification et d'éducation nutritionnelle du public; lutte contre les maladies de carence spécifiques telles l'avitaminose, le goître et l'anémie due à une carence en fer; et activités de nutrition appliquée (production et stockage par les familles des produits alimentaires, éducation familiale dans le domaine de l'amélioration de l'alimentation des enfants et de la puériculture). Dans certains cas, le FISE a fourni aux mères et aux enfants vulnérables des compléments alimentaires, vitaminés, ou minéraux.

182. Le FISE a aidé plusieurs pays à se doter d'organes exécutifs ou techniques chargés d'institutionnaliser les activités en matière d'alimentation et de nutrition. Il s'est aussi attaché à améliorer la programmation nutritionnelle et, en particulier, à définir plus clairement les objectifs et à perfectionner la capacité opérationnelle et administrative et l'évaluation.

183. Les débats du Comité du programme relatifs aux activités nutritionnelles ont souligné le fait que les améliorations de l'état nutritionnel dépendent d'interventions dans un certain nombre de domaines, y compris la santé, l'approvisionnement en eau, la technologie des villages et l'enseignement non scolaire. Plusieurs délégations ont souhaité recevoir de plus amples renseignements sur l'impact nutritionnel des activités du FISE dans ces domaines.

184. Analysant le projet de répartition future des ressources établi dans le document du plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1423, tableau 1), une délégation a mis en question la proportion des ressources allouées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement, par exemple, par opposition aux ressources allouées à la nutrition de l'enfant. Le secrétariat du FISE a expliqué que le montant alloué à la nutrition était inférieur car il ne comprenait pas les montants dont bénéficiait la nutrition de l'enfant sous les rubriques santé, enseignement ou services sociaux, ni la valeur des produits alimentaires fournis par le PAM. Le Directeur général a l'intention de rechercher de quelles autres façons le FISE pourrait aider les pays à doter les SSP et autres services destinés aux communautés des moyens de traiter les enfants et les mères atteints de malnutrition.

---

27/ Voir également la section relative à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, par. 115 à 130 du présent rapport.

185. L'engagement interrégional en faveur d'un appui supplémentaire à divers domaines de programmes sur le terrain approuvé par le Conseil d'administration (E/ICEF/P/L.2026 (REC) et Corr.1) comprenait des dispositions relatives à des plans de subvention, à titre d'essai, de produits de consommation destinés à la nutrition maternelle et infantile dans le cadre de trois ou quatre projets de pays. En réponse aux réserves formulées quant à la mise à l'essai de tickets et de coupons alimentaires, le secrétariat a expliqué que des subventions sur les produits alimentaires avaient été appliquées par le passé en tant que mesure d'intervention économique et dans des cas isolés, alors que le but de l'expérience proposée était d'étudier la possibilité d'une utilisation de tickets et coupons alimentaires dans un but plus large - atteindre davantage de familles dans le besoin, accroître leur consommation alimentaire, appuyer la production accrue de produits alimentaires au niveau local et encourager les communautés à prendre des mesures autonomes et continues pour résoudre ce problème.

#### Activités des programmes en faveur des femmes

186. Comme tous les bureaux de pays avaient procédé en 1979 à un examen minutieux de leurs activités en faveur des femmes pour l'établissement du rapport sur les femmes, les enfants et le développement (E/ICEF/L.1409) qui a été présenté au Conseil d'administration à sa session de 1980, ils étaient mieux en mesure à la fois d'améliorer les programmes existants et de fixer de nouvelles orientations. Axer les efforts sur la femme considérée dans l'intégrité de sa personne et non en sa seule qualité de mère, comme un agent actif du développement, et non comme une bénéficiaire passive de services, telle était la stratégie indispensable à l'amélioration de la situation des enfants et de la famille. Le Directeur général a nommé, pour une durée limitée, un conseiller principal du Directeur général adjoint chargé de la question des femmes et du développement, qui aura pour fonctions d'assurer efficacement le suivi des conclusions adoptées par le Conseil d'administration à sa session de mai 1980.

187. La plupart des programmes de pays ont continué à mettre l'accent sur les activités des femmes dans le cadre des services de base, un certain nombre d'entre eux s'aventurant dans les directions les plus novatrices qui permettent aux femmes d'exercer des activités rémunératrices et de prendre part activement aux affaires de la communauté. En 1980, l'investissement dans les activités d'éducation des femmes a compris notamment leur formation en tant que travailleuses sanitaires des collectivités, employées de garderies d'enfants et agents du développement rural. Un nombre croissant de femmes suivent des cours dans les domaines suivants : stimulation du jeune enfant, techniques rémunératrices ou d'épargne, aptitude à la direction, agriculture et gestion du temps.

188. Le Comité du programme s'est félicité de l'intérêt accordé à la formation au rôle de dirigeant, notamment pour les femmes, et à l'éducation non scolaire d'habitants des communautés en général, afin que ceux-ci puissent participer plus efficacement à la prise de décision au niveau local. Un certain nombre de délégations ont indiqué que les programmes relatifs aux activités rémunératrices et aux techniques appropriées permettraient aux femmes d'être plus à même de satisfaire les besoins de leurs enfants et de leur famille, tout en améliorant l'image qu'elles se font d'elles-mêmes et leur capacité à ne compter que sur elles-mêmes. Certaines délégations ont demandé des renseignements sur les effets de ces programmes. Le FISE a été prié de réexaminer continuellement, compte tenu de l'expérience pratique acquise, ses politiques et approches concernant les activités des programmes en faveur des enfants dans ce domaine.

## Les enfants des familles urbaines à faible revenu

189. Le Conseil était saisi, dans le cadre du rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/681(Partie II)/Add.4), d'une brève description des divers programmes urbains, de leur exploration et de leur mise au point ainsi que de l'appui matériel et financier que le FISE fournit aux zones urbaines à faible revenu de quelque 35 pays. Le Conseil d'administration s'est félicité de pouvoir disposer, à sa session de 1982, d'une étude sur les réalisations des programmes du FISE en ce qui concerne les services urbains de base dispensés au cours des quatre dernières années et de leur incidence sur les activités futures du FISE.

### Communications pour l'appui aux projets

190. Au cours de 1980, les communications pour l'appui aux projets ont constitué un élément important des programmes auxquels le FISE a prêté son concours dans de nombreux pays. Le personnel extérieur responsable des communications pour l'appui aux projets en poste dans des bureaux du FISE ou des ministères nationaux a participé activement à l'élaboration de plans et de programmes d'enseignement des communications au niveau de la collectivité destinés à appuyer les services de base y compris les SSP et l'approvisionnement en eau. Un appui accru a également été fourni en vue de renforcer la capacité des gouvernements dans le domaine de la formation en matière de communications et de la production de documents éducatifs susceptibles de motiver les collectivités. Certains pays, dont les moyens nationaux de production étaient limités, ont bénéficié d'un appui du FISE à l'élaboration de ces matériaux de communication.

191. A l'avenir, l'aide sera axée sur le renforcement des capacités des gouvernements à former des agents sur le terrain aux méthodes d'éducation de la collectivité et à la mise au point de systèmes et techniques d'information axés sur la collectivité et peu onéreux. Une aide accrue sera accordée à des campagnes d'éducation et de promotion dans les domaines de la nutrition, notamment l'allaitement au sein, ainsi que de l'eau et de l'assainissement, en mettant l'accent sur l'utilisation d'une eau salubre et sur l'hygiène personnelle et l'hygiène du milieu.

### Pays africains qui se trouvent dans des situations particulières

192. A sa session extraordinaire qui s'est tenu les 22 et 23 janvier 1981 28/, le Conseil d'administration a approuvé une recommandation portant augmentation de l'assistance immédiate à neuf pays d'Afrique qui ont des besoins particuliers du fait de la sécheresse et de troubles civils 29/; il a approuvé un financement, prélevé sur la masse commune des ressources, d'un montant de 10 650 000 dollars et de nouveaux programmes "notés" de contributions à des fins spéciales d'un montant de 19 830 000 dollars à l'intention de trois pays sur les neuf concernés. Le Conseil a manifesté l'intention de poursuivre, à sa session ordinaire de mai, l'étude de l'approche qui sera adoptée par le FISE lorsqu'il mettra au point les mesures à prendre en faveur des enfants qui se trouvent dans des situations très difficiles dans divers pays d'Afrique, en prenant en considération les faits récents.

---

28/ Pour le rapport de cette session, voir E/ICEF/680, par. 32-53.

29/ Angola, Djibouti, Ethiopie, Ouganda, République centrafricaine, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe (E/ICEF/677 et Corr.1 et 2).

193. Le Directeur général a préparé un rapport intitulé "La coopération du FISE avec les pays africains qui se trouvent dans des situations 'particulières'" (E/ICEF/P/L.2094) 30/ qui devait être examiné en mai. Dans son rapport, le Directeur général constatait que les problèmes qui assaillent plusieurs pays du Sud du Sahara s'aggravaient à la suite de sécheresses répétées, de troubles intérieurs et d'un afflux massif de réfugiés. Les secteurs productifs des pays à faible revenu en particulier, notamment l'agriculture et l'élevage, étaient confrontés à des difficultés et le montant de la dette extérieure de ces pays avait encore augmenté. Dans cette région, les ressources en produits alimentaires étaient faibles, voire critiques dans plusieurs pays. Les enfants et les mères étaient particulièrement exposés.

194. Les aspects essentiels du programme général que le FISE a adopté face à ces situations continues sont les suivants :

- a) Pourvoir aux besoins des enfants et des mères, en associant les besoins de la phase d'urgence à ceux du relèvement et de la mise sur pied de services sociaux;
- b) Se concentrer sur les populations locales et les personnes déplacées affectées par les situations d'urgence, la condition des réfugiés faisant déjà l'objet d'une intervention de la part d'autres institutions;
- c) Donner aux gouvernements et aux autorités locales les moyens d'intervenir, au niveau national, face à ces problèmes;
- d) Encourager le principe de l'autoassistance chez les communautés qui se trouvent dans des situations critiques;
- e) Appliquer la stratégie des services de base, celle-ci étant considérée comme l'approche la plus appropriée en de telles circonstances;
- f) Mobiliser un appui public et privé accru.

195. Depuis la session de janvier 1981 du Conseil, le FISE a continué à rechercher un appui à cette approche, en mettant au point des plans spécifiques et en appliquant les programmes approuvés lors de la session extraordinaire, tout en mobilisant des ressources supplémentaires. Etant donné la gravité des besoins, le FISE a proposé de continuer à faire des efforts supplémentaires au cours des années à venir en faveur des pays africains.

196. Au cours du débat général, tout comme au sein du Comité du programme, un certain nombre de délégations ont appuyé la demande concernant l'octroi d'une assistance accrue aux pays africains dont les besoins relevaient d'urgences tant "criantes" que "silencieuses" (voir plus haut par. 142). On a estimé qu'il importe

---

30/ Il y a, en outre, une section relative à l'Afrique dans l'additif au rapport sur l'état des travaux traitant de l'intervention du FISE dans les opérations de secours d'urgence (E/ICEF/681(Partie II)/Add.1, par. 21-26), les rapports des directeurs régionaux pour l'Afrique orientale (E/ICEF/L.1431) et l'Afrique occidentale et centrale (E/ICEF/L.1432), et les aperçus de programme pour les pays en question.

que le FISE maintienne des procédures souples qui lui permettent de réagir rapidement aux événements. On s'est inquiété tout particulièrement de la question des déplacements de populations et de l'afflux de réfugiés, et de la charge qu'ils imposent à la population locale et aux services gouvernementaux. Certes, on a convenu que les réfugiés constituent un élément important de la situation en Afrique, mais on a insisté sur le fait que le secours aux réfugiés n'est au mieux qu'un palliatif et ne peut pas se substituer à un développement authentique. A cet égard, le représentant du HCR a expliqué qu'en vertu de son mandat le HCR ne peut guère intervenir en faveur des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ou des populations affectées par l'afflux des réfugiés et il a souligné qu'il est indispensable que le FISE assiste ces groupes.

197. Le Comité du programme a approuvé toutes les propositions de programme en faveur de pays africains, les estimant adaptées de façon réaliste aux besoins spécifiques des pays. On a débattu entre autres du rôle primordial de la coopération entre les organismes internationaux d'assistance, de l'importance des services de base et du rôle essentiel des femmes. Une délégation a souhaité que des ressources plus importantes soient allouées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement; une autre a suggéré que le FISE se concentre sur un nombre limité de secteurs afin de disposer d'un personnel plus compétent sur le plan professionnel et d'utiliser les ressources de manière plus efficace.

198. Le Président du Comité du programme a fait observer, dans son récapitulatif au Conseil d'administration (E/ICEF/CRP/81-41, par. 24) que la participation des communautés locales aux activités des programmes et l'instauration de l'auto-assistance étaient des facteurs essentiels tant des secours d'urgence que du relèvement et de la mise sur pied de services en faveur de l'enfance.

## VIII. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES ET APPROVISIONNEMENT

199. Les paragraphes 39 à 52 du présent rapport portent sur les recettes, les paragraphes 33 à 67 sur les questions de budget et de personnel et les paragraphes 68 à 73 sur les engagements pris au cours de la session. Le présent chapitre traite des questions financières, budgétaires et administratives qui n'ont pas été présentées dans d'autres parties du rapport ainsi que de l'approvisionnement.

### Questions financières

#### Rapports financiers

200. Sur recommandation du Comité de l'administration et des finances, le Conseil a pris note : a) du rapport financier du FISE pour 1980 (E/ICEF/AB/L.223) et du rapport financier de l'Opération cartes de vœux pour la campagne de 1979 (E/ICEF/AB/L.221); b) des observations du Comité des commissaires aux comptes et du CCQAB sur le rapport financier du FISE pour 1979 et sur le rapport financier de l'Opération cartes de vœux pour la campagne de 1978 - ainsi que des commentaires du Directeur général et des mesures qu'il a prises comme suite à ces observations (E/ICEF/AB/L.222) 31/.

#### Produits totaux en termes financiers

201. En 1980, les produits totaux du FISE, y compris ceux qui ont été imputés sur les fonds d'affectation spéciale dont le Conseil n'a pas à approuver les engagements, se sont élevés à 350 millions de dollars, soit 25 p. 100 de plus qu'en 1979. Cependant, étant donné l'inflation qui sévit dans le monde entier et les taux de change capricieux, ces chiffres ne représentent pas l'accroissement réel. Il est certes impossible de calculer l'effet de ces phénomènes avec précision, mais, si l'on part du principe que le coût des fournitures achetées par le FISE en 1980 était de 7 p. 100 plus élevé, et si l'on tient compte d'autres facteurs d'inflation, le total des produits a augmenté de 13 p. 100 par rapport à 1979.

#### Engagements

202. Les engagements pris en 1980 se sont élevés à 355 millions de dollars, soit environ 10 p. 100 de plus qu'en 1979. Sur ce total, 242 millions de dollars ont été imputés sur la masse commune des ressources et 113 millions de dollars sur les fonds supplémentaires.

203. Le Conseil a approuvé des engagements au titre de programmes dont l'exécution s'étend sur plusieurs années. Au début de 1980, le report provenant d'engagements pris les années précédentes et n'ayant pas donné lieu à des dépenses s'élevait à 480 millions de dollars. Au cours de l'année, 314 millions de dollars ont été dépensés au titre d'engagements (49 millions de dollars étant consacrés à l'Opération de secours au Kampuchea). Le solde correspondant à des engagements n'ayant pas donné lieu à dépenses s'établissait à la fin de l'année à 521 millions de dollars.

---

31/ Les débats du Comité sur ces rapports sont résumés dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.230/Rev.1 et Corr.1, par. 6 à 16 et 69 à 76).



204. Le Conseil a pris note d'un plan financier révisé de la masse commune des ressources pour 1981 (voir par. 51 et 52 ci-dessus et annexe I) dans lequel étaient projetés des engagements fermes s'élevant à 323 millions de dollars, et une somme éventuellement plus élevée de 366 millions de dollars, au cas où toutes les projections de recettes se concrétiseraient. Le Directeur général a projeté pour 1981 de prélever sur les fonds supplémentaires les sommes voulues pour faire face à des engagements se montant à 140 millions de dollars.

#### Besoins du FISE en liquidités et comment y répondre

205. Le Comité de l'administration et des finances était saisi d'un rapport du Directeur général sur les besoins du FISE en liquidités et les moyens d'y répondre (E/ICEF/AB/L.229) où celui-ci rappelait les vues qu'il avait présentées au Comité à sa session de 1980, selon lesquelles il devrait être autorisé à négocier auprès de grandes banques internationales des lignes de crédit à court terme, sortes d'accords de découvert, qui seraient utilisées si nécessaire pour faire face aux difficultés saisonnières de trésorerie. Cette initiative n'avait pas reçu un appui unanime et le Conseil a conclu que la politique actuelle du FISE en matière de liquidités est satisfaisante, dans la mesure où le solde minimum des liquidités au titre de la masse commune des ressources peut couvrir les paiements à prélever sur la masse commune des ressources pendant un mois au moins.

#### Budgets 32/

206. Sur recommandation du Comité de l'administration et des finances, le Conseil a approuvé le budget révisé des services d'administration pour l'exercice 1981; ce budget s'élève à un montant brut de 30,2 millions de dollars (montant net : 26,6 millions de dollars). Il a également approuvé le budget des services d'appui aux programmes qui s'élève à 48,6 millions de dollars (montant net : 39,7 millions de dollars) (E/ICEF/AB/L.224). Ces sommes représentent une augmentation de 6,6 p. 100 par rapport au montant brut du budget initial des services d'administration et de 7 p. 100 par rapport à celui des services d'appui aux programmes, soit un total de 5 064 000 dollars. Le montant supplémentaire de 5 064 000 dollars approuvé par le Conseil est inférieur de 2 019 000 dollars au budget révisé présenté au Comité (E/ICEF/AB/L.224).

207. La réduction de 2 019 000 dollars inclut, outre les sommes proposées par le Directeur général, un montant de 369 000 dollars correspondant à certaines dépenses de relations extérieures et 50 000 dollars de dépenses prévues pour les agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée du fait du recrutement anticipé de certains des administrateurs internationaux pour lesquels des postes étaient demandés dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983. Le Conseil a convenu qu'il serait plus approprié d'examiner ces points en même temps que le projet de budget pour l'exercice 1982-1983.

208. Le Conseil a aussi approuvé le budget révisé de l'UNIPAC pour l'exercice 1981 (E/ICEF/AB/L.228 et Corr.1), à l'exception du transfert d'un administrateur recruté sur le plan national à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international. Il a été décidé que le Conseil étudiera la question

---

32/ Pour l'examen du budget de l'exercice biennal pour la période 1982-1983, voir par. 53 à 67.



lorsqu'il examinera le projet de budget pour l'exercice 1982-1983, une fois connue l'interprétation qui sera donnée à une décision récente de la Commission de la fonction publique internationale concernant les administrateurs recrutés sur le plan national.

209. Le Conseil a également approuvé le budget de l'Opération cartes de vœux pour la campagne de 1981 (1er mai 1981-30 avril 1982), et les coûts anticipés de la campagne de 1982 (E/ICEF/AB/L.226). Le budget prévoyait 23,4 millions de dollars pour les coûts opérationnels. Le montant net de la projection de recettes s'élevait à 26,3 millions de dollars.

210. Un résumé des différentes opinions exprimées au sein du Comité de l'administration et des finances lors de l'examen des budgets figure dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.230/Rev.1 et Corr.1, par. 51 à 60 et 72 à 76).

### Questions administratives

#### Planification des effectifs

211. Le plan de travail à moyen terme comportait une section consacrée à la planification des effectifs, au plan de recrutement et au plan de formation. Il faisait état de la charge de travail accrue à laquelle le FISE devrait faire face pendant la période allant de 1982 à 1984 à cause de l'augmentation du volume d'assistance et des changements qualitatifs prévus (E/ICEF/L.1423, par. 95 à 109). Le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.230/Rev.1 et Corr.1) donnait un résumé des observations formulées à ce sujet par les membres du Comité de l'administration et des finances (par. 41 à 49); leur opinion sur ce qui en découlerait pour le projet de budget pour l'exercice 1982-1983 figure aux paragraphes 53 à 67 ci-dessus.

212. Il a été clairement établi au cours des débats du Comité de l'administration et des finances que le plan de travail à moyen terme n'était pas le moyen d'approuver les postes permanents. Les projections présentées dans le plan n'étaient qu'indicatives et n'emporteraient l'approbation du Conseil que si elles apparaissaient dans un budget approuvé.

#### Ouverture de nouveaux bureaux extérieurs

213. Le Conseil a pensé, avec le Comité, qu'aucun bureau extérieur ne pouvait être officiellement créé avant qu'il n'ait approuvé l'ouverture des crédits correspondants. Il a cependant reconnu que le Directeur général pouvait avoir besoin de pourvoir temporairement certains postes requis pour tel ou tel projet dans tel ou tel pays par des agents engagés au titre de projets ou par du personnel de carrière, pour faire face aux nécessités d'une coopération nouvelle ou beaucoup plus importante.

#### Acquisition d'un immeuble pour loger les bureaux du siège

214. Le Directeur général a soulevé la question de l'achat par le FISE, sous réserve des fonds nécessaires, d'un immeuble à New York, où il logerait les bureaux de son siège. Le Conseil a décidé que toute proposition de ce genre serait soumise au Comité de l'administration et des finances avec tous les renseignements et les justifications voulus.

## Composition du personnel

215. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la place des femmes et des ressortissants des pays en développement dans le personnel du FISE (E/ICEF/CRP/81-9 et Corr.1). Les femmes représentaient 22 p. 100 de l'ensemble des administrateurs en 1980. L'objectif fixé - 25 p. 100 de femmes dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international - devrait être atteint avant la fin de 1981. Environ 45 p. 100 de l'ensemble du personnel administratif, hommes et femmes, venaient de pays en développement. Le Conseil s'est félicité de ce progrès dans l'emploi des femmes et des ressortissants des pays en développement.

## Approvisionnements

### Achats et expéditions

216. En 1980, le FISE a dépensé 152 millions de dollars en fournitures et en équipement achetés à plus de 1 600 fournisseurs de 111 pays. Au total 12 007 expéditions, soit 170 396 tonnes, ont été faites pour l'exécution de programmes dans 129 pays. Le Centre d'emballage et d'emmagasiner du FISE (UNIPAC) à Copenhague a emballé et expédié pour 45 millions de dollars de fournitures dans 260 700 caisses d'exportation. Sur les sommes dépensées, 10 millions de dollars ont été consacrés à des achats remboursables effectués pour le compte d'autres organismes des Nations Unies, de gouvernements et d'ONG qui exécutaient des projets en faveur des enfants. Les marchandises achetées en 1980 comprennent des camions (14 millions de dollars), du matériel et des pièces détachées pour le forage de puits (13 millions de dollars), des véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires légers (11 millions de dollars), des produits pharmaceutiques (9 millions de dollars) et des fournitures et du matériel médicaux (5 millions de dollars). Des précisions sur les opérations d'approvisionnement figurent dans le document E/ICEF/681(Partie III).

### Achats dans les pays en développement

217. Les achats effectués dans les pays en développement se sont élevés à 37 millions de dollars en 1980, soit 4 millions de dollars de plus qu'en 1979. Sur ce total, 18 millions de dollars ont servi à des achats destinés aux programmes du pays même et 19 millions aux programmes d'autres pays. Au Comité de l'administration et des finances, plusieurs représentants ont souligné qu'il était souhaitable d'accroître le volume des achats faits dans les pays en développement. D'autres ont estimé qu'il fallait augmenter les achats dans les pays donateurs où leur volume était actuellement restreint par rapport aux contributions qu'ils versaient au FISE. Le secrétariat a expliqué que le FISE n'avait pas de système de répartition des achats entre les divers pays mais qu'il suivait les procédures d'appels d'offre de l'ONU en tenant compte de la qualité, de l'utilité pratique, du coût du produit livré et des délais de livraison. Les achats étaient souvent faits sur place parce qu'ils répondaient aux besoins des programmes et des collectivités, qu'ils servaient à mettre en place des installations de production locales (par exemple les pompes à main), parce qu'ils s'adaptaient aux conditions locales, aux services, etc. Le volume des achats effectués dans certains pays était petit comparé aux contributions; le FISE essaiera d'encourager les entreprises de ces pays à présenter des soumissions à l'avenir.

### Achats remboursables

218. Plus de 100 gouvernements, organismes des Nations Unies (FNUAP, OMS, PNUD, HCR, Organisation panaméricaine de la santé et Fonds d'équipement des Nations Unies) ainsi que des ONG ont bénéficié en 1980 des services d'achats remboursables du FISE. Les commandes passées pour répondre aux demandes faites au titre de ces services se sont élevées à 26 millions de dollars pendant l'année. Les commissions couvrant les coûts de manutention entraînés par les expéditions faites en 1980 se sont élevées à un total de 739 000 dollars; cette somme a été comptabilisée en partie dans les recettes du FISE et en partie dans la marge d'exploitation de l'UNIPAC.

### Utilisation des monnaies non convertibles

219. Les contributions faites en monnaies non convertibles (c'est-à-dire celles qui doivent être dépensées dans les pays donateurs) se sont élevées à l'équivalent de 3,6 millions de dollars en 1980. Pendant l'année, les commandes libellées dans ces monnaies se sont chiffrées à 5,8 millions de dollars; ainsi a été éliminée la plus grande partie des liquidités en monnaies non convertibles et il s'en est suivi dans bien des cas des commandes à financer sur des contributions futures.

IX. COOPERATION AVEC LES COMITES NATIONAUX POUR LE FISE  
ET AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

220. Un large appui de la part du public est indispensable pour la réalisation des objectifs du FISE : d'une part, le FISE s'efforce d'obtenir une haute priorité nationale et internationale pour les politiques et les services en faveur des enfants et d'autre part, le financement de ses activités dépend des contributions volontaires, tant des gouvernements que du public. C'est pourquoi les travaux des comités nationaux pour le FISE et la coopération avec les organisations non gouvernementales ont depuis longtemps une importance particulière pour le FISE.

Comités nationaux pour le FISE

221. Dans son rapport sur l'état des travaux [E/ICEF/681(Partie IV)], le Directeur général a rendu hommage aux comités nationaux pour le FISE pour le rôle déterminant qu'ils ont joué dans quelque 30 pays en aidant à susciter l'appui du public aux travaux du FISE et une meilleure compréhension des besoins des enfants des pays en développement. Tous les comités se sont préoccupés d'accroître l'appui financier au FISE, soit indirectement par leur rôle d'enseignement et d'information, soit directement, grâce aux ventes de cartes de vœux et autres activités de collecte de fonds. En 1980, le FISE a reçu 39,6 millions de dollars (22,9 millions versés à la masse commune des ressources et 16,7 millions alloués à des fins spécifiques) collectés sous les auspices des comités nationaux, ainsi qu'un supplément net de 17 millions de dollars provenant de l'Opération Cartes de vœux, pour laquelle les comités étaient les principaux distributeurs.

222. Dans de nombreux cas, les comités nationaux ont servi de point de liaison pour assurer le suivi de l'Année internationale de l'enfant dans leur pays, ce qui a considérablement accru leur part de travail et pendant l'Année internationale de l'enfant, ils avaient participé à de nouvelles manifestations et activités. Un certain nombre de délégations ont proposé que le secrétariat du FISE accorde un plus grand appui aux comités nationaux afin qu'ils étendent leurs travaux à des domaines nouveaux plus importants. En plus de leur rôle traditionnel de propagande et de collecte de fonds, ils se sont engagés de plus en plus dans des activités d'échanges d'informations et d'éducation pour le développement - domaines importants, sur lesquels l'Année internationale de l'enfant avait mis l'accent. Les comités nationaux atteignent maintenant des publics plus divers et plus réceptifs que jamais auparavant. Pour relever ce défi, ils continuent à collaborer avec les successeurs des commissions nationales de l'Année internationale de l'enfant, là où cela a été possible, élargissant le champ de leurs intérêts aux problèmes des enfants dans les pays industrialisés, augmentant la quantité et améliorant la qualité des informations qu'ils diffusent sur les programmes de pays auxquels le FISE coopère 33/.

---

33/ Pour une discussion plus détaillée du suivi de l'Année internationale de l'enfant, voir paragraphes 164 à 166 du présent rapport.

223. Plusieurs délégués ont rendu hommage aux travaux des comités nationaux dans leurs pays respectifs. Pour marquer leur appréciation aux comités pour leur connaissance des efforts déployés par le FISE pour améliorer les conditions de vie des enfants et leurs précieuses contributions à ces efforts, certains gouvernements ont inclus dans leurs délégations au Conseil d'administration du FISE un représentant du comité national de leur pays 34/.

224. On a mis l'accent sur l'importance d'encourager les principaux membres des comités nationaux à entreprendre des tournées d'observation sur le terrain pour mieux évaluer les programmes de pays; une visite récente de ce type au Soudan s'est révélée extrêmement fructueuse. Les membres du personnel des services extérieurs du FISE présents à la session du Conseil se sont déclarés prêts à recevoir ces visites et ont exprimé leur reconnaissance aux comités nationaux pour le soutien qu'ils ont accordé sans relâche aux travaux du FISE dans divers pays.

#### Organisations non gouvernementales

225. L'importance de la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) pour étendre les services en faveur de l'enfant a été soulignée dans de nombreux documents présentés au Conseil et dans les déclarations d'un certain nombre de délégations 35/. Dans son rapport sur l'état des travaux /E/ICEF/681(Partie IV)/, le Directeur général a noté le nombre croissant d'ONG qui s'intéressent aux travaux du FISE, et les nouvelles relations qui s'instituent dans les programmes touchant divers domaines du développement de l'enfant et ses problèmes spécifiques. Il a exprimé sa satisfaction aux ONG pour le soutien qu'elles ne cessent d'accorder au FISE et indiqué son désir de recourir plus systématiquement à leur expérience et à leurs conseils avisés.

226. Le Directeur général, de même que plusieurs représentants locaux du FISE, a souligné le besoin croissant de services d'appui technique nationaux et locaux destinés à améliorer l'élaboration et l'exécution des programmes de pays. Les ONG nationales ou locales ont été reconnues, tant au cours du débat général que dans les discussions du Comité du programme, comme des intermédiaires efficaces pour inciter les communautés à donner leur appui et à participer aux services généraux dispensés à leur niveau (comme les puits, les cliniques gynécologiques ou les dispensaires pour enfants). Dans de nombreux cas, elles ont coopéré étroitement avec les services extérieurs du FISE dans des domaines de programmes comme les soins de santé primaires, la nutrition, l'eau potable, l'assainissement, les activités féminines et l'enseignement non scolaire. Le rôle des ONG dans la

---

34/ Huit membres du Conseil ont inclus des représentants des comités nationaux pour le FISE dans leurs délégations à la session de 1981. Parmi elles, trois délégations étaient dirigées par le président du comité national. Six autres comités nationaux ont envoyé des observateurs à la session. (Pour la liste des participants, voir E/ICEF/CRP/81-45.)

35/ Pour les mentions des organisations non gouvernementales dans le présent rapport, voir les paragraphes 10, 61, 90, 110, 111, 122, 128, 134, 151, 178, 179 et 220.

formation de promoteurs de la santé dans les villages, dans l'exécution de programmes d'enseignement non scolaire, dans la mise en oeuvre d'activités techniques appropriées, a été reconnu comme essentiel au succès des efforts que le FISE déploie dans l'intérêt des enfants. Les études sur le terrain qui doivent être préparées par pays pour servir de base au rapport qui sera examiné par le Conseil d'administration à la session de 1982 sur les problèmes et l'organisation des travaux au niveau local (voir par. 61 ci-dessus) comprendront un examen de ce type de relations entre les ONG et le FISE. L'assistance qu'un certain nombre d'ONG ont fournie dans des situations d'urgence a été hautement appréciée.

227. Au niveau régional, les ONG ont organisé des conférences et des stages sur les problèmes spécifiques des enfants dans leur région. Ces réunions ont facilité l'échange d'informations et de données d'expérience, de même que l'organisation de programmes communs dans des domaines d'intérêts mutuels. En outre, les ONG ont participé activement aux programmes régionaux pour la prévention et la détection précoce des incapacités chez l'enfant, aux programmes de communications destinés aux services de base en Asie orientale et dans le Sud de l'Asie centrale, ainsi qu'aux programmes d'appui technique aux services de base de la région d'Afrique orientale.

228. M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a prononcé une allocution devant le Conseil; dans ses remarques et dans le document présenté au Conseil par la Ligne (E/ICEF/NGO/203), il a souligné l'importance de la coopération entre le FISE et les Sociétés de la Croix-Rouge dans des domaines tels que les secours aux sinistrés, les soins de santé primaires, la promotion de l'allaitement au sein, la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, et l'extension des activités dans le domaine de l'information et des communications. Une coopération encore plus étroite entre le FISE et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge devrait être encouragée. Cela exige de la part des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge une meilleure prise de conscience des possibilités de collaboration pratique avec le FISE dans l'exécution des projets. Les représentants du FISE devraient également être mieux informés du potentiel de la Croix-Rouge en tant que source de main-d'oeuvre, d'assistance pratique sur le terrain, et même en tant que groupe de pression.

229. Dans une déclaration faite au Conseil (E/ICEF/NOG/204), la Présidente du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a constaté avec satisfaction que l'action des ONG était reconnue et appréciée par de nombreuses délégations et les services extérieurs du FISE. Elle a cité les programmes des ONG en Asie, en Afrique et en Amérique latine, qui viennent s'ajouter au travail de propagande et de collecte de fonds dans les pays industrialisés. Elle a mis l'accent sur le rôle important des ONG en tant que récepteurs et dispensateurs d'informations techniques, particulièrement sur les méthodes d'opération novatrices et peu coûteuses au niveau du pays. La Présidente a également parlé de deux colloques organisés au printemps de 1981 par le Comité d'organisations non gouvernementales, qui comprend 116 organisations internationales. L'un était consacré à la prévention des incapacités chez l'enfant, et l'autre portait sur les stratégies de promotion de l'allaitement au sein ainsi que sur le code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Le Comité d'organisations non gouvernementales a exprimé l'intention de travailler de façon plus étroite à l'avenir avec ses filiales européennes dans des domaines comme l'échange d'informations, l'éducation en matière de développement et divers programmes spécifiques.

## X. QUESTIONS DIVERSES

### Rappel du message adressé à l'Assemblée générale à l'occasion de sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement

230. Avant l'ouverture de la session du Conseil, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait proposé d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulée "Participation du FISE aux activités visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, à relâcher la tension, à mettre un terme à la course aux armements et à parvenir au désarmement en vue d'assurer un avenir heureux à tous les enfants". Cette proposition (E/ICEF/682) attirait l'attention sur le fait que la course aux armements constitue un lourd fardeau pour les économies, détournant des ressources matérielles et humaines qui pourraient être utilisées pour améliorer la situation de millions d'individus, et particulièrement de femmes et d'enfants. La délégation soviétique espérait donc que le FISE, en tant qu'organisation dévouée aux principes humanitaires, ne resterait pas à l'écart alors que des efforts étaient faits pour écarter le danger d'une guerre nucléaire.

231. A l'ouverture de la session, après avoir consulté la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Président du Conseil a suggéré d'inclure cette proposition dans les documents dont le Conseil sera saisi pour le débat général. Le Conseil a donné son accord et la question proposée par la délégation soviétique a été inscrite dans l'ordre du jour révisé (E/ICEF/679/Rev.2).

232. Au cours du débat, plusieurs délégations ont parlé de la menace d'une escalade de la course aux armements, des conséquences de plus en plus graves des conflits, du fait que les premières victimes de la guerre sont toujours les enfants, et des bénéfices que l'on pourrait obtenir en détournant les dépenses militaires vers la satisfaction des besoins des enfants. Il a été souligné que la plupart des situations d'urgence "criante" dont s'est occupé le FISE étaient dues aux guerres. Une proposition spécifique a été faite en faveur d'un appel au nom des générations futures adressé par le Conseil à l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire sur le désarmement, prévue pour 1982.

233. La discussion s'est concentrée par la suite sur un projet de conclusion présenté par la délégation hongroise (E/ICEF/CRP/81-21) et une version modifiée de ce projet présentée par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (E/ICEF/CRP/81-21/Add.1). Cette proposition rappelait le message adressé par le Conseil en 1978 à l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire 36/, la première qui ait été consacrée au désarmement, et proposait d'adresser un message similaire à l'Assemblée à sa prochaine session extraordinaire. Les délégations qui ont appuyé cette proposition ont estimé que le FISE devait faire entendre sa voix sur le désarmement, surtout en ce moment, et parce que le FISE avait pris des mesures semblables auparavant. Le Conseil n'a pas été invité à examiner cette question en profondeur.

---

36/ Document A/S-10/AC.1/5; également reproduit dans le Rapport du Conseil d'administration de mai 1978 (Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément No 14 (E/1978/8/54; E/ICEF/655), par. 13).

234. D'autres délégations, tout en reconnaissant l'impulsion humanitaire qui sous-tendait cette proposition, ont exprimé des vues différentes. D'autres instances sont plus appropriées pour l'examen des problèmes du désarmement et des questions connexes, et il est inutile que les travaux du Conseil fassent double emploi. L'examen de cette question ne doit pas aller au-delà des vues exprimées au cours du débat général et qui figureront dans le rapport du Conseil. D'un point de vue purement pratique, un examen approfondi de cette question empêcherait le Conseil, dans le temps limité dont il dispose, de traiter de questions directement liées à l'efficacité du fonctionnement des programmes du FISE. Le message que le Conseil a adressé à la première session extraordinaire sur le désarmement tenait compte des circonstances particulières de l'époque et ne devait pas être considéré comme un précédent. La tradition du FISE est d'adopter les propositions par consensus; autrement, leur effet s'en trouverait affaibli et il serait préférable qu'elles n'aient pas été présentées.

235. Le Directeur général, dans la déclaration qu'il a faite à la clôture du débat général (E/ICEF/CRP/81-19), a souligné combien il est difficile d'améliorer le bien-être des enfants dans un monde en proie à une course aux armements incontrôlée, et dans lequel les précieuses ressources nécessaires à l'amélioration de la condition des enfants sont dilapidées pour fabriquer des armements. Il a estimé que le travail quotidien du FISE est en lui-même un élément fondamental, quoique de dimension réduite, de la lutte pour la paix : les activités de secours d'urgence du FISE n'ont pas seulement sauvé des vies, mais ont aidé à créer un environnement plus stable dans lequel des solutions politiques peuvent être recherchées, et le fait que le FISE ait fait face au jour le jour aux urgences "silencieuses" a aussi aidé à entretenir un climat plus favorable à la paix et à la stabilité politique en atténuant l'instabilité et les conflits économiques et sociaux.

236. Pendant l'examen de cette question, la délégation canadienne a proposé (E/ICEF/CRP/81-21/Add.2) que le Conseil achève sa discussion sur ce point de l'ordre du jour sans adopter de conclusions sur la proposition hongroise ou la version modifiée proposée par l'Union soviétique. La délégation du Sénégal a proposé de remplacer la proposition à l'examen par la suivante (E/ICEF/CRP/81-21/Add.3) :

"Considérant que les enfants sont toujours les victimes innocentes des conflits qui éclatent dans différentes parties du monde, le Conseil d'administration a rappelé le message qu'il avait envoyé à l'Assemblée générale à l'occasion de sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement."

237. Une motion de clôture du débat proposée par la délégation de la République fédérale d'Allemagne a été adoptée par 14 votes contre 6, avec 6 abstentions. La proposition canadienne a été adoptée par 13 voix contre 7, avec 7 abstentions. On a procédé ensuite à un vote par appel nominal sur la proposition sénégalaise qui a été adoptée par 11 voix contre 8, avec 11 abstentions. 37/

---

37/ Ont voté pour : Burundi, Hongrie, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Mexique, République socialiste soviétique de Biélorussie, Sénégal, Suisse, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie. Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie et Thaïlande. Se sont abstenus : Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Chine, France, Ghana, Norvège, Philippines, Suède et Venezuela.



238. Dans les déclarations qui ont suivi le vote par appel nominal, quelques délégations ont indiqué qu'elles se seraient ralliées au consensus s'il y en avait eu un. D'autres délégations ont clairement expliqué que leur voix contre ou leur abstention était due à des divergences de vue non sur la paix et le désarmement, mais sur l'opportunité de l'adoption d'une telle résolution par le Conseil.

#### Hommage à Son Altesse royale le prince Talal

239. L'importance des contributions attendues des Etats arabes du Golfe est soulignée dans le présent rapport (par. 47 ci-dessus). De nombreuses délégations ont exprimé, au cours des débats, leur vive satisfaction au prince Talal pour l'initiative historique qu'il a prise en aidant à créer le Programme des Etats arabes du Golfe pour les organismes des Nations Unies qui oeuvrent en faveur du développement, initiative qui ne peut que renforcer les travaux du FISE.

240. Le Conseil a adopté à cet égard la résolution suivante :

#### "Le Conseil d'administration

Prend note avec une profonde satisfaction de la déclaration de Son Altesse royale le prince Talal, transmise par la délégation saoudienne (E/ICEF/CRP/81-17),

Se félicite de nouveau des efforts qu'il déploie pour associer plus étroitement les Etats arabes du Golfe à l'action menée par la communauté internationale pour améliorer le sort des enfants,

Exprime l'espoir que Son Altesse royale sera en mesure d'assister à la prochaine session ordinaire du Conseil d'administration du FISE."

#### Elargissement éventuel de la composition du Conseil d'administration

241. Le Président du Conseil a indiqué qu'au cours de l'année écoulée, conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de 1980, il avait eu des consultations officieuses avec tous les membres du Conseil en vue de parvenir à un consensus sur une recommandation au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale au sujet de l'élargissement de la composition du Conseil - nombre de membres, critères et composition.

242. Il a constaté qu'un grand nombre des membres du Conseil pensent que, pour l'essentiel, les critères d'admission, établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 1038 (XI) du 7 décembre 1956, qui stipule "qu'il sera tenu compte de la répartition géographique et de la participation des principaux pays donateurs et bénéficiaires", devraient être retenus. Plusieurs estiment aussi que tout élargissement de la composition du Conseil devrait être restreint, limité à six membres supplémentaires choisis principalement dans des pays en développement, et qu'il serait opportun de proposer une formule précise de répartition, conformément aux critères de l'Assemblée générale.

243. Une note officieuse dans laquelle figure une proposition de répartition régionale pour un conseil composé de 36 membres a été distribuée. Le Président a

constaté qu'il existe un large accord sur la formule proposée ou sur une formule approchante. Cependant, quelques délégations avaient des instructions si divergentes qu'il ne semble pas possible d'arriver à un accord par consensus sur une recommandation à la session de 1981.

244. Le Président en a donc conclu que le Conseil devrait inviter son nouveau Président à poursuivre les consultations officieuses avec les membres du Conseil en vue de parvenir à une recommandation qui serait adoptée par consensus à la session de 1982. Il recommande cette solution dans l'espoir que, dans l'intervalle, les délégations recevront de nouvelles instructions de leurs gouvernements afin qu'un consensus soit atteint sur cette importante question; en attendant, toute initiative au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sera différée.

245. Après avoir entendu le rapport du Président, quelques délégations ont dit qu'elles appuyaient un élargissement restreint du Conseil, qu'elles considèrent comme une mesure réaliste dans la mesure où un équilibre approprié entre gouvernements donateurs et bénéficiaires est maintenu. Une délégation a proposé l'adoption d'une répartition géographique appropriée sur la base d'un conseil d'administration composé de 40 membres.

246. Le Conseil a ensuite adopté la conclusion suivante :

"Le Conseil d'administration regrette de n'avoir pu encore parvenir à un consensus sur la question de l'élargissement éventuel de sa composition, mais estime qu'il sera peut-être possible d'y arriver à la suite de nouvelles consultations. Il prie donc le nouveau Président du Conseil de poursuivre les consultations officieuses avec tous les membres du Conseil en vue de faire une recommandation à ce sujet à la prochaine session ordinaire du Conseil en 1982."

#### Conduite des travaux

247. Le Conseil a décidé d'apporter deux modifications dans la conduite de ses travaux lors des sessions ordinaires :

a) Le Comité du programme, qui est un comité plénier, se réunirait et prendrait des décisions sur les recommandations relatives au programme aussitôt que possible après le débat général, et le Comité de l'administration et des finances se réunirait ensuite pour examiner les incidences financières de ces décisions (notamment en ce qui concerne les effectifs):

b) Le Comité de l'administration et des finances serait élargi et deviendrait un comité plénier.

#### Préparation de la session de 1982

248. Le Conseil a souscrit à la proposition du Président de limiter l'examen de rapports spéciaux à sa session ordinaire de 1982 aux trois documents ci-après :

a) Etude des problèmes et organisation des travaux à l'échelon local, y compris à celui des régions d'un pays. Ce rapport porterait sur les problèmes

pratiques rencontrés et sur l'expérience acquise dans l'action visant à atteindre les familles et les enfants des groupes mal desservis et comprendrait un certain nombre de monographies par pays (voir par. 61 et 226 ci-dessus);

b) Etude de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années dans l'exécution de programmes de services de base en zone urbaine et des incidences pour l'avenir (voir par. 189 ci-dessus);

c) Différentes méthodes possibles d'élaboration de programmes dans les pays ayant des situations socio-économiques différentes (voir par. 163 ci-dessus).

249. Comme il a été indiqué au paragraphe 244 ci-dessus, le Président du Conseil fera rapport à la session de 1982 sur les consultations qu'il tiendra sur l'élargissement éventuel de la composition du Conseil, s'il n'est pas en mesure de présenter une recommandation à la session extraordinaire du Conseil prévue pour le dernier trimestre de 1981. En outre, le Directeur général fera rapport au Conseil sur l'entretien des installations d'eau potable et d'assainissement (voir par. 134 et 135 ci-dessus) et sur les résultats de l'Année internationale des personnes handicapées en ce qui concerne les enfants et les travaux du FISE (voir par. 113). Le Conseil examinera également ses politiques relatives aux secours d'urgence, à l'aide au relèvement et dans les situations exceptionnelles, compte tenu des décisions du Conseil économique et social sur le renforcement de la capacité de l'ensemble du système des Nations Unies à faire face aux situations d'urgence (voir par. 146).

Annexe I

Plan financier révisé du FISE - Masse commune des ressources

Le plan révisé correspond aux activités prévues de façon ferme dans le plan compte tenu des recettes (pour la masse commune des ressources) inférieures de 55 millions de dollars en 1981 à celles qui avaient été prévues dans le tableau 5 du document E/ICEF/L.1423 relatif au plan de travail à moyen terme. Le présent tableau indique aussi un plan éventuel basé sur les recettes de la masse commune des ressources figurant dans le plan de travail à moyen terme au cas où les projections les plus élevées concernant les recettes seraient réalisées.

F = Plan financier (révisé) ferme

E = Plan éventuel

		<u>1981</u>	
		(En millions de dollars E.-U.)	
		F	E
1.	Recettes	264	319
2.	Engagements		
	i) Programme	318 a/	361
	ii) Budget additionnel pour 1981 (montant brut)	<u>  5</u> b/	<u>  5</u>
	Total	323	366
3.	Demandes de fonds et de matériel		
	i) Programme	180	197
	ii) Budget (montant brut)	<u>  78</u>	<u>  78</u>
	Total	258	275
4.	Dépenses		
	i) Programme	174	183
	ii) Budget (montant brut)	<u>  78</u>	<u>  78</u>
	Total	252	261

a/ Des recommandations au titre des programmes correspondant à un montant de trois millions de dollars ont été retirées. La décision d'engager à la présente session, avec approbation ferme, seulement les sept huitièmes des programmes approuvés fixe le total des dépenses à 307 millions de dollars. En outre, des engagements au titre des programmes, d'un montant de 11 millions de dollars, ont été approuvés lors de la session extraordinaire de janvier 1981, ce qui porte le total à 318 millions de dollars à la fin de la session de mai.

b/ Le montant proposé (7 millions de dollars) a été réduit de 2 millions de dollars.

Annexe II

Projections révisées des recettes (recettes effectives de 1980 et montants prévus pour 1981 à 1984, montrant l'éventail des prévisions a/

	Recettes effectives	Montants prévus			
	1980	1981	1982	1983	1984
(En millions de dollars E.-U.)					
<u>Masse commune des ressources</u>					
1. Gouvernements	147	205-255	242-292	278-328	322-372
2. Sources non gouvernementales	24	23	24	26	28
3. Cartes de vœux	17	18-23	26	32	38
4. Divers	17	18	23	29	32
5. Total	205	264-319	315-365	365-415	420-470
<u>Fonds supplémentaires</u>					
6. Gouvernements	32	46	72	95	126
7. Sources non gouvernementales	16	17	25	30	37
8. Organismes des Nations Unies	6	7	8	10	12
9. Total	54	70	105	135	175
<u>Opérations de secours d'urgence et opérations spéciales</u>					
10. Kampuchea	54	16	-	-	-
11. Afrique	-	20	25	25	25-20
12. Sud du Liban	-	45	45	45	45
13. Total	54	81	70	70	70-65
14. TOTAL GENERAL	313	415-470	490-540	570-620	665-710

a/ Quand un éventail est indiqué, le deuxième chiffre indique le montant prévu des recettes dans le document du plan de travail à moyen terme (E/ICEF/P/L.1423, tableau 5), tandis que le premier chiffre indique les prévisions de recettes hypothétiques faites par le Directeur général au cours de la session du Comité. Les chiffres isolés sont ceux indiqués dans le plan de travail à moyen terme.

Annexe III

Résumé des engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session de mai 1981,  
par région et par principal domaine de coopération a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditerranée orientale	Programmes interrégionaux	Total	Pourcentage
Santé de l'enfant	31 952	623	26 453	30 895	10 110	5 749	105 782	30,3
Alimentation en eau et assainissement	14 257	343	25 782	31 370	11 350	-	83 102	23,8
Nutrition de l'enfant	3 203	734	2 323	21 941	1 470	3 466	33 137	9,5
Services de protection sociale de l'enfance	7 134	1 369	1 160	9 211	920	-	19 794	5,7
Enseignement scolaire	8 334	197	10 291	4 037	5 830	420	29 109	8,3
Enseignement non scolaire	6 652	1 010	4 610	15 388	1 935	400	29 995	8,5
Divers b/	9 237	1 561	6 440	16 353	4 743	10 130	48 464	13,9
Total partiel du programme d'aide	80 769	5 837	77 059	129 195	36 358	20 165	349 383 c/	100,0
Déficits (dépassement de crédit)	522	118	122	100	257	196	1 315	
Total, assistance au programme	81 291	5 955	77 181	129 295	36 615	20 361	350 698	
Budget révisé - dépenses additionnelles pour 1981 (montant brut)							5 064	
Total, nouveaux engagements							355 762	
Economies (annulations)							(2 183)	
Augmentation nette des engagements							353 679 c/	

a/ S'ajoutant à ces engagements, les engagements résultant de décisions antérieures du Conseil et dont le plan prévoyait la réalisation à une date ultérieure représentent un total de 532 millions de dollars, dont 10 650 000 correspondant à des engagements approuvés à la session extraordinaire du Conseil de janvier 1981.

b/ Ce montant ne peut être ventilé entre les catégories ci-dessus. Il comprend 3 millions de dollars destinés au fonds de réserve pour les secours d'urgence, placé sous la rubrique "Programmes interrégionaux".

c/ Y compris le montant de 43 690 900 dollars qui n'aurait été approuvé que sous réserve et ne devait prendre effet en 1981 que dans la mesure où les contributions destinées à la masse commune des ressources dépasseront le montant de 275 millions de dollars fixé dans le plan financier révisé ferme.

## Annexe IV

Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session  
de mai 1981, par pays

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Pour la période	Engagements approuvés		"Décisions de noter" approuvées
			Montant ferme a/	Montant ferme plus montant approuvé sous réserve b/	
			En dollars E.-U.	En dollars E.-U.	
<b><u>AFRIQUE</u></b>					
Angola	P/L.2061(REC)	1981-1983	2 773 439 c/	3 148 439 c/	1 310 000
Burundi	P/L.2095(REC)	1981-1982	-	-	1 000 000
Cap-Vert	P/L.2090(REC)	1981-1983	-	-	1 000 000
Comores	P/L.2089(REC)	1980-1983	170 024 e/	170 024 e/	1 000 000
Congo	P/L.2092(REC)	1981-1982	175 000	200 000	-
Côte d'Ivoire	P/L.2067(REC)	1981-1983	726 619 f/	828 619 f/	300 000
Ethiopie	P/L.2093(REC)	1981-1982	1 400 000	1 600 000	-
Gambie	P/L.2065(REC)	1982-1983	-	-	400 000
Ghana	P/L.2091(REC)	1981-1982	700 000	800 000	200 000
Guinée-Bissau	P/L.2066(REC)	1981-1982	-	-	180 000
Guinée équatoriale	P/L.2064(REC)	1981-1983	-	-	700 000
Haute-Volta	P/L.2076(REC)	1981-1983	787 000	900 000	3 235 000
Kenya	P/L.2047(REC)	1982-1984	6 125 000	7 000 000	-
Lesotho	P/L.2048(REC)	1982-1985	1 203 000	1 375 000	495 000
Libéria	P/L.2068(REC)	1981-1982	525 000	600 000	1 400 000
Madagascar	P/L.2049(REC)	1982-1985	3 062 000	3 500 000	1 070 000
Malawi	P/L.2050(REC)	1981-1984	2 906 000	3 322 000	-
Mali	P/L.2069(REC)	1980-1983	534 292 g/	609 292 g/	-
Maroc	P/L.2031(REC)	1981-1985	7 612 000	8 700 000	5 600 000
Mauritanie	P/L.2070(REC)	1981-1983	700 000	800 000	400 000
Mozambique	P/L.2051(REC)	1981-1984	3 990 000	4 560 000	4 600 000
Nigéria	P/L.2080(REC)	1981-1983	8 925 000	10 200 000	-
Ouganda	P/L.2054(REC)	1981-1982	6 729 000	7 691 000	4 200 000
République centrafricaine	P/L.2062(REC)	1981-1983	1 881 759 d/	2 141 759 d/	2 500 000
République-Unie de Tanzanie	P/L.2055(REC)	1981-1984	-	-	1 505 000
République-Unie du Cameroun	P/L.2075(REC)	1982-1985	1 722 000	1 969 000	1 000 000
Sao Tomé-et-Principe	P/L.2071(REC)	1981-1984	192 000	220 000	50 000

## Annexe IV (suite)

Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session  
de mai 1981, par pays

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Pour la période	Engagements approuvés		"Décisions de noter" approuvées En dollars E.-U.
			Montant ferme a/	Montant ferme plus montant approuvé sous réserve b/	
			En dollars E.-U.	En dollars E.-U.	
<u>AFRIQUE (suite)</u>					
Sénégal	P/L.2072(REC)	1981-1984	700 000	800 000	1 990 000
Seychelles	P/L.2052(REC)	1981	-	-	60 000
Sierra Leone	P/L.2073(REC)	1982	-	-	500 000
Somalie	P/L.2053(REC)	1981-1982	2 450 000	2 800 000	-
Tchad	P/L.2063(REC)	1981-1983	3 614 000	4 131 000	1 500 000
Togo	P/L.2074(REC)	1982-1984	656 000	750 000	250 000
Tunisie	P/L.2033(REC)	1981-1983	-	-	3 000 000
Zaire	P/L.2077(REC)	1981-1982	3 568 000	4 078 000	-
Zambie	P/L.2056(REC)	1981-1984	1 294 086 h/	1 478 086 h/	-
Zimbabwe	P/L.2057(REC)	1981-1982	2 708 000	3 095 000	-
<u>Programmes régionaux</u>					
Centre africain de formation et de recherche pour les femmes de la Commission économique pour l'Afrique	P/L.2059(REC)	1981-1983	798 000	913 000	-
Ecole nationale des assistants et éducateurs sociaux (ENAES)	P/L.2078(REC)	1981-1983	157 000	180 000	170 000
Institut panafricain pour le développement (IPD)	P/L.2079(REC)	1981-1984	1 181 000	1 350 000	-
Lutte contre la schistosomiase au Swaziland et au Ghana	P/L.2097(REC)	1981-1984	-	-	2 000 000
Projets intéressant la formation en matière de communication pour ce qui est des services de base en Afrique de l'Est et en Afrique centrale du Sud	P/L.2058(REC)	1981-1984	525 000	600 000	-



## Annexe IV (suite)

Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session  
de mai 1981, par pays

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Pour la période	Engagements approuvés		"Décisions de noter" approuvées En dollars E.-U.
			Montant ferme a/ En dollars E.-U.	Montant ferme plus montant approuvé sous réserve b/ En dollars E.-U.	
<b><u>AFRIQUE (suite)</u></b>					
<b><u>Programmes régionaux (suite)</u></b>					
Technologie d'appui aux services de base dans la région de l'Afrique de l'Est	P/L.2060(REC)	1981-1982	597 000	682 900	-
<b>Total, Afrique</b>			<u>71 087 219 i/</u>	<u>81 193 119 i/</u>	41 615 000
<b><u>AMERIQUES</u></b>					
Bolivie	P/L.2036(REC)	1981-1984	1 312 000	1 500 000	3 000 000
Chili	P/L.2037(REC)	1981-1984	218 000	250 000	-
Costa Rica	P/L.2038(REC)	1981	-	-	100 000
Guyane	P/L.2039(REC)	1981-1984	544 000	622 000	450 000
Mexique	P/L.2040(REC) et Add.1	1981-1984	1 285 000	1 469 000	1 270 000
Nicaragua	P/L.2041(REC)	1981-1983	600 000	686 000	1 780 000
Pérou	P/L.2042(REC)	1981-1983	-	-	2 000 000
<b><u>Programme sous-régional :</u></b>					
Prévention et dépistage précoce des handicaps chez les enfants en Amérique centrale et au Panama	P/L.2045(REC)	1981-1983	-	-	550 000
<b><u>Programmes régionaux :</u></b>					
Stimulation du développement de l'enfant dès le plus jeune âge dans les Amériques	P/L.2044(REC)	1981-1983	262 000	300 000	1 200 000
Promotion et élargissement du rôle de la femme en Amérique latine et dans les Caraïbes	P/L.2046(REC)	1981-1982	883 000	1 010 000	800 000

## Annexe IV (suite)

Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session  
de mai 1981, par pays

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Pour la période	Engagements approuvés		"Décisions de noter" approuvées
			Montant ferme a/ En dollars E.-U.	Montant ferme plus montant approuvé sous réserve b/ En dollars E.-U.	
<u>AMERIQUES (suite)</u>					
<u>Programmes régionaux (suite)</u>					
Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en Amérique centrale	P/L.2043(REC)	1981-1983	-	-	500 000
Total, Amériques			5 104 000	5 837 000	11 650 000
<u>ASIE</u>					
Bhoutan	P/L.2085(REC)	1981-1985	2 086 000	2 385 000	4 168 000
Birmanie	P/L.2081(REC)	1981-1982	5 700 000	6 515 000	-
Inde	P/L.2086(REC)	1981-1983	107 887 000	123 300 000	19 000 000
Kampuchea démocratique	P/L.2082(REC)	1981-1982	4 375 000	5 000 000	5 000 000
Népal	P/L.2087(REC)	1981-1984	3 071 000	3 510 000	5 014 000
Pakistan	P/L.2083(REC)	1981-1986	57 163 000	65 330 000	26 200 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	P/L.2084(REC)	1980-1981	228 177 j/	255 177 j/	-
Sri Lanka	P/L.2088(REC)	1980-1983	99 777 k/	99 777 k/	3 255 000
Total, Asie			180 609 954 l/	206 394 954 l/	62 637 000
<u>MEDITERRANEE ORIENTALE</u>					
Egypte	P/L.2030(REC)	1981-1982	2 856 339 m/	3 256 339 m/	5 000 000
Liban		n/			
Soudan	P/L.2032(REC)	1981-1985	22 885 066 o/	26 135 066 o/	24 000 000
Yémen	P/L.2034(REC)	1981-1983	4 375 000	5 000 000	6 400 000
Yémen démocratique	P/L.2029(REC)	1981-1983	1 363 000	1 558 000	4 900 000
<u>Programme régional :</u>					
Projet de formation pour les programmes d'approvisionnement en eau potable à l'Institut de Wad-el-Maghboul (Soudan)	P/L.2035(REC)	1981-1983	525 000	600 000	-
Total, Méditerranée orientale			32 004 405 p/	36 549 405 p/	40 300 000

## Annexe IV (suite)

Engagements et "décisions de noter" approuvés par le Conseil à sa session  
de mai 1981, par pays

Région/pays	Cote du document E/ICEF/	Pour la période	Engagements approuvés		"Décisions de noter" approuvées
			Montant ferme a/ En dollars E.-U.	Montant ferme plus montant approuvé sous réserve b/ En dollars E.-U.	
<u>MEDITERRANNEE ORIENTALE (suite)</u>					
<u>Programmes interrégionaux :</u>					
Fonds de réserve pour les secours d'urgence	P/L.2026(REC)	1982	2 625 000	3 000 000	-
Prix Maurice Pate	P/L.2027(REC)	1981	13 000	15 000	-
Fonds interrégional pour la préparation des programmes	P/L.2024(REC)	1982-1983	7 787 000	8 900 000	-
Centre international de l'enfance	P/L.2028(REC)	1982	218 000	250 000	-
Engagement destiné à fournir un soutien supplémentaire à différents domaines de programme	P/L.2026(REC)	1982-1983	7 000 000	8 000 000	-
<b>Total, programmes inter-régionaux</b>			<b>17 643 000</b>	<b>20 165 000</b>	<b>-</b>
Engagement destiné à couvrir le dépassement de crédit au titre des projets approuvés	P/L.2025(REC)		558 437	558 437	
<b>Total, assistance déjà approuvée</b>			<b>307 007 015</b>	<b>350 697 915</b>	<b>156 202 000</b>
Budgets révisés - dépenses additionnelles pour 1981 (montant brut)	AB/L.230/Rev.1		5 064 000	5 064 000	
<b>Total, nouveaux engagements</b>			<b>312 071 015</b>	<b>355 761 915</b>	
Economies et annulations	P/L.2025(REC)		(2 182 747)	(2 182 747)	
<b>Augmentation nette des engagements</b>			<b>309 888 268</b>	<b>353 579 168</b>	

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

a/ Soit les sept huitièmes de l'engagement total approuvé.

b/ Y compris le huitième restant des engagements qui a été approuvé sous réserve, soit un montant total de 43 690 000 dollars, et qui ne prendra effet en 1981 que dans la mesure où les contributions à la masse commune des ressources dépasseront le montant de 264 millions de dollars fixé dans le plan financier ferme.

g/ Dont 148 439 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

d/ Dont 64 759 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

e/ Montant destiné à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

f/ Dont un engagement de 18 619 dollars destiné à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

g/ Dont 9 929 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre de l'engagement précédent.

h/ Dont 13 086 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre de l'engagement précédent.

i/ Dont 424 219 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre de l'engagement précédent.

j/ Dont 41 177 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

k/ Destiné à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

l/ Dont un montant total de 140 954 dollars destiné à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

m/ Dont 56 339 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre d'engagements antérieurs.

n/ Le budget du projet de relèvement du sud Liban, approuvé par le Conseil à sa session de 1980 (E/ICEF/P/L.2006), a été porté à 47 millions de dollars environ (150 millions de livres libanaises), comme expliqué dans le document E/ICEF/L.1436, par. 18 et 23.

o/ Dont 135 066 dollars destinés à couvrir le dépassement de crédit au titre de l'engagement précédent.

p/ Dont un montant total de 191 405 dollars destiné à couvrir le dépassement de crédit au titre de l'engagement précédent.

Annexe V

Résumé des prières de noter approuvées par le Conseil d'administration à sa session  
de mai 1981, par région et par principal domaine de coopération

(En milliers de dollars E.-U.)

	Afrique	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditerranée orientale	Total	Pourcentage
Santé de l'enfant	4 955	2 082	2 500	1 036	11 450	22 023	14,1
Approvisionnement en eau et assainissement	28 982	4 431	20 700	27 339	19 950	101 402	64,9
Nutrition de l'enfant	1 555	757	1 000	450	-	3 762	2,4
Services de protection sociale de l'enfance	1 128	621	500	1 115	300	3 664	2,4
Enseignement scolaire	4 005	161	6 300	661	7 000	18 127	11,6
Enseignement non scolaire	920	1 613	200	541	-	3 274	2,1
Divers <u>a/</u>	70	1 985	-	295	1 600	3 950	2,5
Total des prières de noter	41 615	11 650	31 200	31 437	40 300	156 202	100,0

a/ Ce montant ne peut être ventilé entre les catégories ci-dessus.

Annexe VI

Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources  
du FISE pour 1981, à la date du 15 juin 1981 a/

	<u>Annoncées</u> <u>pour 1981</u> (Dollars)		<u>Annoncées</u> <u>pour 1981</u> (Dollars)
Afghanistan	30 000	Comores	-
Afrique du Sud	-	Congo	1 500
Albanie	-	Costa Rica	-
Algérie	113 130	Côte d'Ivoire	-
Allemagne, République fédérale d'	4 940 066	Cuba	119 557
Angola	-	Danemark	5 232 249
Arabie saoudite	1 000 000	Djibouti	2 000
Argentine	-	Dominique	1 000
Australie	2 801 040	Egypte	78 572
Autriche	745 455	El Salvador	-
Bahamas	2 962	Emirats arabes unis	150 000
Bahreïn	7 500	Equateur	37 520
Banladesh	2 000	Espagne	228 000
Barbade	-	Etats-Unis d'Amérique	24 000 000
Belgique	789 474	Ethiopie	-
Bénin	-	Fidji	2 000
Bermudes	-	Finlande	2 098 765
Bhoutan	2 000	France	1 887 432
Birmanie	63 050	Gabon	-
Bolivie	16 000	Gambie	-
Botswana	10 446	Ghana	-
Bésil	85 000	Grèce	120 000
Bulgarie	58 685	Grenade	-
Burundi	-	Guatemala	30 000
Canada	8 368 347	Guinée	-
Cap-Vert	-	Guinée-Bissau	417
Chili	210 000	Guinée équatoriale	-
Chine	212 500	Guyane	5 271
Chypre	-	Haïti	5 000
Colombie	350 000	Haute-Volta	-

Annexe VI (suite)

	<u>Annoncées</u> <u>pour 1981</u> (Dollars)		<u>Annoncées</u> <u>pour 1981</u> (Dollars)
Honduras	23 000	Montserrat	200
Hongrie	16 926	Mozambique	-
Iles Salomon	-	Nauru	-
Inde	1 807 229	Népal	6 303
Indonésie	300 000	Nicaragua	-
Iran	342 784	Niger	-
Iraq	122 034	Nigéria	-
Irlande	-	Norvège	12 559 636
Islande	19 370	Nouvelle-Zélande	619 469
Israël	45 000	Oman	50 000
Italie	5 042 017	Ouganda	-
Jarahiriya arabe Libyenne	75 000	Pakistan	75 505
Jamaïque	5 618	Panama	22 000
Japon	6 200 000	Papouasie-Nouvelle-Guinée	-
Jordanie	-	Paraguay	7 000
Kenya	-	Pays-Bas	6 241 105
Kiribati	-	Pérou	-
Koweït	100 000	Philippines	413 000
Lesotho	2 055	Pologne	209 187
Liban	25 000	Portugal	15 000
Libéria	-	Qatar	200 000
Liechtenstein	2 000	République arabe syrienne	-
Luxembourg	25 373	République centrafricaine	-
Madagascar	10 909	République de Corée	128 000
Malaisie	251 084	République démocratique allemande	133 333
Malawi	4 500	République démocratique populaire lao	5 000
Maldives	3 000	République dominicaine	10 000
Mali	-	République populaire démocratique de Corée	-
Malte	-	République socialiste soviétique de Biélorussie	79 337
Maroc	65 000	République socialiste soviétique d'Ukraine	158 674
Maurice	-	République-Unie de Tanzanie	-
Mauritanie	2 000		
Mexique	286 753		
Monaco	4 211		
Mongolie	3 500		

Annexe VI (suite)

	<u>Annoncées</u> <u>pour 1981</u> (Dollars)		<u>Annoncées</u> <u>pour 1981</u> (Dollars)
République-Unie du Cameroun	36 124	Swaziland	5 625
Roumanie	12 500	Tchad	-
Royaume-Uni de		Tchécoslovaquie	86 655
Grande-Bretagne et		Thaïlande	215 751
d'Irlande du Nord	12 407 989	Togo	-
Rwanda	-	Tonga	-
Sainte-Lucie	-	Trinité-et-Tobago	10 365
Saint-Siège	1 000	Tunisie	39 281
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	Turquie	163 107
Samoa	-	Tuvalu	-
Saint-Marin	-	Union des Républiques	
Sao-Tomé-et-Principe	-	socialistes soviétiques	880 435
Sénégal	-	Uruguay	-
Seychelles	1 000	Vanuatu	-
Sierra Leone	-	Venezuela	200 000
Singapour	-	Viet Nam	5 000
Somalie	9 631	Yémen	32 966
Soudan	35 000	Yémen démocratique	5 060
Sri Lanka	12 044	Yougoslavie	235 000
Suède	26 262 262	Zaïre	102 000
Suisse	3 534 598	Zambie	25 000
Suriname	-	Zimbabwe	-
		TOTAL GENERAL	<u>133 847 443</u>

a/ Les annonces de contribution ont été généralement converties en dollars au taux de change de juin 1981. Dans certains cas, cependant, la conversion a été opérée au taux en vigueur durant le mois du versement effectif.